



LA VIE EN
VOSGES
le Département



L'essentiel & plus encore



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

COMMUNAUTE de COMMUNES des HAUTES-VOSGES

COMMUNAUTE de COMMUNES
GERARDMER HAUTES-VOSGES

2024 - 2028

1^{er} renouvellement

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michaël BOSSERR et par son Directeur, Monsieur Rémy POSTEAU, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf des Vosges »

Et

La **Communauté de Communes des Hautes-Vosges**, représentée par son Président, Monsieur Didier HOUOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée «la Communauté de Communes des Hautes-Vosges»

La **Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges**, représentée par son Président, Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée «la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges»

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment signataire de la présente convention,

Ci-après dénommé « le Cd des Vosges »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Bernard HELLUY et par son Directeur Général, Monsieur Arnaud HUET, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la Msa Lorraine »

Et :

La **Commune de Basse sur le Rupt**, représentée par son Maire, Madame Nadine PERRIN, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Cleurie** représentée par son Maire, Monsieur Patrick LAGARDE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Cornimont** représentée par son Maire, Madame Marie-Josèphe CLEMENT, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Gérardmer**, représentée par son Maire, Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Gerbamont**, représentée par son Maire, Monsieur Régis VAXELAIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Granges Aumontzey** représentée par son Maire, Monsieur Frédéric THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de La Bresse** représentée par son Maire, Madame Maryvonne CROUVEZIER, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune Le Syndicat** représentée par son Maire, Monsieur Pascal CLAUDE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sapois**, représentée par son Maire, Monsieur Gérard MEYER, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saulxures sur Moselotte**, représentée par son Maire, Monsieur Hervé VAXELAIRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Tendon** représentée par son Maire, Monsieur Gérard CLEMENT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Thiéfosse** représentée par son Maire, Monsieur Stanislas HUMBERT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Vagney**, représentée par son Maire, Monsieur Didier HOUOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ventron** représentée par son Maire, Madame Brigitte VANSON, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Xonrupt-Longemer** représentée par son Maire, Monsieur Michel BERTRAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommées «les Collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule.....	7
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale.....	9
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges	9
Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges	10
Article 3 bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine	10
Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges ..	12
Article 4 bis : Champs d'intervention de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges	13
Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins.....	13
Article 6 : Engagements des partenaires	17
Article 7 : Modalités de collaboration	18
Article 8 : Echanges de données	19
Article 9 : Communication	20
Article 10 : Evaluation	20
Article 11 : Durée de la convention	20
Article 12 : Exécution formelle de la convention	21
Article 13 : Fin de la convention	21
Article 14 : Recours.....	22
Article 15 : Confidentialité	22
Annexe 1 : Diagnostic partagé	26
Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires	90
Annexe 3 : Schéma de développement	96
Annexe 4 : Evaluation de la démarche.....	131
Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	155
Annexe 6 : Annuaire de correspondance	158
Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges	160
Annexe 8 : Délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine ...	162
Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges.....	164
Annexe 10 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges	165

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 25 juin 2024 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 21 juin 2024 figurant en [annexe 7](#) de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 1^{er} décembre 2023 figurant en [annexe 8](#) de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges en date du 31 janvier 2024 figurant en [annexe 9](#) de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges en date du 23 janvier 2024 figurant en [annexe 10](#) de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune de Basse sur le Rupt en date du 21 décembre 2023,

Vu la délibération de la Commune de Cleurie en date du 22 janvier 2024,

Vu la délibération de la Commune de Cornimont en date du 26 janvier 2024,

Vu la délibération de la Commune de Gérardmer en date du 23 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Gerbamont en date du 29 janvier 2024,

Vu la délibération de la Commune de Granges Aumontzey en date du 25 janvier 2024,

Vu la délibération de la Commune de La Bresse en date du 5 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Le Syndicat en date du 15 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Sapois en date du 22 décembre 2023,

Vu la délibération de la Commune de Saulxures sur Moselotte en date du 15 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Tendon en date du 9 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Thiéfosse en date du 27 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Vagney en date du 22 février 2024,

Vu la délibération de la Commune de Ventron en date du 23 janvier 2024,

Vu la délibération de la Commune de Xonrupt Longemer en date du 22 février 2024,

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

Après une première période, les parties ont souhaité poursuivre cette contractualisation et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés et de manière mutualisée entre les deux Communautés de Communes, dans la continuité du découpage territorial de 2022 et de la Convention Territoriale Globale 2022 - 2023.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges (*figurant en **annexe 1** de la présente convention*).
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (**annexe 1**).
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (**annexe 1**).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges ont pour finalités :

- ✓ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.**
- ✓ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.**
- ✓ **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.**
- ✓ **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Cd des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**
- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Cd des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

- ✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**
 - améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
 - cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
 - s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
 - proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Convention Territoriale Globale, chartes territoriales «avec les familles» et Grandir en Milieu Rural*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.

- ✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**
 - versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au BAFA, bons vacances...*),
 - mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
 - organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),
 - conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).

- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
 - accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
 - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
 - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.

- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
 - accès aux droits des personnes handicapées,
 - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
 - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.

- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
 - développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
 - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
 - promouvoir le soutien aux aidants,
 - lutter contre l'isolement,
 - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.

ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-VOSGES

- **Compétences facultatives**
 - Coordination, développement d'animations culturelles, éducatives, scolaires et sportives dans le cadre d'un PTEAC ou de tout autre dispositif venant s'y substituer.
 - Mise en place, animation et gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM) ou tout autre dispositif venant s'y substituer.
 - Création, animation et gestion d'un lieu d'accueil parents enfants (LAPE) ou tout autre dispositif venant s'y substituer.
 - Définition d'une politique pour l'accueil de la petite enfance sur le territoire intercommunal, rédaction d'une Convention Territoriale Globale ou de tout autre dispositif venant s'y substituer.
 - Soutien aux associations par une contribution financière à des projets d'ordre social, culturel, environnemental et sportif.
 - Création et gestion d'un chantier d'insertion d'éco-cantonniers.
 - Aide aux formations musicales.
 - Promouvoir et répandre la formation à l'art musical sur le territoire intercommunal, dans le cadre de l'école intercommunale de musique des deux vallées.
 - Gestion du « Chalet de la Pêche ».
 - Animation de l'espace santé du pays et éducation thérapeutique du patient.

- Adhésion du PETR à la mission locale du pays de Remiremont et de ses vallées en lieu et place de ses EPCI membres.
- Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire.
- Création et gestion d'une fourrière automobile.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
- Mobilités.

ARTICLE 4 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER HAUTES-VOSGES

- **Compétences facultatives**

- Coordonner le développement d'animations culturelles, éducatives, scolaires et sportives.
- Mise en place d'un service de portage de repas au domicile des personnes âgées ou dépendantes résidant dans le ressort territorial de la Communauté de Communes.
- Mise en place et gestion d'un Relais Assistants Maternelles (RAM).
- Organisation de la mobilité.
- Mise en place de l'étude du plan de paysage pour porter développement durable et aménagement du territoire en lien avec les évolutions climatiques et réalisation d'un plan de paysage intercommunal.
- Mise en place d'une carte « sports loisirs » pour permettre un accès privilégié à tous les habitants de la Communauté de Communes aux structures sportives et culturelles.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
- Création et gestion d'activités économiques, en l'absence d'initiatives privées.
- Création et gestion d'une fourrière automobile.

ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (*annexe 1*) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont détaillés dans le tableau ci-après :

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité Animation de la vie sociale Accès aux droits	Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire	1	Déployer la Convention Territoriale Globale sur la CCGHV – GHV	1	Permettre la connaissance de la CTG sur l'ensemble des territoires
				2	Permettre le déploiement et l'efficience de la Ctg sur l'ensemble des territoires
		2	Recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant	1	Recenser les offres de services existantes sur les territoires
				2	Permettre l'interconnaissance des acteurs et leurs actions
				3	Communiquer sur les offres de services disponibles
Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité Animation de la vie sociale	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	3	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs
				2	Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation »
Accès aux droits	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	4	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de l'accès aux droits	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs
				2	Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation » en matière d'accès aux droits
Parentalité	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	5	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de la parentalité	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs de la parentalité
				2	Impulser une « culture commune parentalité »

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Petite enfance	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	6	Assurer l'accueil du jeune enfant par l'optimisation des conditions de travail des professionnels sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services, dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance sur l'ensemble du territoire CTG
				2	Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation
				3	Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels
Enfance Jeunesse	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	7	Contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels de l'enfance et de la jeunesse du périmètre CTG	1	Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services
				2	Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation
				3	Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels
Petite enfance Enfance Jeunesse	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	8	Soutenir les projets des structures qui entrent en adéquation avec les besoins des familles et dans une démarche de cohérence éducative de territoires	1	Impulser une démarche de cohérence éducative de territoires
				2	Identifier les moyens nécessaires à la mise en place d'un projet de cohérence éducative de territoires

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Jeunesse	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	9	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la jeunesse sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Parentalité	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	10	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la parentalité sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Accès aux droits	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	11	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de l'accès aux droits sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Petite enfance Enfance	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	12	Veiller au maintien d'une répartition équitable des offres de garde pour les enfants de 0 à 12 ans	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Animation de la vie sociale	Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants	13	Encourager et soutenir les actions des habitants	1	Encourager l'implication des habitants dans l'animation et la vie de leur territoire
				2	Accompagner et soutenir les initiatives et projets des habitants
Animation de la vie sociale	Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants	14	Création et animation d'un comité citoyen à l'échelle de la CTG	1	Création d'un espace d'expression des habitants et de développement de projet en faveur du projet social de territoire

Le schéma de développement (**annexe 3**) qui décline, pour chaque action : la description, les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs et critères d'évaluation, l'impact souhaité, l'échéance et la liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires présentée en **annexe 2** à la présente convention, précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires**, dans le cadre des champs d'intervention conjoints.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges et les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La collectivité membre d'un EPCI signataire d'une Convention Territoriale Globale permet aux opérateurs de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou Equipement d'Accueil du Jeune Enfant de bénéficier de « bonus territoire Ctg » selon les critères d'attribution en vigueur.

De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en **annexe 2**. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges, ainsi que des élus des autres communes de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le Comité de Pilotage sera co-piloté par la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges.

- **L'instance de collaboration technique est le Comité Opérationnel Ctg**, constitué des référents de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Caf des Vosges et des élus de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle : le Comité de Pilotage Ctg. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en **annexe 3** de la présente convention, en lien avec les référents de la Ctg de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges et de la Caf des Vosges. Ce schéma constitue la feuille de route de la Convention Territoriale Globale et est ajusté annuellement en fonction des réalisations.

Le Comité Opérationnel se réunit selon les besoins.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **annexe 5** de la présente convention.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'**annexe 4** de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'**annexe 4**.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - RECOURS

- **Recours contentieux**

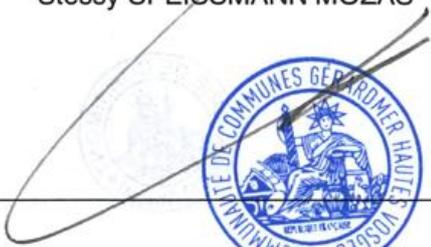
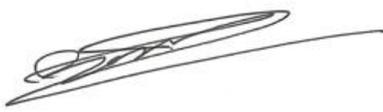
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

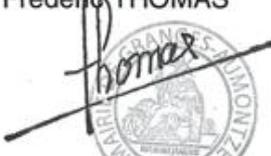
ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Epinal, le 25 juin 2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>La Communauté de Communes des Hautes-Vosges Le Président, Didier HOUCOT</p>  	<p>La Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges Le Président, Stessy SPEISSMANN MOZAS</p>  
<p>Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON</p> 	
<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Directeur, Rémy POSTEAU</p> 	<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration, Michaël BOSSERR</p>  
<p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Directeur Général, Arnaud HUET</p> 	<p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Président du Conseil d'Administration, Bernard HELLUY</p> 

<p>La Commune de Basse sur le Rupt Le Maire, Nadine PERRIN</p>  	<p>La Commune de Cleurie Le Maire, Patrick LAGARDE</p>  
<p>La Commune de Cornimont Le Maire, Marie-Joséphine CLEMENT</p>  	<p>La Commune de Gérardmer Le Maire, Stessy SPEISSMANNMOZAS</p>  
<p>La Commune de Gerbamont Le Maire, Régis VAXELAIRE</p>  	<p>La Commune de Granges Aumontzey Le Maire, Frédéric THOMAS</p>  
<p>La Commune de La Bresse Le Maire, Maryvonne CROUVEZIER</p>  	<p>La Commune de Le Syndicat Le Maire, Pascal CLAUDE</p>  
<p>La Commune de Sapois Le Maire, Gérard MEYER</p>  	

<p>La Commune de Saulxures sur Moselotte Le Maire, Hervé VAXELAIRE</p> 	<p>La Commune de Tendon Le Maire, Gérard CLEMENT</p> 
<p>La Commune de Thiéfosse Le Maire, Stanislas HUMBERT</p> 	<p>La Commune de Vagney Le Maire, Didier HOUOT</p> 
<p>La Commune de Ventron Le Maire, Brigitte VANSON</p> 	<p>La Commune de Xonrupt-Longemer Le Maire, Michel BERTRAND</p> 



Annexe1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire

2

Naissance du périmètre CTG

La communauté de Communes des Hautes Vosges s'est engagée depuis décembre 2019, dans une démarche d'harmonisation et d'optimisation des offres de service de son territoire en matière de parentalité, d'enfance/jeunesse, d'accès aux droits et d'animation de la vie sociale.

La Convention Territoriale Globale est l'essence même de la mise en lumière des offres de services rendus sur les territoires, elle est un tremplin qui permet de rassembler et de développer des actions en adéquation avec les besoins de la population.

Au 1^{er} janvier 2022, la communauté de Communes des Hautes Vosges a scissionné en deux territoires distincts : la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) et la Communauté de Communes Hautes Vosges (CCHV). Dans un souci de réactivité et de soutien aux habitants, les collectivités ont fait le choix de maintenir une Ctg mutualisée sur les deux CC et ainsi de conserver le périmètre initial.



Le périmètre Ctg regroupe 22 communes avec des particularités spécifiques pour chacune d'entre elles. Le descriptif de chaque territoire communautaire est présenté dans les pages suivantes.

Présentation du territoire

3

Communauté de Communes des Hautes-Vosges



La communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) a été créée le 1^{er} janvier 2022.

Elle est composée de 14 communes pour une superficie de 305km².

- 22,3% du territoire est occupé par des surfaces agricoles (Vosges : 44,1% ; France : 59%).
- 71,8% du territoire est couvert par des forêts et milieux naturels (Vosges : 50,3% ; France : 33,9%). La Communauté de communes des Hautes Vosges est l'EPCI ayant le 3^e plus fort taux de boisement du département.
- 5,9% du territoire est artificialisé, (Vosges : 5,4% ; France : 6%).

Au 1^{er} janvier 2022, le périmètre de la CC des Hautes Vosges, créée en 2017 à la suite de la fusion de 3 territoires, est scindé en 2 nouvelles entités. 8 communes, autour de Gérardmer, vont former la CC Gérardmer Hautes Vosges. Les 14 autres communes, autour de Vagney et La Bresse formant la CC des Hautes Vosges (intégration de la commune de Tendon).

Ce territoire présente une grande cohérence et une complémentarité géographique entre communes de montagne et communes de piémont au débouché de la vallée de la Moselotte.

Compte tenu de la topographie de ce territoire, la densité de population est importante avec près de 70 habitants/km², ce qui en fait le 6^{ème} EPCI le plus dense du département (21 696 habitants).

La Bresse, commune la plus peuplée du territoire, regroupe 4 146 habitants et près de 20% de la population de l'EPCI. Le territoire compte 4 autres communes de taille moyenne : Vagney (3 918 hab.), Cornimont (3 159 hab.), Saulxures-sur-Moselotte (2 540 hab.) et Le Syndicat (1 885 hab.).

Les 9 autres communes sont assez peu peuplées : de 357 habitants à Gerbamont à 867 habitants à Basse-sur-le-Rupt.

Depuis 20 ans, ce territoire fait partie de ceux qui perdent le plus d'habitants. Avec 1 804 habitants de moins sur cette période, le rythme de la baisse de population est deux fois supérieur à celui connu par le département (-7,8% contre -3,9% dans les Vosges). En raison du vieillissement de sa population (âge moyen supérieur de près de 3 ans à la moyenne départementale ; 2^e taux le plus élevé de personnes de 75 ans et +), le solde naturel s'est fortement dégradé et est désormais nettement déficitaire : 434 décès de plus que les naissances au cours des 5 dernières années.

Le solde migratoire, qui traduit l'attractivité des territoires, est également très déficitaire avec 347 départs de plus que les arrivées.

Economiquement, ce territoire souffre d'une baisse d'attractivité en raison de la perte de nombreux emplois. Au cours des 10 dernières années, ce sont plus de 850 emplois qui ont été perdus (-11% alors que la baisse a été de 4,3% dans le département).

Présentation du territoire

4

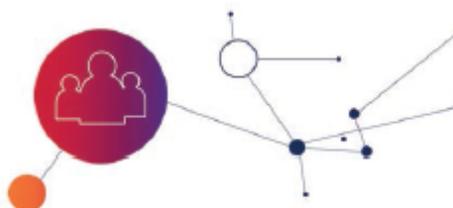
Quotidiennement, ce sont plus de 3 500 actifs qui quittent le territoire de l'EPCI pour travailler. Avec ses 2 157 emplois (près d'1/3 des emplois de la CC), la commune de La Bresse est le principal pôle économique du territoire.

Malgré la perte de plus d'1/10^e de ses emplois au cours des 5 dernières années, l'industrie occupe encore une place très importante dans l'économie du territoire : 1 808 emplois, soit 26,1% des emplois du territoire. Autour de quelques entreprises emblématiques (Les Zelles, Tissus Gisèle à La Bresse, Tricotage des Vosges à Vagney...), l'EPCI est ainsi, en proportion des emplois offerts, le second plus industrialisé du département.

Le milieu naturel est un atout important pour ce territoire qui est le second plus touristique du département, que ce soit en capacités d'hébergements ou en nombre d'emplois.

Le tourisme est l'un des rares secteurs à avoir gagné des emplois au cours des 5 dernières années et il contribue à la vitalité du commerce ou du logement, que ce soit sur le marché immobilier des résidences secondaires ou par les mises en construction de logements. La station de La Bresse-Hohneck, principale station de ski du massif des Vosges, est l'une des locomotives touristiques du territoire.

(CD88 - Les EPCI 2022 en chiffres – Communauté de Communes des Hautes Vosges – Données : Octobre 2021).



Communauté de Communes de Gérardmer Hautes-Vosges



La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) a été créée le 1^{er} janvier 2022.

Elle est composée de 8 communes pour une superficie de 196 km².

19,3% du territoire est occupé par des surfaces agricoles.

72,7% du territoire est couvert par des forêts et milieux naturels (Vosges : 50,3% ; France : 33,9%). La Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est l'EPCI ayant le taux de boisement le plus élevé du département.

12 Présentation du territoire

5

Au 1^{er} janvier 2022, la CC des Hautes Vosges, créée en 2017 suite à la fusion de 3 territoires, est scindée en 2 nouvelles entités : la CC Gérardmer Hautes Vosges, formée par 8 communes autour de Gérardmer et la « nouvelle » CC des Hautes Vosges avec 14 communes autour de La Bresse et de Vagney.

Il reprend le périmètre de l'ancienne CC de Gérardmer-Monts et Vallées, à l'exception de la commune de Tendon qui a choisi d'intégrer la CC des Hautes Vosges. 14 280 habitants vivent sur ce territoire.

La majorité d'entre eux habitent à Gérardmer (7 802 hab.) qui est la 5^{ème} ville la plus peuplée du département.

Avec sa densité de près de 73 hab./km², soit 10 hab./km² de plus que la moyenne départementale, c'est le 5^e EPCI le plus densément peuplé du département.

Depuis 10 ans, ce territoire fait partie de ceux qui ont perdu le plus d'habitants. Avec 1 101 habitants de moins (-7,2%) : le rythme de diminution est deux fois plus important que dans le reste du département.

En raison du vieillissement de sa population (âge moyen supérieur de plus de 3 ans à la moyenne départementale, 2^e taux le plus élevé de personnes de 60 ans et +, part la plus faible des moins de 20 ans...), le solde naturel s'est fortement dégradé et est désormais nettement déficitaire (496 décès de plus que les naissances au cours des 10 dernières années).

Le solde migratoire, qui traduit l'attractivité résidentielle des territoires, est également très déficitaire avec 605 départs de plus que les arrivées au cours de la même période. Malgré la perte de 325 emplois (-4,9%) au cours des 5 dernières années, ce territoire reste l'un des principaux pôles économiques du département. Avec ses 6 262 emplois (dont plus de 70% sont situés à Gérardmer), la CCGHV est celle offrant le plus d'emplois à ses actifs : 102,8 emplois pour 100 actifs habitant dans l'EPCI. Plus de 2/3 des actifs ayant un emploi travaillent au sein de leur EPCI.

Quotidiennement, près de 2 500 vosgiens habitant d'autres territoires viennent travailler dans une commune composant la Communauté de communes.

Grâce au tourisme, le secteur tertiaire propose un grand nombre d'emplois, notamment dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Le poids de ce secteur, dans l'ensemble des emplois, est trois fois supérieur à la moyenne départementale (694 emplois, 11,1% des emplois de l'EPCI).

Malgré ses difficultés récentes, le secteur industriel est encore très présent, offrant près d'1/4 des emplois du territoire. Le textile y occupe une place prépondérante (Garnier-Thiebaut, Linvosges, Le Jacquard Français à Gérardmer, Le Nappage à Granges-Aumontzey...) mais le principal employeur industriel du territoire est la fromagerie Bongrain-Gérard à Le Tholy.

Le tourisme, qui s'appuie essentiellement sur un milieu naturel remarquable, est un atout considérable pour ce territoire.

Les capacités d'hébergement sont, de loin, les plus importantes du département (près de 12 000 lits marchands et plus de 4 400 résidences secondaires), les événements et équipements sportifs, culturels et de loisirs y sont nombreux et quelques-uns des sites touristiques les plus connus du département sont situés dans ce territoire.

(CD88 - Les EPCI 2022 en chiffres – Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges – Données : Octobre 2021).





Fiche n°1

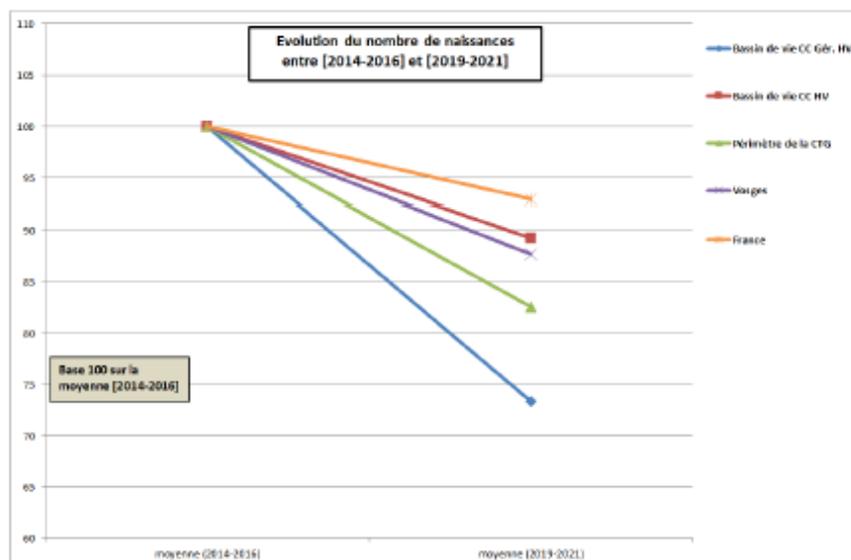
[Source des données : Insee]

6

Démographie - Population totale

	Bassin de vie CC Gér. HV	Bassin de vie CCHV	Périmètre de la CTG	Vosges	France
Population totale au 1er janvier 2019	14 256	21 195	35 451	364 499	66 988 403
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2019	- 0,73%	- 0,67%	- 0,70%	- 0,46%	0,40%
Evolution annuelle moyenne due au solde naturel	- 0,47%	- 0,38%	- 0,41%	- 0,21%	0,30%
Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire	- 0,26%	- 0,29%	- 0,28%	- 0,25%	0,10%

- Entre 2013 et 2019, le nombre d'habitants diminue dans les Vosges (- 0,46 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,40 % par an). Sur le périmètre de la CTG, la baisse est plus marquée que celle du département (- 0,70 % par an).
- Les deux composantes constituant l'évolution annuelle moyenne de la population – celle liée au solde naturel et celle liée au solde migratoire – présentent des résultats négatifs pour les 2 EPCI.
- Un «nouveau» phénomène s'observe toutefois, par comparaison avec des périodes plus anciennes : dans les Vosges, l'évolution du solde naturel est quasiment égale à celle du solde migratoire alors que ce dernier contribuait presque tout seul, il y a quelques années, à expliquer la baisse constante de la population.



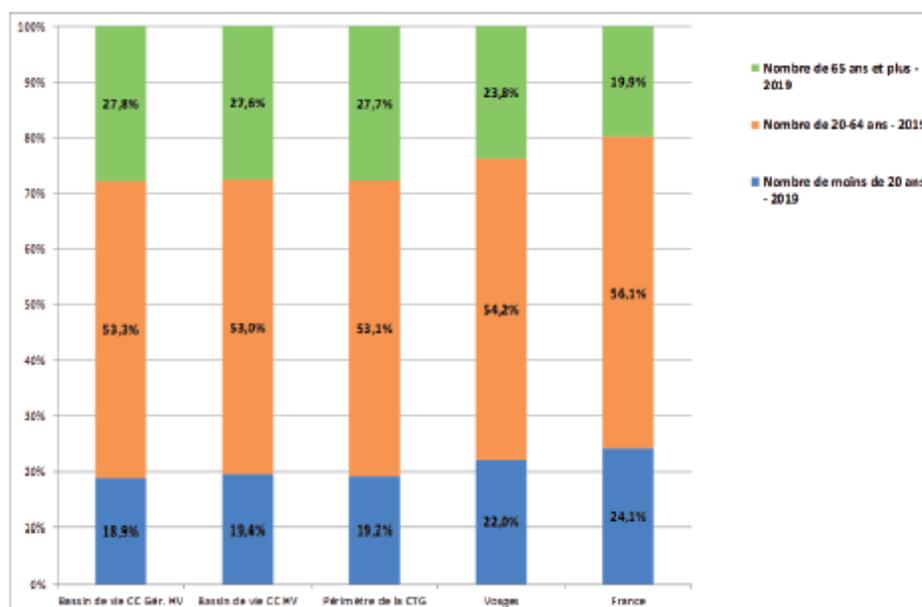
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Habituellement, dans la fiche «Démographie», l'évolution est calculée entre 2 périodes distantes de 10 ans. Dans celle-ci, pour des raisons techniques, l'écart moyen est de 5 ans.

Fiche n°1 - Démographie - Population totale

7

- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période 2019-2021 comparée à 2014-2016 : pour 100 naissances sur 2014-2016, le département en recense 88 sur 2019-2021. Au niveau national, une baisse est également constatée mais cette dernière est plutôt faible : pour 100 naissances sur 2014-2016, le territoire national en compte 93 sur 2019-2021.
- Une nette différence apparaît entre les 2 EPCI : la CC de Gérardmer Hautes Vosges fait face à une diminution très importante de son volume de naissances (100->73), contrairement à la CC des Hautes Vosges qui présente une valeur proche de celle du département.



- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu d'habitants de moins de 20 ans (22,0 % contre 24,1 %) et plus de personnes de 65 ans et plus (23,8 % contre 19,9 %). C'est un département relativement vieillissant.
- Ce vieillissement est nettement plus accentué au sein du Périmètre de la CTG avec une part de moins de 20 ans (19,2 %) bien plus faible que la part des 65 ans et plus (27,7 %).
- Il faut cependant noter qu'il existe une différence entre les communes du piémont, qui voient leurs populations se stabiliser ou diminuer très faiblement, des communes de la montagne, où la population diminue et vieillit plus nettement.



A RETENIR :

- Baisse marquée du nombre d'habitants sur le périmètre Ctg.
- Diminution importante du volume de naissances
- Vieillessement de la population nettement plus accentué au sein du périmètre de la CTG

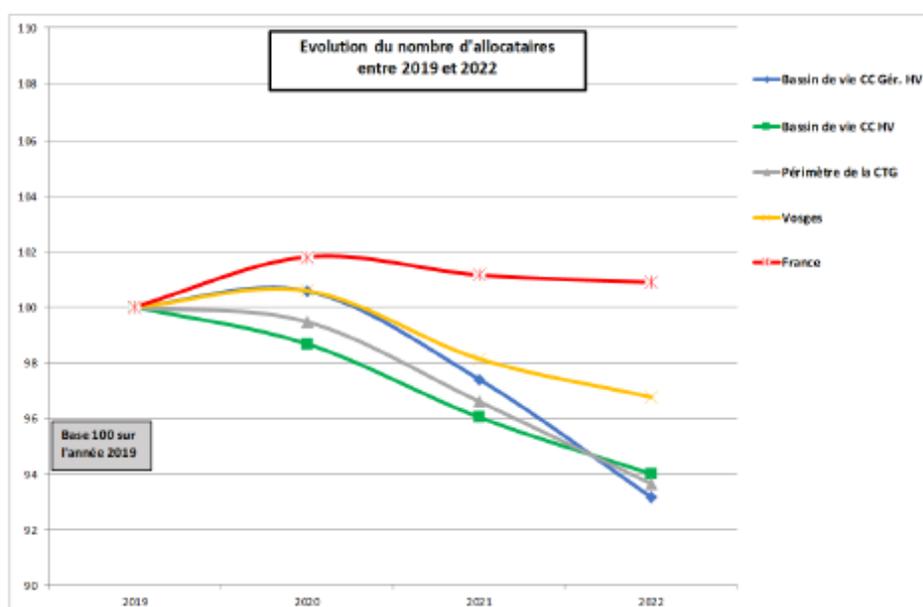


Fiche n°2

[Source des données : Caf]



Allocataires et structure familiale



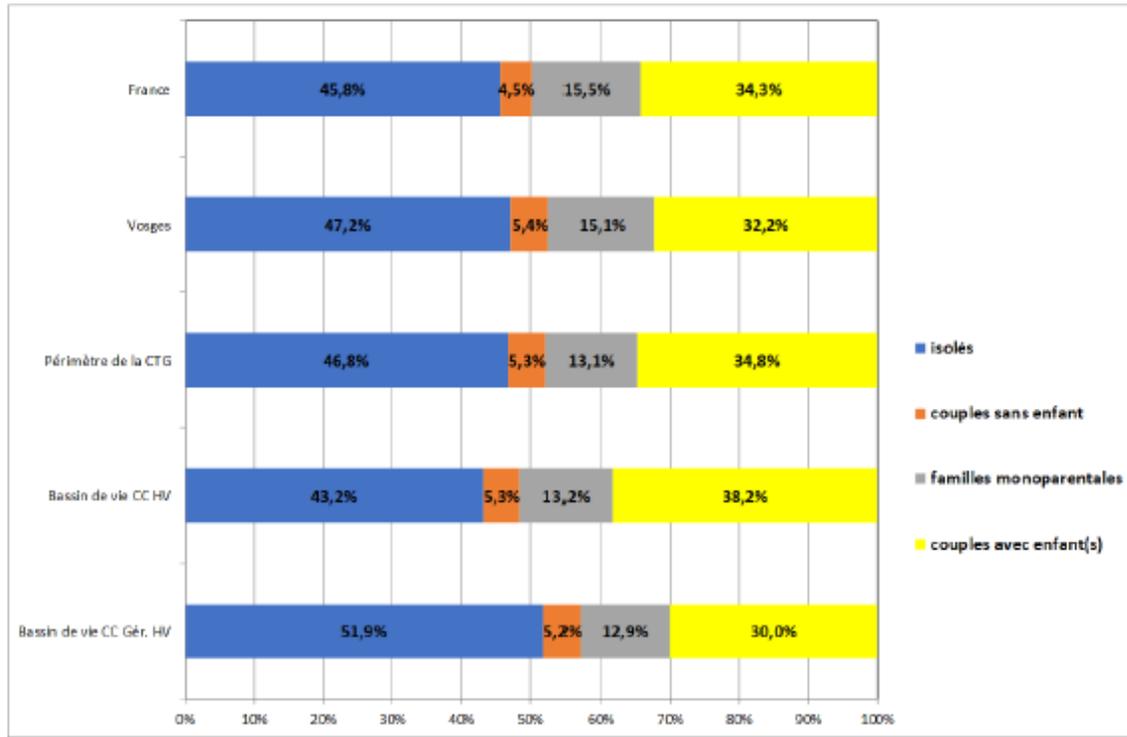
- Tandis que le nombre d'allocataires stagne au niveau national entre 2020 et 2022, il est en légère baisse dans les Vosges. Au sein du Périmètre de la CTG, la diminution du nombre d'allocataires est plus marquée, les 2 EPCI suivant approximativement la même trajectoire.
- Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 43 % pour le département et de 48 % pour le National, se situe à 37 % pour le Périmètre de la CTG, soit un faible taux comparé à l'ensemble des intercommunalités vosgiennes.

	Bassin de vie CC Gér. HV	Bassin de vie CC HV	Périmètre de la CTG	Vosges	France
Population en 2019	14 256	21 195	35 451	364 499	66 988 403
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 30 juin 2022	5 206	8 031	13 237	156 659	32 366 450
Taux de couverture	36,5%	37,9%	37,3%	43,0%	48,3%

- La population des deux Communautés de communes est relativement âgée et cette dernière, dans la majorité des cas, n'est pas allocataire de la Caf. Cf fiche – Démographie - population totale.

Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

9



- Quel que soit le périmètre étudié, les « isolés » et « les couples avec enfant(s) » sont les deux types de structure familiale les plus fréquentes.
- La structure familiale du périmètre de la CTG ressemble à celle du département mais les deux Communautés de Communes ne présentent pas les mêmes caractéristiques :
 - Plus de la moitié des allocataires de la CC de Gérardmer Hautes-Vosges sont isolés
 - Tandis que les couples avec ou sans enfant(s) sont les plus nombreux au sein de la CC des Hautes-Vosges.



A RETENIR :

- Diminution du nombre d'allocataires plus marquée sur le périmètre de la CTG
- Faible taux de couverture Caf comparé à l'ensemble des intercommunalités vosgiennes
- Population âgée sur le périmètre CTG majoritairement non allocataire de la Caf
- Deux types de structure familiale marquées : les « isolés » et « les couples avec enfant(s) »
 - Les Communautés de Communes ne présentent pas les mêmes caractéristiques :
 - Catégorie des « isolés » plus marquée pour la CCGHV
 - Les « couples avec ou sans enfant(s) » sont les plus nombreux au sein de la CC des Hautes-Vosges
 - Sur le périmètre CTG en 2022 :
 - Près de 5 000 enfants d'allocataires de moins de 18 ans
 - Près de 1 400 enfants ont moins de 6 ans
 - Près de 3 600 enfants ont entre 6 ans révolu et 18 ans



Fiche n°3

[Source des données : Caf]

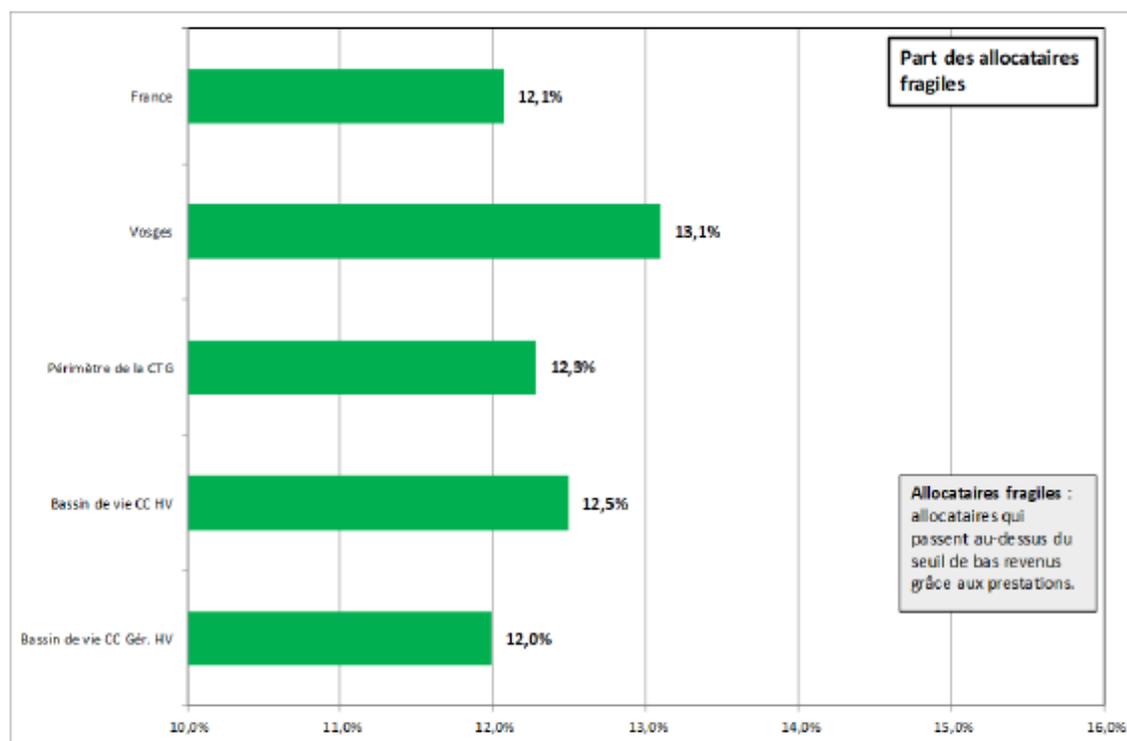
10

Pauvreté - Précarité

	Bassin de vie CC Gér. HV	Bassin de vie CC HV	Périmètre de la CTG	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	11,3%	8,8%	9,8%	14,7%	13,8%
Part de bénéficiaires de l'AAH	8,5%	6,4%	7,3%	10,0%	9,2%
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	39,7%	38,3%	38,9%	38,1%	33,0%
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	31,6%	25,8%	28,3%	34,7%	33,0%

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 167 € en 2022.

- Le Périmètre de la CTG se distingue par une très faible part de bénéficiaires du RSA – Revenu de solidarité active (9,8 % contre 14,7 % pour les Vosges et 13,8 % pour la France). Cette dernière est encore plus basse au sein de la CC des Hautes Vosges (8,8 %). Ce double constat est similaire pour les bénéficiaires de l'AAH – Allocation aux Adultes Handicapés.
- La part départementale de bénéficiaires de la Prime d'activité versée à des travailleurs aux ressources modestes, est supérieure de plus de 5 points à la moyenne nationale. Elle atteint 39 % sur le Périmètre de la CTG.
- Quel que soit le périmètre étudié, le taux d'allocataires fragiles qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations se positionne autour de 12, 13 %.

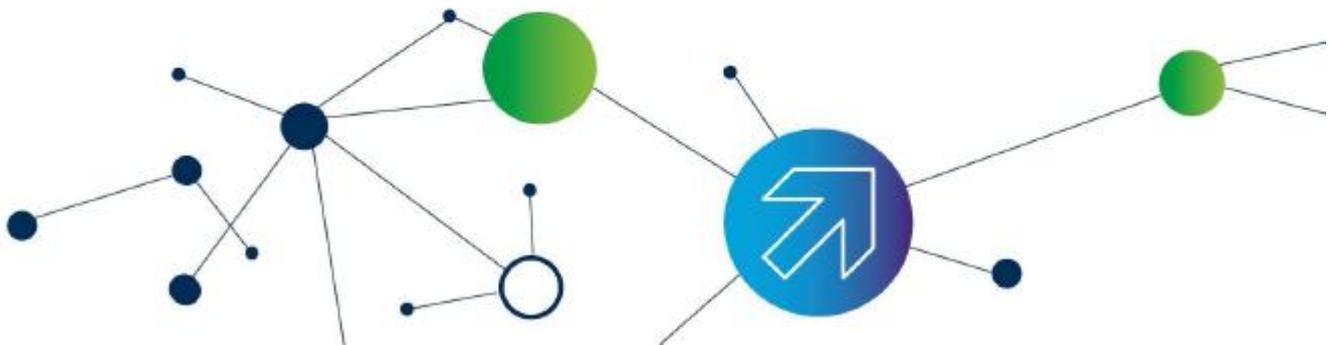


Caf des Vosges - CTG - Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges & Communauté de Communes Hautes-Vosges - 2024



A RETENIR :

- Faible part de bénéficiaires du RSA
- Faible part de bénéficiaires de l'AAH
- Le périmètre de la CTG atteint 39 % de versement de la prime d'activité
- Le taux d'allocataires fragiles, qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, se positionne autour de 12, 13 %





Fiche n°4

[Source des données : INSEE]

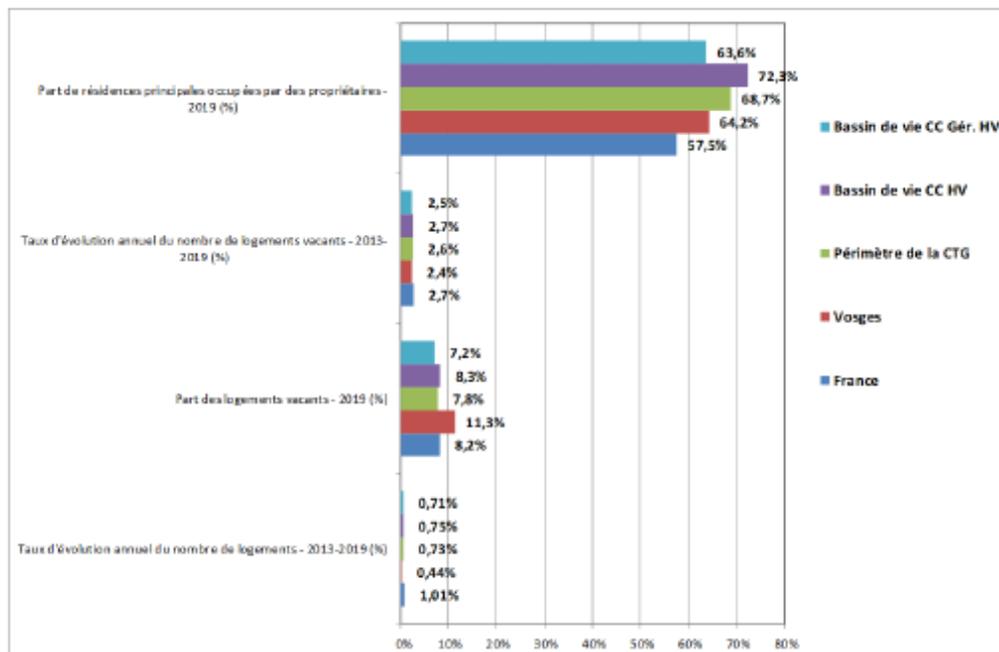
12

Logement

	CCGHV	CCHV	PERIMETRE CTG (CCHV + CGHV)	Vosges	France
Résidences principales	56,5%	64,3%	60,4 %	79 %	82,1 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	36,3%	27,5%	31,9 %	9,7 %	9,7 %
Logements vacants	7,2%	8,2%	7,7 %	11,3 %	8,2 %

Statistiques CD88 – octobre 2021

- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2013 et 2019, est positif pour la moyenne nationale, le département, le Périmètre de la CTG et ses 2 CC, oscillant entre 0,44 % (les Vosges) et 1,01 % (la France).
- La part des logements vacants est bien plus faible pour les 2 CC (respectivement 7,2 % et 8,2 %) qu'au niveau départemental (11,3 %). Le Périmètre de la CTG et la moyenne nationale présentent des parts autour de 8 %. Le nombre de logements vacants augmente légèrement, quel que soit le périmètre étudié.
- La part de résidences principales occupées par des propriétaires est élevée pour le Périmètre de la CTG (68,7 %) et est supérieure au département (64,2 %) et à la moyenne nationale (57,5 %). Elle atteint 72,3 % au sein de l'EPCI des Hautes-Vosges (sachant que les résidences secondaires ne figurent pas dans ces statistiques).



Caf des Vosges - CTG - Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges & Communauté de Communes Hautes-Vosges - 2024

Fiche n°4 - Logement

13

	CCGHV	CCHV	Périmètre CTG	Vosges	France
Habitants du territoire propriétaires de leur résidence principale	66.60 %	76.30 %	71,45 %	67,60 %	60,60 %
Habitants du territoire qui vivent dans un logement HLM	10.50 %	5.00 %	7,75 %	11.30 %	15.60%
Pourcentage de logements qui sont des maisons	56.10 %	65.50 %	60,80 %	65.00 %	55,20 %
Pourcentage de ménages qui ont au moins une voiture	86.20 %	90.70 %	88,45 %	86,20 %	81,30 %
Pourcentage de résidences principales qui ne possèdent pas de salle de bains, baignoire ou douche	3.50 %	2.40 %	2,95 %	3.20 %	3,40 %

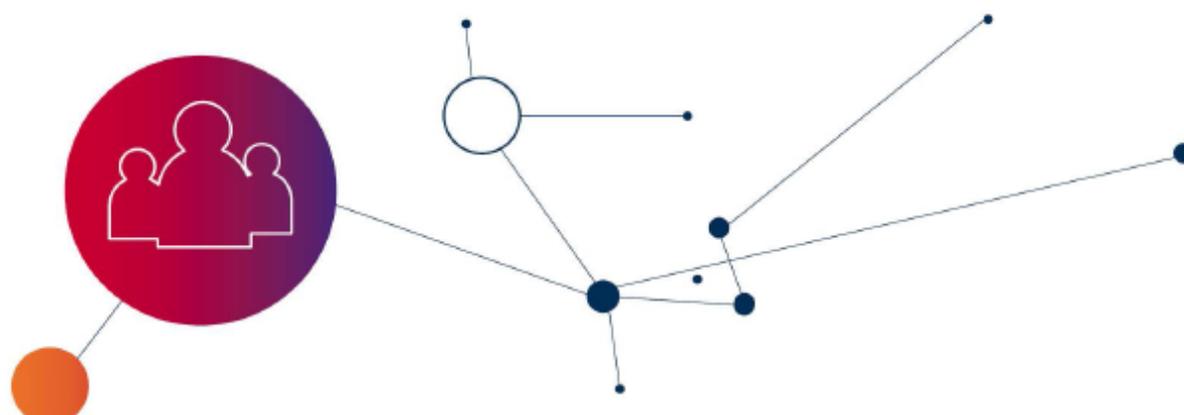
Statistiques CD88 – octobre 2021

CCGHV

- 86 logements neufs commencés en 2019, en augmentation de 11,7% par rapport à l'année précédente (Vosges : +9,5% ; France : -7,7%). Ce sont 9 logements de plus que la moyenne annuelle observée au cours des 10 années précédentes.
- La part des logements vacants est la plus faible (879 logements vacants) des EPCI du département, tandis que la part des résidences secondaires est, de loin, la plus élevée (4 444 résidences secondaires) et en constante progression (3 639 résidences secondaires en 2008, 32,1% des logements).
- 15,4% des habitants de Gérardmer vivent dans un logement HLM. C'est la seule commune du territoire à avoir plus d'1 habitant sur 10 qui vit en HLM.

CCHV

- 169 logements neufs commencés en 2019, en augmentation de 40,8% par rapport à l'année précédente (Vosges : +9,5% ; France : -7,7%). C'est un nombre de logements comparable à la moyenne annuelle observée au cours des 10 années précédentes.
- La part des logements vacants est la 2^e plus faible des EPCI du département. La part des résidences secondaires est la seconde plus élevée (4 232 résidences secondaires) et en constante progression (3 487 résidences secondaires en 2008, 24,8% des logements).



Zoom sur les logements sociaux (Données Vosgelis, principal bailleur sur le périmètre CTG)

CCHV

Commune	Nombre de logements	Typologie	Surface habitable moyenne	Loyer moyen	Vacance commerciale (en nb de logements)	Taux de rotation en 2023	
La Bresse	184	T2	64	61 m ²	300 €	6	9.38
		T3	83				
		T4	29				
		T5	7				
		T6	1				
Cornimont	114	T2	21	68 m ²	333 €	10	11.97
		T3	37				
		T4	45				
		T5	11				
La forge	12	T2	4	68.5 m ²	288 €	0	0
		T3	2				
		T4	4				
		T5	2				
Le Syndicat	3	T3	2	75 m ²	379 €	0	0
		T4	1				
Rochesson	6	T2	5	67 m ²	336 €	0	11.76
		T4	1				
Sapois	24	T3	2	78 m ²	353 €	0	12.50
		T4	20				
		T5	2				
Saulxures sur Moselotte	100	T2	14	68 m ²	338 €	4	9.62
		T3	39				
		T4	40				
		T5	7				
Thiéfosse	22	T2	3	66 m ²	327 €	3	12.5
		T3	12				
		T4	6				
		T5	1				
Vagney	155	T2	36	63 m ²	311 €	2	4.03
		T3	56				
		T4	43				
		T5	6				
Ventron	36	T2	10	64 m ²	271 €	2	11.11
		T3	16				
		T4	10				
Tendon	10	T2	6	57 m ²	312 €	1	20
		T3	4				

Soit un total de 666 logements sociaux Vosgelis sur le Territoire CCHV pour 21 696 habitants – 14 communes.

CCGHV

Commune	Nombre de logements	Typologie	Surface habitable moyenne	Loyer moyen	Vacance commerciale (en nb de logements)	Taux de rotation en 2023	
Gérardmer	507	T1	52 m ²	248 €	0	7,30 %	
		T2					17
		T3					117
		T4					200
		T5					115
Xonrupt-Longemer	6	T3	79 m ²	293 €	0	0 %	
		T4					1
		T5					4
Granges-Aumontzey	64	T1	53.65 m ²	274 €	0	4,76 %	
		T2					3
		T3					18
		T4					28

Soit un total de 577 logements sociaux Vosgelis sur le Territoire CCGHV pour 14 280 habitants – 8 communes.

Périmètre CTG

Périmètre CTG	Nombre de logements	Loyer moyen	Vacance commerciale (en nb de logements)	Taux de rotation en 2023
CCHV	666	322,50 €	28	9,35 %
CCGHV	577	272 €	0	4,02 %
Total	1243	297,30 €	28 Soit 2,28 %	4,76 %

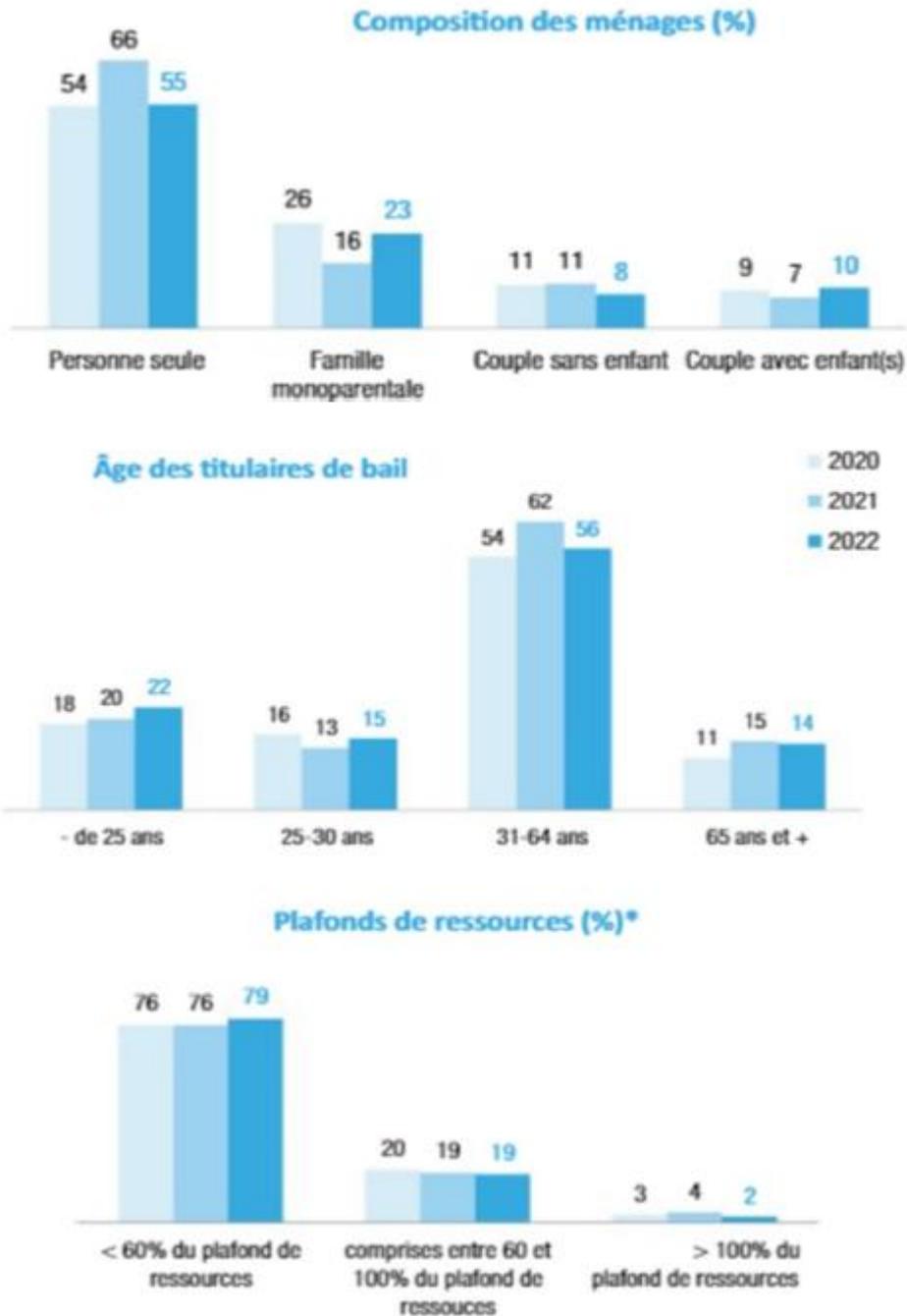


TÉMOIGNAGE VOSGELIS :

« Tous les secteurs au sein de la ville de Gérardmer ou à proximité de celle-ci sont très attractifs. La pression de la demande de logement y est forte. Nous n'avons aucune vacance sur ce territoire.

Un grand projet de requalification du quartier Kléber qui est situé en plein Centre-Ville de Gérardmer est en cours. Celui-ci vise à apporter une soixantaine de logements complémentaires sur ce quartier pour répondre à une demande de logement toujours plus croissante.»

Profil socio-économiques des ménages entrants



*Détails :

60 % du plafond de ressources correspondent à un revenu fiscal de référence (RFR) de 12 182 €

100 % du plafond de ressources correspondent à un RFR de 20 304 € (pour une personne seule)

Zoom sur les logements sociaux (Données Vosgelis, principal bailleur sur le périmètre CTG)

- Mise à jour du règlement d'aide à l'immobilier touristique pour les meublés avec le CD88 / CCHV et le CD88/CCGHV, les projets de construction de meublés de tourisme ne sont désormais plus éligibles au dispositif.
- Les collectivités s'engagent davantage dans des projets de développement économique mais aussi de transition écologique comme le « Programme LEADER » par exemple (en lien avec le PETR de Remiremont et ses vallées pour la CCHV et le PETR du pays de la Déodatie pour la CCGHV) cf fiche emploi.
- Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Saint-Dié -des-Vosges, gère sur Gérardmer des colocations à destination des jeunes étudiant ou travaillant sur la commune par le biais du dispositif Loj'toit : 2 colocations étaient occupées en 2022 (soit 6 jeunes, moyenne d'âge 18 ans). La convention entre le CLLAJ et le CCAS de Gérardmer concernant l'accompagnement sur les logements à la résidence autonomie « Le Vinot » arrivera à échéance en 2024.
- Le territoire dispose de plusieurs établissements, lycées et CFA avec des formations professionnelles et de l'apprentissage. Le nombre de places en internat est insuffisant et pas toujours adapté à l'âge et aux statuts des jeunes.
- L'avis d'appel à projet de la Préfecture pour la création de Foyers de Jeunes travailleurs, en 2021, ciblait le territoire de Gérardmer, toutefois aucun projet n'a été déposé.



A RETENIR :

- Problématique d'acquisition immobilière au vu de l'inflation (immobilier, taux ...)
- Diminution de logements vacants marqués sur les 2 CC (taux les plus faibles du département. 7.70 % de logements vacants en moyenne sur le périmètre CTG), toutefois, en légère augmentation par rapport aux années précédentes.
- Légère augmentation de logements neufs (255 logements neufs depuis 2019 pour un périmètre CTG comprenant 22 communes et 35 976 habitants).
- Nombre de résidences principales élevée - 68,7 % pour le périmètre CTG (72,3 % au sein de l'EPCI des Hautes-Vosges et 63,6 % au sein de l'EPCI Gérardmer Hautes-Vosges).
- Mise à jour du règlement d'aide à l'immobilier touristique pour les meublés (projets de construction de meublés de tourisme plus éligibles au dispositif d'aides).
- Nombre des résidences secondaires élevé (taux les plus élevés du département pour les 2 EPCI).
- 1243 logements sociaux sur le périmètre CTG (666 - CCHV et 577 - CCGHV).
- Taux de logements sociaux vacants très bas : en moyenne 2.28% sur le périmètre CTG.
- Les collectivités s'engagent davantage dans des projets de développement écologique et / ou économique (ex-programme LEADER).



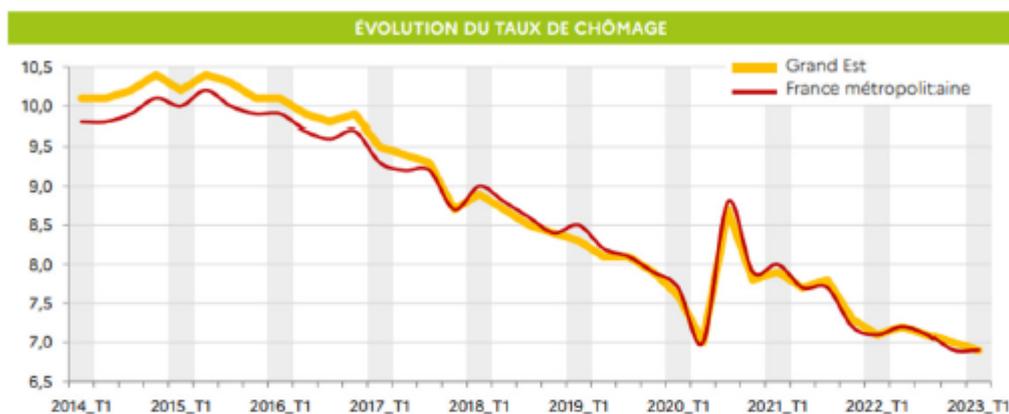


Fiche n°5

[Extrait de « Taux de chômage localisé dans les territoires du Grand-Est » de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – résultats 1^{er} semestre 2023.]

18

Emploi



- Au 1^{er} trimestre 2023, le taux de chômage régional est identique à celui du niveau national, s'établissant à 6,9 % de la population active (Grand Est et France métropolitaine). Il diminue de 0,1 point par rapport au trimestre précédent, et de 0,2 point sur un an. Sur une période de dix ans, le taux de chômage se replie de 3,4 points dans le Grand Est, et de 3,1 en France métropolitaine. Le taux de chômage régional se situe ainsi à son plus bas niveau depuis 15 ans. Il s'est effectivement établi à un niveau comparable au 1^{er} trimestre 2008 (6,8 %), puis s'était élevé ensuite jusqu'à 10,4 % à mi-2013, niveau également atteint à fin 2014 et mi-2015.

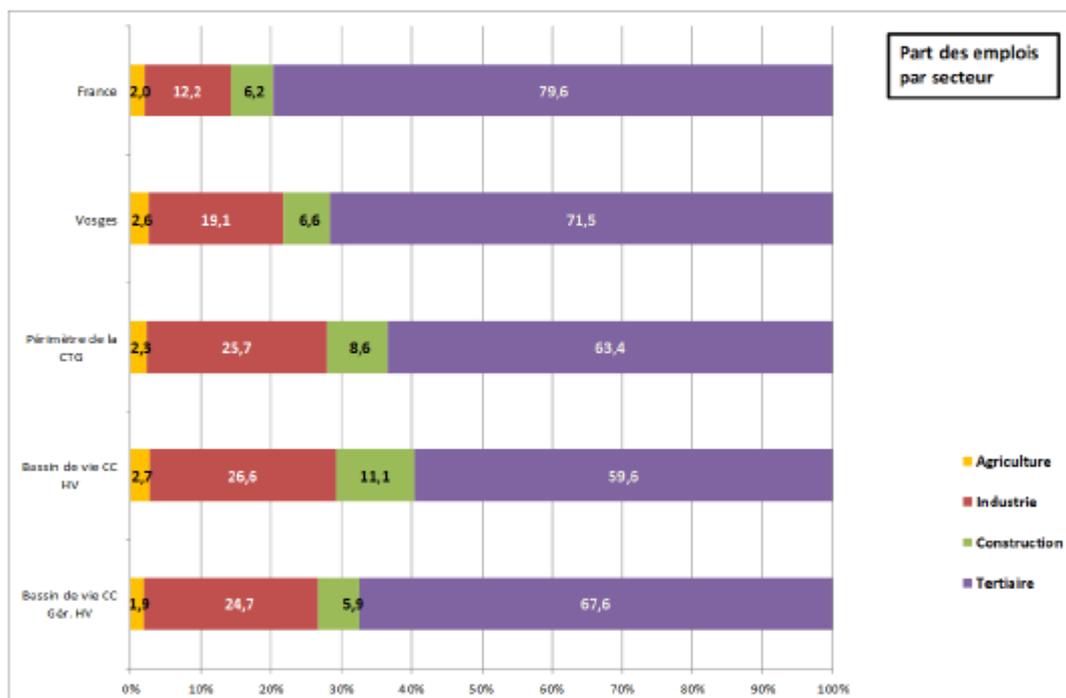
Évolution du taux de chômage par département



- Au 1^{er} trimestre 2023, le taux de chômage localisé augmente uniquement dans les Ardennes (+0,2 pt), département où il demeure le plus élevé de la région (9,4 %). Ailleurs, il est soit stable (Vosges). Les Vosges ne bénéficient pas d'une baisse annuelle (taux de chômage stable, à 7,4 %). Sur 10 ans, quatre départements bénéficient d'une baisse de leur taux de chômage plus prononcée que celle du Grand Est (-3,4 pts) dont les Vosges (-4,3 pts).

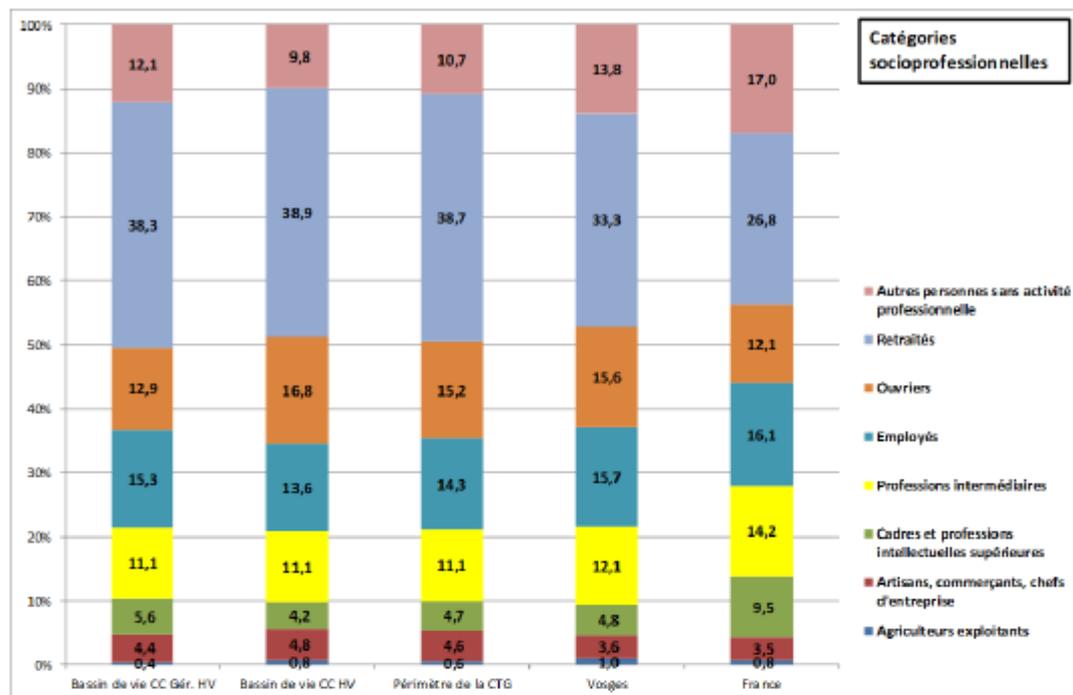
Évolution du taux de chômage par zone d'emploi

	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1	Evol. Trimestrielle (en point)	Evol. Annuelle (en point)	
Nancy	6,9	6,9	6,7	6,7	6,8	+0,1	-0,1	
Reims	8,1	8,2	8,1	8,1	8,0	-0,1	-0,1	Bassin d'emploi CCHV
Remiremont	6,4	6,5	6,5	6,4	6,4	0,0	0,0	
Romilly-sur-Seine	9,0	9,0	8,9	9,0	9,0	0,0	0,0	
Saint-Avold	7,3	7,7	7,5	7,2	7,1	-0,1	-0,2	
Saint-Dié-des-Vosges	9,5	9,8	9,8	9,6	9,6	0,0	+0,1	Bassin d'emploi CCGHV
Saint-Louis	6,1	5,9	5,7	5,7	5,6	-0,1	-0,5	
Sarrebourg	5,1	5,4	5,2	5,1	5,0	-0,1	-0,1	



- La ventilation des emplois par secteur d'activité présente de grandes différences entre le périmètre de la CTG, les Vosges et le National. L'Industrie pèse plus d'un quart sur les 2 CC réunies contre 12 % au niveau national. Le tertiaire représente moins de 2/3 des emplois sur le périmètre de la CTG contre plus de 70 % pour le département et près de 80 % pour le national.

(Données : Octobre 2021)



- Les Vosges comptent proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, mais plus de retraités et d'ouvriers.
- Au sein des 2 EPCI, la part des retraités est très élevée et se situe à 39 %, expliquant en grande partie le faible taux de couverture Caf (*cf. fiche Allocataires et structure familiale*).

CCHV

- Economiquement, ce territoire souffre d'une baisse d'attractivité en raison de la perte de nombreux emplois. Toutefois, le taux de chômage (6.4%) est le plus faible du département.
- Quotidiennement, ce sont près de 3500 actifs qui quittent le territoire de l'EPCI pour travailler.
- La commune de La Bresse est le principal pôle économique du territoire. Malgré la perte de plus d'1/10e de ses emplois au cours des dernières années, l'industrie occupe encore une place très importante dans l'économie du territoire, autour de quelques entreprises emblématiques (Les Zelles, Tissus Gisèle à LaBresse, Tricotage des Vosges à Vagny...).
- L'EPCI est ainsi, en proportion des emplois offerts, le second plus industrialisé du département.
- Le milieu naturel est un atout important pour ce territoire qui est le second plus touristique du département en nombre d'emplois. Le tourisme est l'un des rares secteurs à avoir gagné des emplois au cours des dernières années et il contribue à la vitalité du commerce ou du logement, que ce soit sur le marché immobilier des résidences secondaires ou par les mises en construction de logements.
- La station de La Bresse-Hohneck, principale station de ski du massif des Vosges, est l'une des locomotives touristiques du territoire.

CCGHV

- Malgré la perte de nombreux emplois au cours des dernières années, ce territoire reste l'un des principaux pôles économiques du département avec 70% des emplois situés à Gérardmer. La CC est celle offrant le plus d'emplois à ses actifs. Près de 2 500 vosgiens habitent d'autres territoires et viennent travailler dans une commune composant la Communauté de communes Gérardmer Hautes-Vosges.
- Grâce au tourisme, le secteur tertiaire propose un grand nombre d'emplois, notamment dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.
- Malgré ses difficultés récentes, le secteur industriel est encore très présent. Le textile y occupe une place prépondérante (Garnier-Thiebaut, Linvosges, Le Jacquard Français à Gérardmer, Le Nappage à Granges-Aumontzey... mais le principal employeur industriel du territoire est la fromagerie Bongrain-Gérard à Le Tholy.
- Le tourisme, qui s'appuie essentiellement sur un milieu naturel remarquable, est un atout considérable pour ce territoire.

Les SIAE et le périmètre CTG, un autre vivier pour l'emploi !

- Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des structures spécialisées, comme les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) ou les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).
- Elles ont pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.
- Elles signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.



Les SIAE sur le périmètre CTG

CCGHV

- ARES
- Regain
- Pro'CD

CCHV

- ABI (ACI)
- L'Abri
- ELPI
- Les Zutiles
- Le Bois Solidaire
- CCHV

L'insertion par l'activité économique en 2022, c'est :

A l'échelle départementale :

- 53 SIAE
- 2904 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminé d'Insertion)
- 633 sorties sur un emploi (dont 253 sur un emploi d'insertion)

A l'échelle du périmètre CTG :

- 9 SIAE
- 720 salariés en CDDI
- Soit près de 25% des emploi en insertion des Vosges.

A titre informatif, les SIAE permettent aux personnes d'avoir un emploi en insertion le temps d'acquérir les formations, compétences etc. nécessaires afin d'intégrer une entreprise sur un contrat pérenne.

Ces contrats en insertion sont généralement inférieurs à 35h de travail par semaine (souvent autour de 26 à 28h / semaine). Ce sont des contrats courts (généralement 4 à 6 mois) renouvelables dans la limite de 24 mois.

Il est important de prendre en considération la sortie de ces personnes dans les statistiques RSA malgré la précarité de leur emploi (durée, salaire etc.).

Points informations :

Taux d'entreprenariat important sur le périmètre CTG.

Les collectivités s'investissent et se concentrent davantage sur le programme LEADER (en lien avec le PETR de Remiremont et ses vallées pour la CCHV et le PETR du pays de la Déodatie pour la CCGHV).

Qu'est-ce que le programme LEADER ?

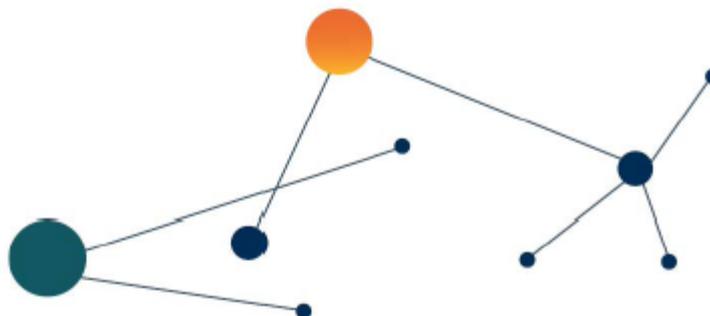
Un programme européen pour les territoires

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen inscrit dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Il finance des actions locales de développement dans les territoires ruraux. L'objectif est d'expérimenter des projets innovants, portés par des acteurs locaux, qu'ils soient publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises...).

Ainsi, les projets qui seront soutenus financièrement par le programme, devront répondre entre autres à une stratégie de maintien d'emploi et / ou de création d'emploi sur les territoires.

Le programme européen LEADER s'appuie sur un partenariat d'acteurs privés et publics représentatifs du territoire, et constitués en un GAL (Groupe d'Action Locale), qui est ici porté juridiquement par les PETR.

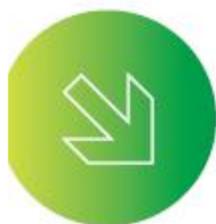




A RETENIR :

- Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et départementale sur le périmètre de la CTG.
- L'industrie pèse plus d'un quart sur les 2 CC réunies contre 12 % au niveau national.
- Le tertiaire représente moins de 2/3 des emplois sur le périmètre CTG contre plus de 70 % pour le département et près de 80 % pour le National.
- Part des retraités très élevée (39 %), expliquant en grande partie le faible taux de couverture Caf.
- Baisse d'attractivité en raison de la perte de nombreux emplois.
- Le secteur tertiaire propose un grand nombre d'emplois mais il est important de prendre en compte la notion de précarité de ces emplois.
- Milieu naturel remarquable, atout considérable pour le périmètre CTG.
- Les structures de l'insertion par l'activité économique du périmètre CTG représentent plus de 25% des emplois en insertion sur le département des Vosges.
- Les collectivités s'investissent et se concentrent davantage sur des programmes liés à l'attractivité des territoires avec notamment une ambition forte pour la consolidation et le développement des bassins d'emploi.
- Entreprenariat important sur le périmètre CTG.





Fiche n°6

Zoom sur les données de l'Education Nationale – Recensement écoles / collèges / lycées du périmètre CTG (septembre 2023).

24

Éducation



31 écoles maternelles et / ou élémentaires regroupant 107 classes sont recensées en septembre 2023 sur le périmètre CTG contre 33 écoles et 111 classes en 2019.

Fermeture de deux écoles :

- 1 sur la CCGHV en 2022
- 1 sur la CCHV en 2023

Un système de transport a été mis en place au sein des communes n'ayant pas d'établissements scolaires permettant aux enfants d'être scolarisés dans la commune voisine et facilitant ainsi le quotidien des familles.

- Champdray
- Liézey
- Le Valtin

Un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) est constitué sur la CCHV assurant ainsi la scolarité de plus de 70 enfants.

- Sapois
- Gerbamont

Focus sur le programme de Réussite Educative

Qu'est-ce que les RPI : Regroupements pédagogiques intercommunaux

Les RPI sont des regroupements d'écoles, soit :

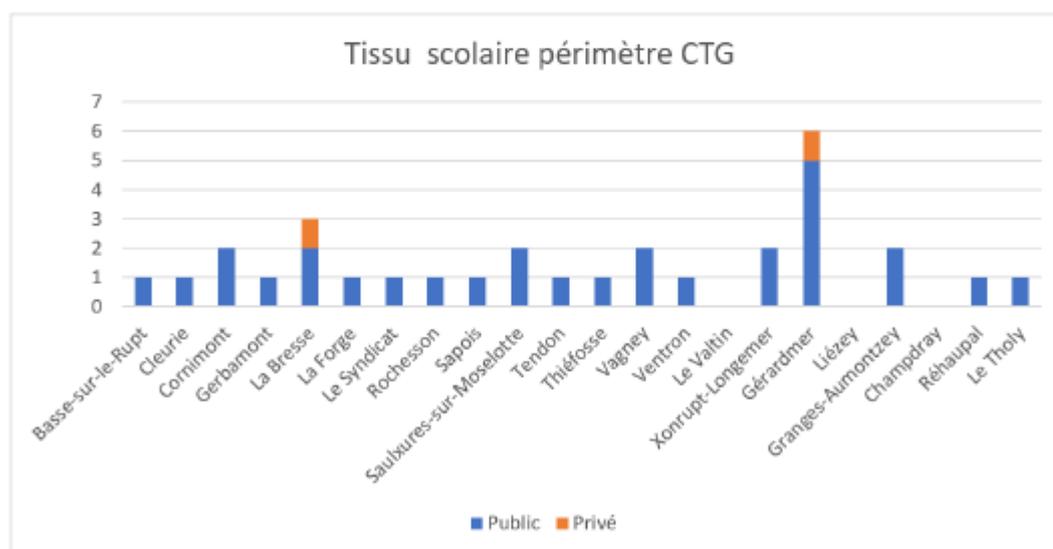
- Sur un seul site - RPI concentré
- Sur plusieurs sites - RPI dispersé

De plus en plus de RPI associant plusieurs territoires communautaires voient le jour, notamment sur les territoires très ruraux. Les RPI, permettent notamment le maintien et / ou le développement d'un établissement scolaire, d'une mutualisation de moyens humains et financiers (aménagement, travaux de rénovation etc.).

Ils peuvent, dans certains cas contribuer à lutter contre l'isolement d'élèves dans les établissements ayant de « toutes » petites classes.

De plus en plus de communes entrent dans une démarche de stratégie à long terme avec l'anticipation de futur RPI et de projets de rénovation d'établissements sur plusieurs années.

En septembre 2023 : 29 établissements maternels et / ou élémentaires publics sont recensés sur le périmètre CTG ainsi que 2 établissements privés. Plus de 86% des communes qui constituent le périmètre CTG ont encore un établissement scolaire maternel et / ou élémentaire (RPI compris).



- Sur l'ensemble des établissements publics, nous pouvons dénombrer 2204 élèves soit une moyenne de plus de 20 élèves par classe. Données établissements privés NC.
- La commune de Cornimont est entrée dans le « dispositif toute petite section » accueillant une quinzaine d'enfants de moins de 3 ans. Cette section est intégrée à l'école c'est donc un lieu d'apprentissage. La toute petite section a pour objectif premier d'aborder l'école maternelle dans de bonnes conditions, de manière progressive.

Collèges et lycées

Le périmètre CTG est doté de plusieurs collèges et lycées :

Collèges CCHV

- Cornimont
- La Bresse (privé)
- Vagney

Collèges CCGHV

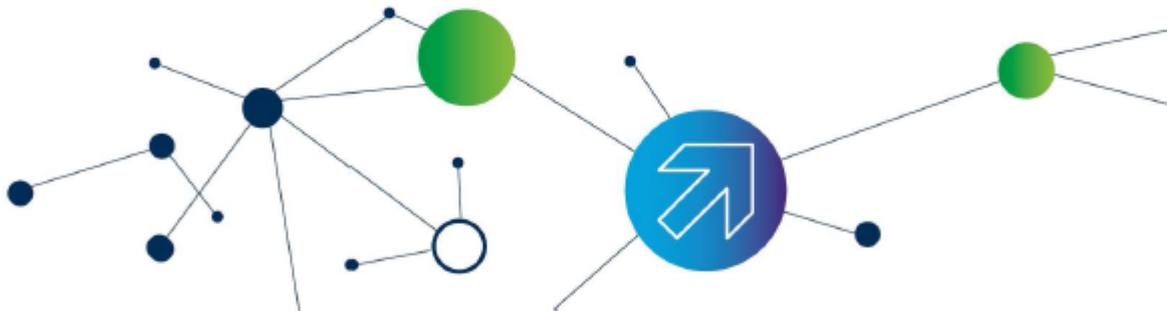
- Gérardmer
- Le Tholy

Lycées CCGHV

- Gérardmer

Constat :

Aucune école supérieure n'est recensée sur le périmètre de la CTG, ce qui impacte en partie le solde migratoire de la population. Toutefois, un bon maillage est présent en matière d'établissements proposant des formations et diplômes professionnels allant de l'hôtellerie, à la mécanique, en passant par les services à la personne et vente en milieu rural.



Fiche n°6 - Education

27

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bon maillage des territoires avec la possibilité de faire sa scolarité sur le périmètre CTG de la maternelle au lycée. • Trois communes n'ayant plus d'école (ou école en sommeil), ont développé un système de « navette » afin de véhiculer les enfants vers les établissements scolaires des communes voisines. • Développement de RPI sur deux communes : maintien de la scolarité de plus de 70 enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité sur l'avenir pessimiste au regard des dernières études démographique des territoires.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'anticipation sur l'avenir des établissements scolaires et des services aux familles autour des temps scolaires. • Développement de stratégies pouvant allier éducation, bien-être des enfants et mutualisation humaine et financière. • Développement de stratégie globale. Ex : allier éducation, enfance/jeunesse, parentalité etc. et optimiser les dépenses pour les communes (locaux, travaux de rénovation, investissements etc). 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des écoles. • Gestion des coûts difficile, notamment pour les communes concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires vieillissants. • Anticipation des coûts.





Fiche n°7

28

Parentalité

Qu'est-ce que la parentalité ?

La parentalité, désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour de l'offre de service du travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité, financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (Reaap), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (Clas) et les Lieux d'Accueil et d'écoute des Parents (Laep).

Certaines autres offres répondent à des problématiques parentales spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale ou encore des espaces de rencontre.

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs
	Conseil départemental Prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées.	Tout public.	Conseil Départemental (CD) : • Maison de la Solidarité de la Vie Sociale (MSVS) • Protection Maternelle et Infantile (PMI) • Centre de santé Sexuelle (Gérardmer)
Offre de service de travail social - offre individuelle	CAF Soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, impayés de loyers et parent seul.	Familles avec enfant relevant du régime général	Caf : • Chargé d'intervention sociale
	MSA Soutien en cas de rupture professionnelle et/ou familiale	Tout public relevant du régime agricole	Mutualité sociale Agricole (MSA) : • Assistante sociale

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateur
Appels à Projets Parentalité CAF/CD Reaap et Loisirs en famille	Conforter les compétences parentales par l'écoute et l'accompagnement des familles.	Parents / Enfants	Centre Social Espace Culturel et Social de la Pranzière (Ecs) : Projet famille Porté par un collectif de partenaires locaux : « Journée famille » Cornimont Association Ctps (Culture Théâtre Peinture Sculpture) Pep lor'Est Gérardmer L'association des usagers du centre social de Remiremont dans le cadre du Réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées. La commune de Gérardmer avec « fêtes en famille ».
Clas Accompagnement à la scolarité	Contribuer à la réussite scolaire. Renforcer l'implication des parents. Renforcer les relations parents école.	Parents / Enfants scolarisés.	Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) : Enfants scolarisés en collège essentiellement, en primaire dans une moindre mesure compte tenu des dispositifs aide aux devoirs en place. Gérardmer Centre Social ECSP (depuis septembre 2022). Cornimont
Aide aux devoirs	Contribuer à la réussite scolaire.	Enfants scolarisés.	Dispositif porté par les communes avec leur personnel et/ou des professeurs des écoles. Le Secours Catholique pour des accompagnements individuels
Laep	Socialisation de l'enfant. Échanges entre parents.	Parents (ou personne accompagnante) et enfants de moins de 6 ans non scolarisés.	La CCHV sur deux sites : Cornimont et La Bresse (LAPE'tite Escapade).
Médiation familiale	Préserver les liens familiaux au sein d'une famille en cas de séparation, conflits intergénérationnels.	Membres d'une même famille vivant un désaccord (couples séparés, parents / ados...).	Pep 88 : Cornimont ECSP Gérardmer Adavie : Epinal L'Adavie propose également un service de conseil conjugal et familial.



Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs
Espaces rencontres	Renouer des liens familiaux avec le parent non gardien dans un lieu neutre et sécurisé en présence d'un professionnel.	Tous les parents, grands-parents, enfants qui vivent une rupture du lien familial.	ADAVIE principalement après orientation par le juge des affaires familiales (JAF). La famille peut saisir directement l'association à Epinal. Attention : à différencier de l'espace neutre du Conseil Départemental à destination d'un public ciblé.
Aide à domicile	Soutien temporaire à domicile dans les tâches quotidiennes et/ou prise en charge des enfants à la suite d'un évènement qui vient perturber l'équilibre familial.	Familles confrontées à un évènement (grossesse, naissance, décès, maladie, rupture familiale, famille nombreuse, insertion).	ADMR ADAVIE FMS : Eveil et soutien à la parentalité
Réseau parentalité Graine de familles	Regroupement d'acteurs sur le secteur menant des actions en lien avec la parentalité : mieux se connaître pour mieux accompagner les familles au quotidien Coordonner, développer et animer.	Toutes les familles de la CCGHV.	Depuis 2023, l'association MCL de Gérardmer anime et coordonne le réseau (collectif créé en 2016, passage en réseau en 2023) avec la Caf, le Conseil départemental, l'éducation nationale. Participent au réseau les élus, les associations, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Relais Assistants Maternels, les médiathèques, les structures sociales et médico-sociales.
Réseau parentalité Remiremont et ses Vallées	Tout au long de l'année coordonner, développer et animer sur le territoire de Remiremont et ses vallées.	Toutes les familles. La zone d'influence du réseau s'étend sur trois communautés de communes dont la CCHV – vallée de la Moselotte.	Depuis 2015 l'association des usagers du centre social de Remiremont anime et coordonne le réseau (créé en 2013) avec la Caf, le Conseil départemental, l'éducation nationale. Participent au réseau les élus, les associations, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Relais Assistants Maternels, les médiathèques, les structures sociales et médico-sociales.
La Maison des Adolescents et Jeunes Adultes (Mdaja)	Accueillir, écouter, conseiller, orienter les jeunes grâce à une approche pluridisciplinaire.	Jeunes de 12 à 25 ans, leurs proches et les professionnels.	Le Conseil Départemental et les associations font régulièrement appel à la Mdaja antenne de Remiremont. Permanence sur la MSVS de Gérardmer.

Fiche n°7 - Parentalité

31

Point de vigilance :

Le LAPE de la CCHV (Cornimont / La Bresse) est en difficulté avec un manque d'accueillant et de Formation malgré une fréquentation qui augmente chaque année.

Aucune certitude quant au maintien de toutes les séances LAPE sur 2024. Un travail est engagé afin d'ouvrir la possibilité de mettre en place du bénévolat pour le « poste accueillant » retraités ou actifs qui souhaitent s'impliquer sur le service.

En réflexion :

CCGHV mène une Réflexion autour de la prise de compétence sur la mission LAEP. L'animatrice RPE constate de multiples demandes de parents désirant un lieu de rencontre afin de partager autour de la parentalité et de rompre l'isolement.

L'animatrice RPE de la CCGHV a les compétences et a amorcé des formations pour l'accueil du public dans le cadre d'un LAEP.

Réflexion sur un projet de « maison de la famille » porté par le PETR Pays de Remiremont (PETR - Regroupement de plusieurs CC dont la CCHV).

Nouveauté :

Passage du Collectif Parentalité en Réseau Parentalité sur le territoire de la CCGHV en 2023.

Mobilisation de la MCL de Gérardmer, avec la nomination d'un de leurs salariés pour coordonner le réseau.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • 2 Réseaux parentalité sur le périmètre CTG • Actions annuelles avec un engagement fort des partenaires et de la population (ex : journée de la parentalité) • Partage d'expérience des 3 CTG (CCHV/CCGHV, CCPVM et CCBHV) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de LAEP sur le territoire de la CCGHV • Manque d'accueillants sur le LAEP CCHV • Locaux LAEP pas assez visible de la population (communication ciblée difficile) • Irrégularité dans la présence d'un référent famille sur le territoire CCHV • Découpage des PETR qui sépare les 2 CC
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Portage et coordination des réseaux parentalité identifiés avec une projection sur les futures animations et actions possibles • Développement d'un LAEP sur la CCGHV ou la demande des parents se fait ressentir avec le besoin fort de rompre une forme « d'isolement parental ». • Professionnaliser les accueillants LAEP dans une stratégie de mutualisation (contribuer à assurer un nombre de participants, partage des coûts, etc.) • Réflexion engagée par le PETR du pays de Remiremont et ses vallées quant à la création d'une maison des Familles. • Travailler davantage en partenariat avec la MSA, notamment dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural » 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de maintien des séances LAEP CCHV par faute de moyens humains et de formation des accueillants.



CONSTAT-BILAN À L'ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE CTG :

La création d'un Réseau Parentalité sur la CCGHV a permis de fédérer les acteurs autour d'une identité commune. Le Réseau va faciliter l'interconnaissance des professionnels et s'engage à répondre aux besoins des familles grâce à une proposition d'offres adaptées.



Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]

32

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

Petite enfance / Enfance

La petite enfance concerne les enfants de moins de 6 ans.

La CC Gérardmer Hautes Vosges dispose de la compétence petite enfance qui s'exerce dans le cadre suivant : « mise en place d'un Relais Petite Enfance ».

La CC Hautes Vosges dispose de la compétence petite enfance qui s'exerce dans le cadre suivant : « mise en place, animation et gestion d'un Relais Petite Enfance et création, animation et gestion d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants ».

Nota bene : Les Lape, ne sont pas des services de « garde d'enfant », toutefois, ce dispositif propose un accompagnement à la fonction parentale et à la sociabilisation de l'enfant avant son entrée en école.

Pour 2021, le taux de couverture sur le périmètre de la CTG, soit le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées (collectif, individuel) est de 82.39 % pour la CCHV et 71.39 % pour la CCGHV.

Comparativement, le taux de couverture national est de 59.36 % et de 68.84 % pour le département des Vosges.

Il permet de mesurer la tension entre l'offre et la demande de places en accueil individuel et collectif.



Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, les lieux de garde ou à domicile et lors des bilans en classes scolaires de moyenne section. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

Près de 5 000 enfants d'allocataires de moins de 18 ans se trouvent sur le périmètre CTG en 2022, dont 28 % ont moins de 6 ans, soit près de 1 400 enfants (près de 3 600 enfants ont entre 6 ans révolu et 18 ans). Au niveau national, cette part est égale à 32 %.

Éléments de contexte

Nombre d'enfants allocataires	Bassin de vie CC Gér. HV		Bassin de vie CC HV		Périmètre de la CTG	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
< 3 ans	238	13%	414	13%	652	13%
3-5 ans	269	15%	486	16%	755	15%
6-11 ans	640	35%	1 049	34%	1 689	34%
12-15 ans	446	25%	810	26%	1 256	26%
16-17 ans	222	12%	330	11%	552	11%

- 652 enfants sur l'ensemble du périmètre CTG ont moins de 3 ans et sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode d'accueil.



L'offre d'accueil collective pour les enfants de moins de 6 ans sur le périmètre CTG :

CCGHV : 3 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour un total de 52 places

- 1 multi accueil de 22 places géré par la commune de Gérardmer
- 1 multi accueil associatif de 20 places sur la commune de Xonrupt- Longemer
- 1 micro crèche associative de 10 places sur la commune de Granges Aumontzey.

Pour 2022, la Caf a versé :

- 228 114.47 € au titre de la Prestation de Service Unique (PSU),
- 28 717.20 € au titre du Bonus Territoire
- 50 652.27 € au titre du Contrat enfance Jeunesse.

CCHV : 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour un total de 45 places

- 1 établissement géré par la commune de Saulxures sur Moselotte
- 1 en gestion associative sur la commune de La Bresse

Pour 2022, la Caf a versé :

- 349 680.40 € au titre de la PSU
- 82 210.35 € au titre du Bonus Territoire.

La tarification :

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la Cnaf et sont identiques pour tous les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.



Information complémentaire :

Sur la commune de Le Syndicat, une micro crèche en gestion associative a opté pour un financement indirect de la Caf au moyen du Complément du mode de garde (CMG structure) dans la cadre de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Cette structure est dédiée à l'accueil de 12 enfants et vient compléter l'offre d'accueil collectif sur le territoire.





FOCUS SUR LA DÉMARCHE « IDA » INFORMER, DÉTECTER, ACCOMPAGNER :

La démarche IDA consiste à accompagner les structures petite enfance en situation de fragilité afin de contribuer à la qualité et à la performance des EAJE et ainsi prévenir la fermeture de places de crèches. Cet accompagnement se concrétise par la définition d'un plan d'action entre la commune compétente, la structure et la Caf.

Sur le périmètre CTG, 3 établissements bénéficient de cet accompagnement (2 CCGHV et 1 CCHV).

La crèche et la halte-garderie de Gérardmer ont bénéficié de la démarche IDA et à ce titre diverses actions ont été mises en place dont l'élaboration d'un diagnostic petite enfance partagé avec l'objectif d'élaborer une trajectoire d'évolution et d'optimisation de ces 2 services. Dans la perspective de rassembler les 2 structures dans les mêmes locaux et d'élaborer un plan de restructuration pour mieux répondre aux besoins des familles, un recalibrage de l'offre d'accueil a été nécessaire avec une augmentation de 3 places pour le multi accueil et la fermeture de la halte-garderie.

Le multi accueil de Saulxures sur Moselotte a intégré le programme IDA avec la perspective de consolider la qualité de l'offre d'accueil sur le territoire et optimiser son fonctionnement en étant en adéquation avec les besoins des familles.

L'offre d'accueil individuel :

Le soutien à l'offre d'accueil individuel se fait par le déploiement du service de Relais Petite Enfance (RPE) sur l'ensemble des territoires et par l'accompagnement renforcé de la Caf et du Cd.

Il s'agit d'un lieu ressource pour les familles et les Assistants Maternels.

- Les assistants maternels peuvent être conseillés sur la législation, liée à leur métier, se rencontrer et échanger sur leurs expériences professionnelles ;
- Les parents et futurs parents sont aidés dans la recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives d'employeur ;
- Les enfants bénéficient d'animations avec leur assistant maternel.

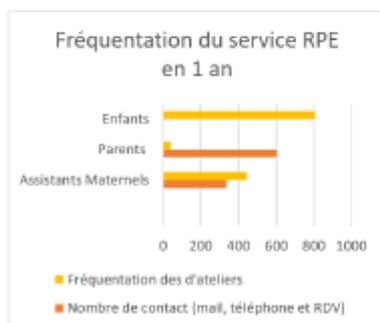
Ce service contribue ainsi à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et fait de l'offre d'accueil individuelle une alternative intéressante et crédible à l'offre d'accueil collective que les familles ont d'emblée tendance à privilégier.

Notons à ce propos que les deux modes d'accueil ne sont pas en concurrence mais bien complémentaires.

Deux Relais Petite Enfance (RPE) sur le périmètre CTG

Quelques informations concernant le RPE de la CC des Hautes Vosges :

- C'est : 1.6 ETP qui sont consacrés à ces missions, 37 670.15 € de versement de la Caf au titre de la Prestation de service et 20 470 € au titre du Bonus Territoire.
- C'est aussi :



- 229 familles différentes
- 125 enfants différents
- 92 Assistants Maternels différents (143 professionnels agréés pour 116 actifs sur le territoire au 31/12/2021)

Le RPE « touche » 79.30% des Assistants Maternels actifs

C'est un total de 941 contacts et 99 ateliers sur l'année 2022.

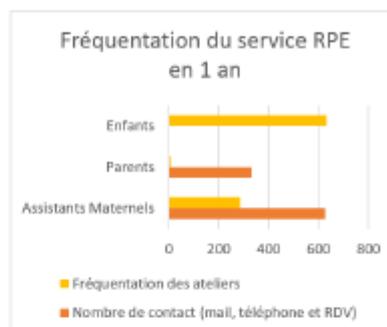


Quelques chiffres concernant le RPE de la CC Gérardmer Hautes Vosges :

- C'est une animatrice à temps plein est dédiée à ces missions, 24 536.53 € de versement de la Caf au titre de la Prestation de service et 14 620.48 € au titre du Bonus Territoire.
- C'est aussi :

- 124 familles différentes
- 93 enfants différents
- 41 Assistants Maternels différents (61 professionnels agréés pour 43 actifs sur le territoire au 31/12/2021)

Le RPE « touche » 95.30% des Assistants Maternels actifs



C'est un total de 957 contacts et 77 ateliers sur l'année 2022.

Le RPE de la CCGHV a participé au Girafes Awards organisé par l'Association Agir Petite Enfance et a remporté le prix national RPE. La cérémonie avait lieu à Paris au ministère des Solidarités et des Familles. Cette mise en lumière du travail pédagogique des assistants maternels contribue à valoriser ce métier.

Les missions des Rpe les positionnent spontanément en tant que Lieu d'information "LINF" et les amènent à recevoir les demandes d'information des familles sur les modes d'accueil.

Objectifs d'un Linf :

- Faciliter les démarches des parents ;
- Mieux identifier les besoins exprimés des parents ;
- Améliorer les réponses apportées aux parents ;
- Améliorer et / ou compléter la structuration territoriale en termes d'offres et de demande.

Les RPE sur le périmètre Ctg sont engagés dans une démarche Linf ou d'habilitation Linf.



Cependant, les RPE alertent !

L'offre de garde pour enfants de moins de 6 ans est insuffisante sur le périmètre CTG. De nombreux départs en retraite touchent l'accueil individuel avec une diminution du nombre d'assistants maternels.

Ce qui provoque un phénomène lié à « l'offre et la demande » ...

Tarifs qui ne cessent d'augmenter allant jusqu'à 6€ de l'heure de garde par enfant (plus frais consommables etc.). Augmentation tarifaire très marquée, notamment, sur le territoire de la CCGHV.

Diminution de l'amplitude horaire de garde.

De moins en moins de professionnels souhaitent travailler en horaires atypiques, ce qui provoque une tension pour les métiers de l'agriculture, du tourisme, de bouche ou encore ceux dans le domaine du soin (EHPAD, maison de retraite etc.).

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Les MAM permettent aux professionnels de se regrouper à plusieurs pour travailler ensemble avec la perspective de rompre l'isolement professionnel et ne plus entremêler vie professionnelle et vie familiale.

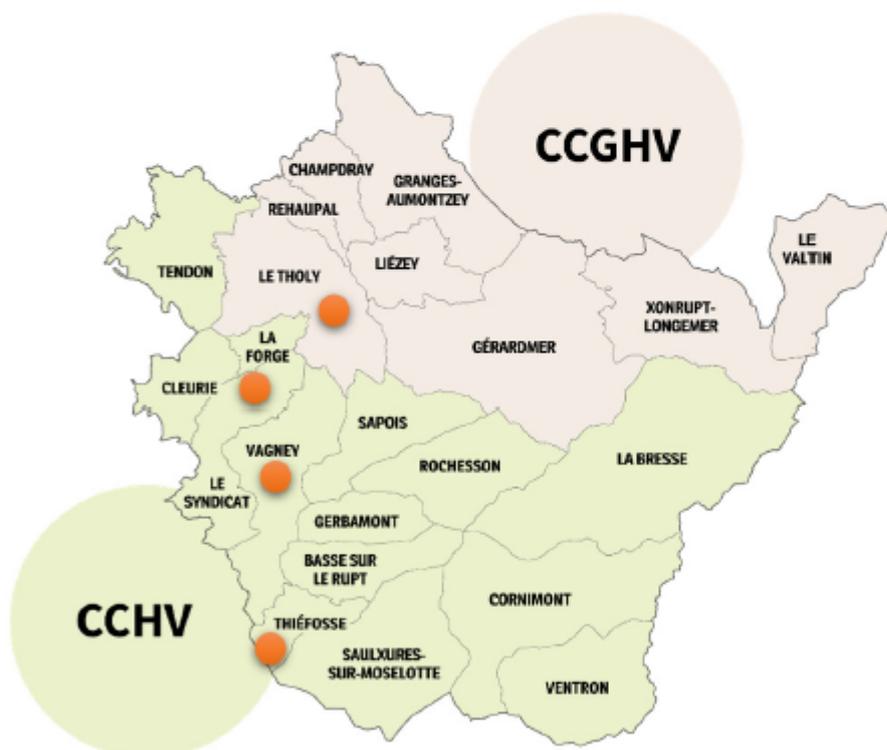
Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut être bénéficiaire d'un soutien financier de la Caf, le Complément Mode de Garde-CMG.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné CAF-PMI : suivi personnalisé du projet de fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les projets de création ou d'extension de Mam sur certains territoires peu dotés en mode d'accueil peuvent être éligibles à des aides à l'investissement versées par les Caf, le Plan d'Investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje).

Pour répondre à un déficit de l'offre d'accueil individuel et à des besoins en horaires atypiques, la commune de Thiéfosse, accompagnée par les services de la Caf et du Cd, a souhaité investir dans la construction d'un bâtiment dédié à une Maison d'Assistants Maternels.

La Caf a soutenu la réalisation de ce projet en accordant une subvention à hauteur de 136 449 € au titre du Piaje. Ce projet a permis de maintenir l'offre d'accueil individuel (12 nouvelles places) et de contribuer à lutter contre l'isolement au travail.



4 MAM sont implantées sur le périmètre CTG : Le Tholy, La Forge, Vagney et Thiéfosse, pour une capacité d'accueil totale de 52 places.

Fiche n°8 - Enfance Jeunesse

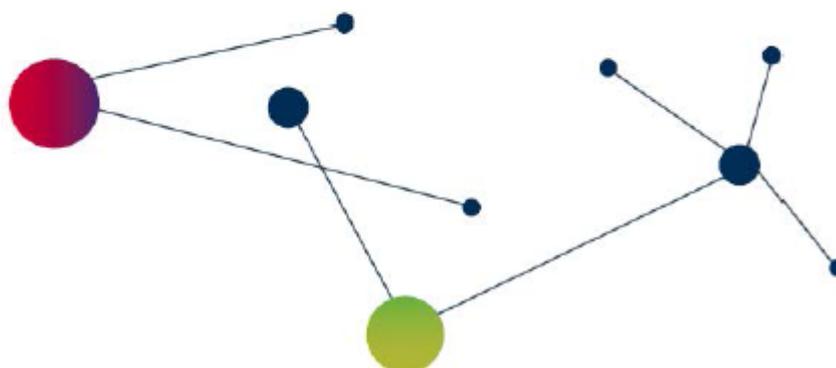
37

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Bonne couverture dans l'ensemble sur le périmètre CTG. Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualités pour les familles. 2 RPE connus et reconnus sur le périmètre CTG. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre assistants maternels sur le périmètre CTG. Diminution des modes de garde avec horaires atypiques sur des territoires ou le tourisme est une source économique forte. Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures . Une diminution de la fréquentation des différents modes de garde peut être à prévoir à court / moyen terme avec la baisse de la natalité.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> Développement de projet en commun avec notamment le rassemblement des services d'accueils pour mineur (crèche, ALSH, périscolaire, etc.) sur un même site. 	<ul style="list-style-type: none"> Métier d'assistants maternels en danger (de nombreux départs en retraites sont à prévoir à court et moyen terme). Déficit de places en accueil individuel. Tension entre l'offre et la demande en matière d'accueil individuel provoquant une augmentation des tarifs et une contrainte horaire pour les familles. Difficulté pour les familles ayant des métiers à horaires atypiques de trouver un mode de garde.



CONSTAT-BILAN À L'ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE CTG :

La diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le périmètre CTG est un élément important à prendre en compte dans la mise en place d'actions futures. L'itinérance des 2 RPE répond à un vrai besoin et demande à être conforté pour être au plus près des professionnelles et des parents. L'accueil collectif demande à être soutenu afin de maintenir une offre de qualité.





La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants de plus de 6 ans jusque 18 ans.

Définition de l'accueil de loisirs sans hébergement

Un accueil de loisirs sans hébergement permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

Pour information :

Les Communautés de Communes du périmètre CTG, ne disposent pas de la compétence jeunesse. Chaque commune a la responsabilité d'organiser ou non, l'accueil périscolaire et extrascolaire sur sa commune.

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets d'école, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le PEDT est travaillé avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs et apporte la cohérence éducative sur le territoire.

Validation obligatoire du PEDT :

- Education Nationale,
- Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Caf

12 communes sont signataires d'un PEDT sur l'ensemble du périmètre CTG (2 sur la CCGHV et 10 sur la CCHV).

Pour 2024, l'ensemble des communes devra renouveler son Pedt avec une vigilance pour que les objectifs soient en adéquation avec les enjeux définis dans la CTG.

Accueil périscolaire

Cet accueil est organisé le matin, durant la pause méridienne et le soir après l'école. Les activités du mercredi sont intégrées au temps périscolaire. Elles peuvent être proposées à la demi-journée ou à la journée. Ces temps d'accueil font l'objet d'une attention particulière dans les PEDT au travers du plan mercredi.

Aujourd'hui, sur les 2 territoires communautaires, un ALSH périscolaire est adossé à une école primaire et permet à chaque famille de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle.

CCGHV :

4 opérateurs gèrent un accueil extrascolaire :

- 2 communaux
- 2 associatifs

CCHV :

13 opérateurs gèrent un accueil extrascolaire :

- 9 communaux
- 4 associatifs

Une capacité d'accueil propre à chaque lieu d'implantation. La capacité d'accueil varie entre :

- 30 et 175 enfants pour la CCGHV
- 16 et 90 enfants pour la CCHV



Une tarification variée

Pour les 2 Communautés de Communes, les tarifs sont multiples, à la demi-heure, à l'heure, à la carte avec ou sans repas, avec ou sans petit déjeuner, avec ou sans goûter, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie et du lieu d'habitation.

Toutefois, conformément aux critères d'attribution de la prestation de service, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles.

Accueil extrascolaire

Cet accueil peut être proposé à la demi-journée et / ou à la journée, avec la possibilité et / ou non de pouvoir se restaurer sur place.

CCGHV :

4 opérateurs gèrent un accueil périscolaire :

- 2 communaux
- 2 associatifs

CCHV :

13 opérateurs gèrent un accueil périscolaire :

- 6 communaux
- 7 associatifs

Une capacité d'accueil propre à chaque lieu d'implantation. La capacité d'accueil varie entre :

- 15 et 132 enfants pour la CCGHV
- 16 et 90 enfants pour la CCHV

Une tarification variée

Afin de favoriser l'accessibilité des familles les plus modestes, la Caf demande que les tarifs soient modulés en fonction du quotient familial, condition indispensable pour bénéficier de la prestation de service de la Caf.

Différents tarifs sont proposés en fonction des offres :

- Semaine,
- Journée ou demi-journée,
- Avec ou sans repas,
- En fonction du lieu d'habitation.

Exemple pour une semaine de garde en ALSH

Sur le territoire de la CCGHV :

- Les communes proposent des accueils pouvant aller de 24 € à 65 €
- Les associations proposent des accueils pouvant aller de 62 € à 92 €

Sur le territoire de la CCHV :

- Les communes proposent des accueils pouvant aller de 43 € à 83 €
- Les associations proposent des accueils pouvant aller de 48 € à 57 €



Fiche n°8 - Enfance Jeunesse

40

Point information ..

Le prix de revient d'un accueil, c'est quoi ?

Il se calcule en fonction des dépenses inscrites au budget et du nombre d'heures déclarées annuellement par la partenaire.

Pour les accueils extrascolaires de la CCGHV, il varie entre :

- 5.86 € et 6.16 € pour une gestion communale
- 2.49 € et 4.20 € pour une gestion associative

Pour les accueils extrascolaires de la CCHV, il varie entre :

- 3.68 € et 8.29 € pour une gestion communale
- 2.69 € et 17.24 € pour une gestion associative

Accueil adolescent

L'accueil « ados » est destiné aux jeunes de 12 à 17 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires.

CCGHV :

3 opérateurs organisent un accueil « ados » :

- 2 communaux
- 1 associatif

Avec une capacité d'accueil de 12 à 20 jeunes.

CCHV :

2 opérateurs organisent un accueil « ados » :

- 1 communal
- 1 associatif

Avec une capacité d'accueil de 20 à 80 jeunes.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, chaque opérateur propose des activités attractives, sportives, culturelles, des séjours et des chantiers éducatifs.

Les prestations de service versées par la Caf au titre de l'année 2022

Le montant de la prestation de service ordinaire est en fonction du nombre d'heures déclarées.

Le Bonus Territoire est le nouveau dispositif financier qui vient soutenir, en plus des prestations de service de base, l'engagement financier de la collectivité.

CCGHV

Pour soutenir l'organisation de l'accueil périscolaire, la Caf a versé 49 715 € au titre de la Prestation de Service (PS) et 18 142.83 € au titre du Bonus Territoire.

Pour l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 31 066 € au titre de la Prestation de service et 2 155 € au titre du Bonus Territoire.

Pour l'accueil « ados », la Caf a versé 1 876.12 € au titre de la PS et 309.24 au titre du Bonus Territoire.

CCHV

Pour l'accueil périscolaire, la Caf a versé 123 095.69 € au titre de la Prestation de service et 144 505.36 € au titre du Bonus Territoire.

Pour l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 57 952.85 € au titre de la Prestation de Service et 52 645.03 € au titre du Bonus Territoire.

Pour l'accueil « ados », la Caf a versé 19 091.41 € au titre de la PS et 10 120.26 € au titre du Bonus Territoire.

La Caf accompagne les collectivités territoriales dans le développement de leur politique enfance-jeunesse. Pour l'année



Fiche n°8 - Enfance Jeunesse

41

2022, une dernière commune sur la CCGHV a un Contrat Enfance- Jeunesse. La somme de 65 129.96 € a été versée pour les équipements d'accueils de loisirs et l'action coordination jeunesse.

Des collectivités et/ou des structures travaillent en partenariat afin de proposer une offre d'accueil complémentaire sur des périodes d'ouverture, des amplitudes d'ouverture ou des tranches d'âge.

Pour exemple :

La commune de Gérardmer et la MCL se sont accordés pour se répartir l'accueil des enfants en fonction des tranches d'âges.

La commune de Saulxures sur Moselotte accueille les enfants de la commune du Syndicat et de Cleurie.

Une convention a été signée afin d'officialiser ce partenariat.

Pour contribuer à maintenir la qualité des accueils et optimiser les services, certaines collectivités s'engagent dans des travaux de réhabilitation de leurs locaux ou de construction en vue de regrouper dans un même espace les accueils petite enfance et jeunesse.

Un collectif enfance-jeunesse est constitué sur la CC Hautes Vosges. Il regroupe les services de la petite enfance (multi accueil, RPE, LAEP) et de la jeunesse (ALSH). Une plaquette à destination des familles a vu le jour, elle recense tous les modes d'accueils sur le territoire.

Le collectif mène des actions communes autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap :

- Plan de formation à destination des professionnels
- Campagne de sensibilisation autour de l'inclusion
- Mise en place de projets avec au cœur des actions l'inclusion - projets à destination des enfants des différents accueils

L'aide aux loisirs

L'aide aux loisirs favorise l'accès aux loisirs pour les enfants de 3 à 18 ans dont les familles ont des revenus modestes par le biais d'une participation financière aux frais d'inscription liés aux loisirs.

L'aide facilite l'accès des enfants :

- Aux structures d'accueil collectif habilitées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ;
- Aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires ;
- À la pratique d'activités (au sein d'une association loi 1901) à caractère sportif, culturel ou artistique qui nécessitent la participation active de l'enfant et qui permettent un apprentissage.

Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien «aide aux loisirs» de la Caf sur le périmètre CTG :

2022	Enfants bénéficiaires potentiels	Enfants utilisateurs	Utilisation des AAL en %
CCGHV	502	92	18.3 %
CCHV	693	134	19.3 %
Vosges	18 275	3 224	17.6 %

Points de vigilance et d'anticipation pour les prochaines années :

Une baisse de la fréquentation des accueils périscolaire et extrascolaire est potentiellement à prévoir dans les prochaines années.

	Bassin de vie CC Gér. HV		Bassin de vie CC HV		Périmètre de la CTG	
Nombre d'enfants allocataires	1 815	100%	3 089	100%	4 984	100%
< 3 ans	238	13%	414	13%	652	13%
3-5 ans	269	15%	486	16%	755	15%
6-11 ans	640	35%	1 049	34%	1 689	34%
12-15 ans	446	25%	810	26%	1 256	26%
16-17 ans	222	12%	330	11%	552	11%

Taux important des 6-11 ans (34%) et des 12-15 ans (26%) à l'instant T, qui va progressivement glisser sur la tranche des 16-17 ans (11%).

Pour rappel à ce jour, il y a 5 opérateurs sur le périmètre CTG en matière d'accueil des adolescents pour environ 150 places.



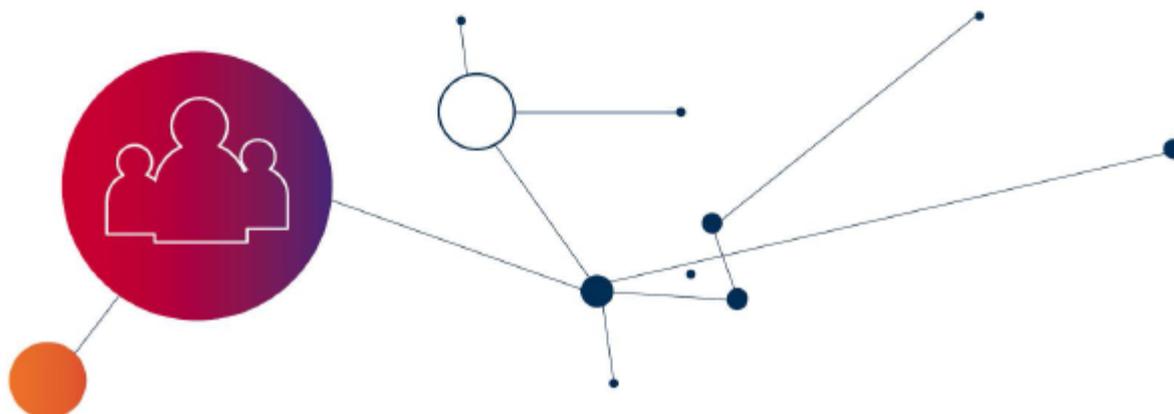
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bon maillage des accueils de loisirs sur l'ensemble périmètre CTG. • Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles. • Environnement « nature » qui permet de proposer des activités de plein-air, avec des déplacements limités. • Soutien des communes avec la mise à disposition de locaux, de personnels et de soutien financier. • Volonté des acteurs de terrain de travailler ensemble. • Subvention versée par les CC pour la formation BAFA et la formation BAFD, qui permet d'alléger le coût de la formation pour les stagiaires. • Communes investies dans la mise en place de PEDT. • Bon maillage des accueils périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de recrutement en matière de personnel qualifié notamment sur les formations BAFA et BAFD. • L'enjeu sur la démographie impacte directement la fréquentation des accueils de loisirs. • Actuellement peu de capacité d'accueil et d'actions en faveur des adolescents sur le périmètre CTG. • Faible taux d'utilisation des aides aux loisirs CAF. • Grande disparité de tarification des différents accueils.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de projet en commun avec notamment le rassemblement des services d'accueils pour mineur (crèche, ALSH, périscolaire, etc.) sur un même site. • Création d'un Pass colo avec l'objectif de faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans à compter des vacances d'été 2024. • Création d'un bonus handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact de la démographie sur la fréquentation des structures d'accueil avec une baisse à prévoir pour les moins de 6 ans. • Carence en matière d'accueil et d'actions en faveur des adolescents qui va être davantage marquée dans l'avenir.



CONSTAT-BILAN À L'ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE CTG :

L'offre d'accueil pour les enfants est cohérente et adaptée. L'accueil des adolescents reste à construire sur l'ensemble du périmètre. L'inclusion des enfants en situation de handicap est au cœur des actions mises en place par le collectif « Inter Actifs » sur la CCHV, réflexion à engager sur la CCGHV.

La formation des animateurs reste une préoccupation des structures d'accueil. Le manque de professionnels de l'animation risque de mettre en péril le fonctionnement des accueils.





Fiche n°9

44

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.

Les lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Sur le périmètre CTG, trois associations sont particulièrement engagées dans des actions de l'animation de la vie sociale :

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges :

- L'Espace Culturel et Social de la Pranzière à Cornimont (Ecsp) a bénéficié jusqu'au 31/08/2021 d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) et depuis le 1^{er} septembre 2021, il bénéficie d'un agrément Centre social.

Sur le territoire de la Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges :

- La Maison de la Culture & des Loisirs (MCL) de Gérardmer souhaite développer un Espace de Vie Sociale et obtenir un agrément
- L'association RéSolFa (Réseau Solidarité Famille) dont le siège se situe à Granges Aumontzey, est très active dans le champ de l'AVS et travaille en partenariat avec les acteurs locaux. Actions indépendantes, l'association n'a pas souhaité renouveler son agrément EVS.

La Maison de la Culture & des Loisirs (MCL) est une association d'Éducation Populaire, reconnue comme "partenaire associé de la commune pour initier et développer des activités éducatives, culturelles et socioculturelles".

La MCL conduit un projet global d'éducation populaire dans les domaines de la vie sociale, éducative et culturelle. Six commissions ouvertes pilotées par les bénévoles leur permettent de s'impliquer et de décider de la programmation des différents pôles, ce qui en fait un véritable berceau d'éducation populaire, permettant à chacun de participer à la programmation mais aussi de s'approprier ce lieu et de créer du lien.

La MCL avec ses différentes actions et instances, porte haut et fort les valeurs de l'éducation populaire et de la cohésion sociale. A la MCL, l'axe culturel en est un élément central (ses murs regroupent une salle de cinéma, une salle de concert, une galerie d'exposition et de nombreux événements hors les murs). La MCL, c'est aussi un lieu permettant à chacun, enfant, adolescent, parent, personne âgée, de trouver des activités et des services dans des domaines très variés et apprendre à se connaître, à se respecter dans un contexte de plaisir, de découverte.

En plus de ses 43 activités hebdomadaires (danse, musique, bien-être, expression, apprentissage des langues...), la MCL comporte plusieurs pôles :

- Pôle spectacle des arts vivants : programmation hétéroclite de spectacles (théâtre, cirque, magie, conte, danse...)
- Pôle musiques actuelles : 1 concert par mois
- Pôle cinéma : avec une salle classée art et essai et le label jeune public
- Pôle exposition : 1 exposition par mois et vernissage
- Pôle famille : activités régulières collectives, ou occasionnelles (ateliers parent-enfant, ateliers culturels, cafés papote, ateliers de fabrication collaboratif, soirées jeux, moment d'échange entre parents, sorties en famille...)
- Pôle enfance/jeunesse : accueil de loisirs (6/12 ans), passerelle (9/14 ans), accueil jeunes (11/17ans)



Association ResolFa (Réseau Solidarité Famille) a pour but de créer un réseau solidaire et social entre les familles en apportant des services liés à la vie quotidienne, à la scolarité des enfants en lien avec les parents, par des projets collectifs et individuels.

- Un élément « fondateur » de la vie associative de la ville de Granges- Aumontzey
- Une force de proposition pour les élus et les autres partenaires
- Un acteur de vie sociale présent de façon concrète par les services à la personne et les actions menées
- Un lieu pour « tisser du lien social »

Le projet social conforte les activités existantes tout en impliquant les bénéficiaires en instituant le principe « donnant-donnant ».

ResolFa à toute sa place dans l'Animation de la Vie Sociale avec son ensemble d'activités :

- L'association est en lien avec les restos du cœur, elle propose aux bénéficiaires un atelier coiffure, de la médecine préventive, des cadeaux de Noël etc.
- Mise en place de sorties culturelles et de loisirs en famille
- Ramassage des vieux papiers
- Un espace vestiaires
- Elle est en partenariat avec l'association « L'Abri » qui récupère les vêtements et textiles trop usagés
- Elle permet aux adhérents d'accéder à d'autres associations
- Elle participe aux fêtes du village et marchés en partenariat avec l'association « Les doigts de fée »
- Elle met en place un atelier alphabétisation en partenariat avec le CCAS et le CADA
- Elle est investie dans des missions d'insertion socio-professionnelle

L'Espace Culturel et Social de la Pranzère (Ecsp) A ouvert ses portes le 1er avril 2005. Il occupe un bâtiment au centre-ville, mis à disposition de la commune de Cornimont.

A ce titre, l'association ECSP est agréée « Jeunesse Education Populaire » par les services de l'Etat (Ddcssp des Vosges) depuis le 24 juin 2008.

Elle a bénéficié de l'agrément « espace de vie sociale (EVS) » pour son projet depuis juin 2006.

L'agrément centre social a été accordé par la CAF des Vosges à l'ECSP le 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

La demande de renouvellement est en cours pour un agrément de 5 ans (en lien avec la durée de la CTG) de 2024 à 2028.

Être devenu un Centre social a permis à l'ECSP de conforter l'existant, et d'étendre son rayonnement, autant territorialement qu'en termes de publics accueillis et de nouveaux partenariats noués.

Il a été nécessaire de repenser l'organisation du travail au sein de l'équipe, au sein des locaux et au sein des différentes structures de gouvernance. Cet agrément a permis d'étoffer le personnel avec l'embauche d'une référente famille et d'un agent d'accueil.

- **Un projet famille et parentalité** : axe majeur et attendu avec la mise en place d'une commission « familles ». *Les « familles » ont fait partie du public ciblé par l'action de l'ECSP depuis le début, non seulement indirectement, par le biais des actions jeunesse, mais aussi à travers des activités à vivre en famille, telles que les sorties familiales, la journée de la parentalité, des après-midi jeux de société intergénérationnels. L'ambition a été d'offrir une place centrale aux familles dans le projet social.*
- **Réflexion sur la « mobilité »** : mise en place d'une commission « mobilité », en lien avec le diagnostic de 2019 et les difficultés de mobilité des habitants tant sur le quotidien qu'au niveau de l'emploi. *Les collectivités du périmètre CTG ainsi que les CC faisant partie du PETR (CCBHV et CCPVM) sont compétentes en matière de mobilité depuis juillet 2021. A ce titre, les CC travaillent sur la rédaction d'un document stratégique, le « Plan de Mobilité Simplifié » (PMS) en s'appuyant sur un Cabinet Conseil (démarrage de l'enquête auprès des habitants à l'échelle du PETR + CCGHV - septembre 2023), l'ECSP a émis le souhait d'être membre actif du « Comité des partenaires », pour suivre l'évolution de l'étude jusqu'à sa concrétisation prévue fin 2024.*
- **CLAS** : Mise en place du projet CLAS en 2022, offrant un accueil et une écoute aux familles. Servant également, d'intermédiaire avec différentes institutions et services, et permettant de prolonger certaines dynamiques au travers d'activités proposées en son sein.

- **Secteur enfance jeunesse** : l'association est notamment investie dans le PEDT de son territoire. L'ECSP n'organise plus directement d'ALSH pour les enfants de 6 à 11 ans. Accueil mutualisé avec l'ALSH communal des Grands Meix. L'ECSP met à disposition la personne responsable du secteur jeunesse 2 semaines durant la saison estivale (août). Mise en place de projets « ados » dans lesquels les jeunes sont acteurs et mènent des actions de co-financements.
- **Activités régulières** : 23 activités réparties en 37 groupes (danse, Yoga, Tricot, Atelier de Français, etc.). Manifestations (culturelles et autres) : Expositions, concerts, représentations théâtrales ou même des conférences / diaporama, manifestations de plus grande envergure (« Fête du vélo »), coordination de la « Journée de la Parentalité ».

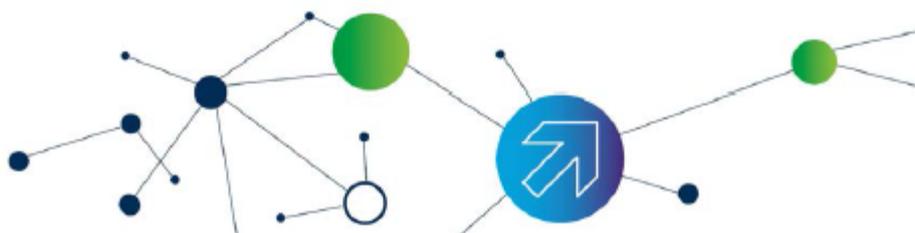
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Structures bien ancrées sur les territoires • Associations connues et reconnues par les usagers et partenaires du territoire. • Réseau de partenaires riche. • Investissement important des adhérents. • Diversité et complémentarité des actions pour la population. • Volonté des acteurs de terrain de travailler ensemble. • Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des bénévoles. • Equilibre financier pouvant être difficile à trouver et à consolider. • Difficultés de recrutement et d'engagement sur le long terme. • Difficulté de renouvellement d'administrateurs bénévoles dans les associations.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du projet Centre Social ECSP. • Projet d'agrément Espace de Vie Social pour le MCL. • Développement de nouvelles associations sur les territoires. • Implication de plus en plus d'associations locales dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). • Solliciter des financements ponctuels possibles sur le développement d'Animation de la Vie Sociale (CAF, MSA...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact de la démographie sur la fréquentation des structures et ses activités. • Une lourdeur administrative qui épuise. • Développement d'activités avec moins de bénévoles et professionnels. • Les associations, peuvent rencontrer des difficultés financières et d'équilibre budgétaire.



CONSTAT-BILAN À L'ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE CTG :

Sur la CCHV, l'évolution de l'Espace Social et Culturel de la Pranzère en Centre Social a permis le développement d'actions aux profits des familles du territoire.

Sur la CCGHV, la réflexion amorcée par la MCL de Gérardmer pour l'obtention d'un agrément Espace de Vie Sociale doit être réfléchi au niveau du périmètre communautaire.





Fiche n°10

47

Accès aux droits France services

Quel est le rôle d'une maison France Services ?

Elle aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...) et offre des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Plus précisément :

1. **Accès aux Services Publics** (gratuitement et à moins de 20 minutes de son domicile): les maisons France Services rendent accessibles de nombreux services publics sous un même toit. Cela inclut l'emploi (Pôle Emploi), la santé (CPAM), la famille (CAF), le logement (services locaux), la retraite (CNAV), et bien d'autres. Cette approche centralisée facilite l'accès aux services pour les citoyens, notamment dans les zones moins desservies.
2. **Assistance et Accompagnement** : les agents de ces maisons aident les citoyens dans leurs démarches, comme remplir des formulaires ou utiliser des services en ligne. Cela est particulièrement utile pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique ou qui ont des difficultés à comprendre les procédures administratives.
3. **Information et Orientation** : les maisons France Services fournissent des informations précises sur divers services publics et orientent les citoyens vers les bons interlocuteurs ou institutions pour leurs besoins spécifiques.
4. **Polyvalence des Services** : en regroupant des services de différentes administrations (comme La Poste, les services des impôts, les caisses de retraite et de sécurité sociale), ces maisons offrent une solution polyvalente et complète pour répondre aux besoins des citoyens.
5. **Cohésion Territoriale** : elles jouent un rôle important dans la réduction des inégalités territoriales, en rendant les services publics accessibles même dans les zones rurales ou éloignées, où il peut être difficile d'accéder à de multiples services publics.
6. **Numérisation et Inclusion** : avec la transition numérique, les maisons France Services aident également les citoyens à se familiariser avec les services en ligne, offrant ainsi une inclusion numérique pour ceux qui en ont le plus besoin.

En résumé, les maisons France Services sont un élément clé pour améliorer l'accès aux services publics en France, en offrant un point d'accès unique et local pour une variété de services, et en aidant les citoyens à naviguer dans le paysage administratif souvent complexe. Elles contribuent ainsi à une meilleure cohésion sociale et territoriale.

Sur le périmètre CTG, on recense :

- Une maison « France Services » implantée depuis fin d'année 2023 sur la commune de Gérardmer. Celle-ci souhaite développer un volet en itinérance sur l'ensemble du territoire de la CCGHV.
- Deux antennes « France Services » sont actuellement identifiées sur le périmètre de la CCHV. Ces deux antennes (Saulxures sur Moselotte et La Bresse) sont rattachées à la « France Service » du Thillot.

Un travail avec le PETR, la CCHV et le CD88 est amorcé afin de labelliser les antennes et ainsi avoir une France services en bi-sites sur le territoire de la communauté de communes des hautes Vosges.

Nb : il est à noter que nous ne pouvons donner de données chiffrées concernant la « France Services » de Gérardmer puisque celle-ci n'a pas encore un an de fonctionnement au moment de la rédaction du diagnostic.

Type d'accompagnement :

Étiquettes de lignes	Nombre de	Date de création
Accès à un ordinateur en libre-service	7	
Demande d'informations générales	255	
Demande nécessitant un accompagnement individuel	2294	
Participation à un atelier organisé dans la France Services	5	
Rendez-vous avec un partenaire (permanence ou autre)	185	
Total général	2746	

Forme d'accompagnement :

Étiquettes de lignes	Nombre de	Date de création
En présentiel - sur RDV	2159	
En présentiel - visite spontanée	297	
Par téléphone - appel spontané	266	
Par téléphone - sur RDV	2	
(Vide)	22	
Total général	2746	

Près de 80% des besoins.

Il apparaît nettement un besoin pour la population d'être accompagnée de manière individuelle et en présentiel en ce qui concerne les démarches administratives.



Ci-dessous un tableau donnant une bonne vue d'ensemble sur les différents sujets nécessitant un accompagnement particulier :

Étiquettes de lignes	Nombre	Date de création
Accidents de travail	2	
L'Assurance Maladie (CNAM)	2	
Action sociale	2	
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)	2	
Alimentaire	1	
Accompagnement propre à ma structure	1	
Attestations	54	
L'Assurance Maladie (CNAM)	54	
Banque et Mutuelle	6	
Accompagnement propre à ma structure	4	
Autre	2	
Carte européenne d'assurance maladie	8	
L'Assurance Maladie (CNAM)	8	
Carte vitale	22	
L'Assurance Maladie (CNAM)	22	
Droits des assurés	46	
L'Assurance Maladie (CNAM)	46	
Emploi et Insertion	63	
Accompagnement propre à ma structure	45	
Autre	18	
Enfance et jeunesse : allocation de rentrée, projet jeune, centre de loisirs	4	
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	4	
Famille : logement/enfance	1	
La MSA	1	
Famille : précarité / handicap / prime d'activité	3	
La MSA	3	
Immatriculation de véhicule	58	
Le ministère de l'Intérieur / ANTS	58	
Inclusion numérique	73	
Accompagnement propre à ma structure	73	
La demande concerne les impôts	99	
La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)	99	
Logement et cadre de vie	65	
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	65	
Logement, Energie, Mobilité	221	
Accompagnement propre à ma structure	120	
Autre	101	
L'Usager est victime d'une infraction	1	
Le ministère de la Justice	1	
L'Usager fait face à un questionnement juridique	3	
Le ministère de la Justice	3	

Fiche n°10 - Accès aux droits

50

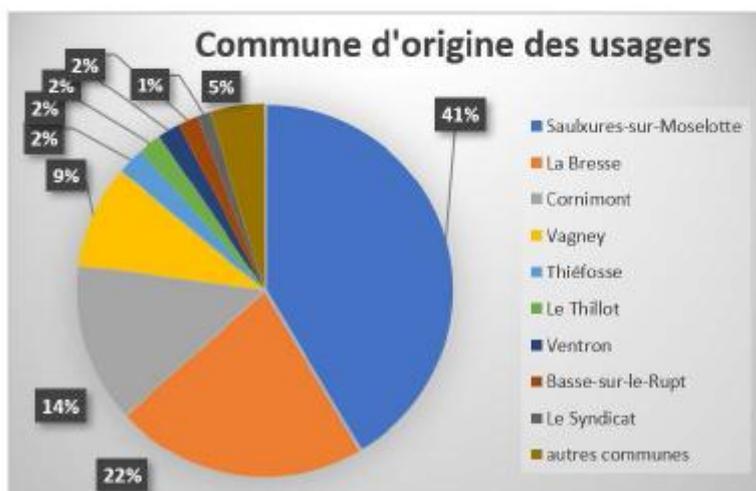
L'utilisation des services numériques	61
Pôle Emploi	61
Mon espace santé	4
L'Assurance Maladie (CNAM)	4
Permis de conduire	41
Le Ministère de l'Intérieur / ANTS	41
Pré-demande de titre d'identité et de voyage	131
Le Ministère de l'Intérieur / ANTS	131
Prestations complémentaires (complémentaire santé solidaire, etc.)	71
L'Assurance Maladie (CNAM)	71
Prestations en espèces (indemnités journalières, etc.)	4
L'Assurance Maladie (CNAM)	4
Remboursements de soins	20
L'Assurance Maladie (CNAM)	20
Rente, invalidité	4
L'Assurance Maladie (CNAM)	4
Retraite : infos démarches droit propre/droit de réversion	4
La MSA	4
Retraite personnelle	654
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)	654
Santé	16
Accompagnement propre à ma structure	12
Autre	4
Santé : carte vitale/droits	5
La MSA	5
Santé : remboursement de soins	1
La MSA	1
Services publics régaliens (justice, citoyenneté, etc.)	14
Accompagnement propre à ma structure	12
Autre	2
Social, Solidarité, Retraite	166
Accompagnement propre à ma structure	92
Autre	74
Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	216
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	216
Tourisme et Culture	2
Accompagnement propre à ma structure	2
Un accompagnement ou un suivi du demandeur d'emploi	98
Pôle Emploi	98
Une inscription à Pôle Emploi	15
Pôle Emploi	15
Veuvage	34
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)	34
Autres	453
Accompagnement propre à ma structure	2

Accompagnement propre à ma structure, Autre	5
Autre	106
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	17
La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)	14
La Poste	1
L'Assurance Maladie (CNAM)	16
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)	32
Pôle Emploi	5
Autres	255
Total général	2746

Pour récapituler, près de 79 % des besoins sont répartis comme suit :

- Logement, Energie, Mobilité : **221 soit 12.08 %**
- Pré-demande de titre d'identité et de voyage : **131 soit 7.50 %**
- **Retraite personnelle : 654 soit 37.45 %**
- Social, Solidarité, Retraite : **166 soit 9.50 %**
- Solidarité, insertion (RSA, Prime d'activité) : **216 soit 12.37 %**

Focus sur le profil des usagers (commune de résidence, tranches d'âge etc...) :



NB : ne pas oublier de prendre en compte le lieu géographique des 2 antennes pour la lecture du graphique :

- Saulxures-sur-Moselotte
- La Bresse

Ainsi que la proximité d'autres « France Service » hors du périmètre CTG (Remiremont, Le Thillot)

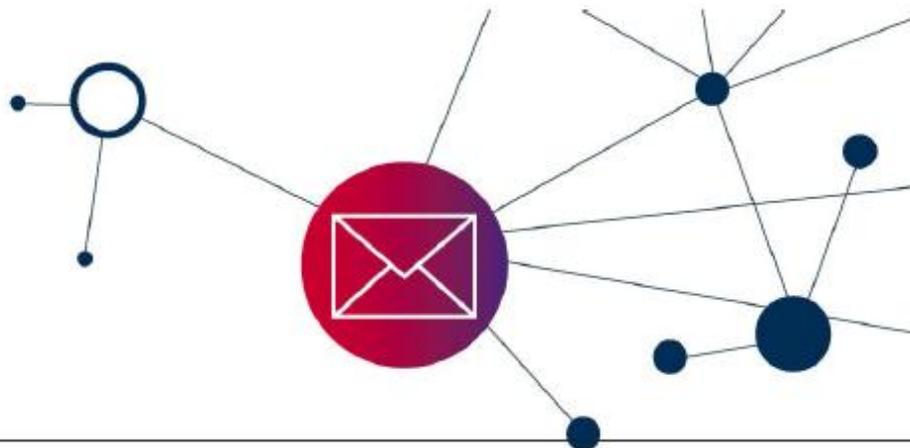
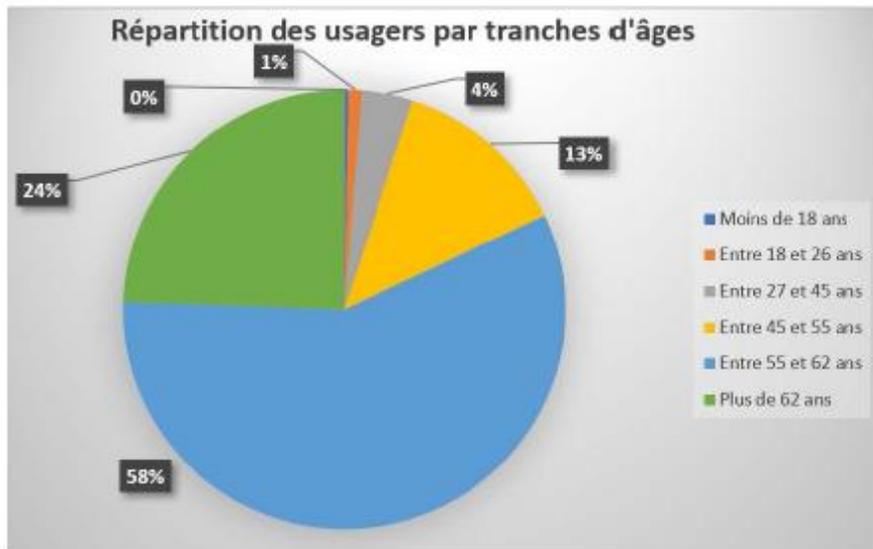


Étiquettes de lignes	Nombre de	Date de création
Femme	1338	
Homme	940	
Autres	468	
Total général	2746	

Soit près de :

- 60% de femme
- 40% d'homme

Besoins identifiés à partir de 45 ans et de manière très marquée pour la tranche des 55/62 ans en lien avec un besoin d'accompagnement notamment sur les dossiers retraite.





Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale

Le périmètre CTG est également pourvu d'une MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), elle se situe à Gérardmer et couvre les 2 Communautés de Communes.

En quelques mots, quel est le rôle d'une MSVS ?

La «Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale» (MSVS) est une institution dédiée à promouvoir le bien-être social et la solidarité. Voici quelques-uns de ses rôles et fonctions clés :

1. Point d'accès aux services sociaux : La MSVS facilite l'accès aux services tels que l'aide sociale, le conseil en emploi, le soutien psychologique, et l'accompagnement dans les démarches administratives. Elle oriente les personnes vers les ressources adaptées à leurs besoins spécifiques.
2. Lieu de rencontre et d'échange : En organisant des activités culturelles, des ateliers éducatifs, des événements festifs et des rencontres intergénérationnelles, la MSVS favorise le lien social. Elle peut également offrir des espaces pour des groupes de soutien sur des thématiques variées.
3. Promotion de l'inclusion sociale : La MSVS lutte contre l'isolement social et favorise l'intégration de tous, y compris des nouveaux arrivants, des personnes en situation de précarité, ou des minorités. Elle travaille à réduire les inégalités et à promouvoir l'équité.
4. Coordination avec d'autres organismes : En collaborant avec des hôpitaux, des écoles, des associations caritatives et des services publics, la MSVS assure une réponse coordonnée et complète aux besoins sociaux, évitant ainsi les doublons et maximisant l'efficacité des interventions.
5. Éducation et sensibilisation : La MSVS organise des campagnes de sensibilisation sur des sujets comme la santé mentale, la prévention de la violence, l'éducation parentale, et les droits humains. Elle vise à informer et à éduquer le public sur ces enjeux importants.
6. Soutien au développement personnel : Elle propose des programmes de formation professionnelle, d'acquisition de compétences de vie (comme la gestion budgétaire), et de développement personnel, aidant ainsi les individus à se renforcer et à gagner en autonomie.
7. Réponse aux crises : En période de crise, comme lors de catastrophes naturelles, de crises sanitaires ou économiques, la MSVS peut déployer des ressources supplémentaires pour offrir de l'aide d'urgence, comme de la nourriture, un hébergement temporaire ou un soutien psychologique.

En somme, une MSVS est un acteur clé dans le tissu social, offrant un soutien holistique (l'approche holistique consiste à prendre en compte la personne dans sa globalité) et adapté aux divers besoins, et contribuant à créer une société plus solidaire et inclusive.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Bon maillage des « France Services » ou antennes sur le périmètre CTG.• Services publics de qualité.• MSVS qui rayonnent sur l'ensemble du périmètre CTG.• Diversification et complémentarité des travailleurs sociaux et des accompagnements.• Services identifiés par la population.	<ul style="list-style-type: none">• Vieillesse de la population.• Besoin d'accompagnement notamment sur le volet démarches en ligne (Retraite, RSA, logement ...).
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">• Développement de projet social de qualité et adapté aux besoins de la population sur les 2 EPCI.• Labellisation « France Service » en bi-sites des antennes du territoire CCHV.• Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.	<ul style="list-style-type: none">• Accroissement de la pauvreté et/ou précarité.• Difficultés de logement et de mobilité marquées.



CONSTAT-BILAN À L'ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE CTG :

La création d'une MSAP sur la CCGHV a renforcé l'offre de services pour la population, l'itinérance reste à travailler pour faciliter l'accessibilité au plus grand nombre.



SITUATION 2017

Communauté de Communes des Hautes-Vosges

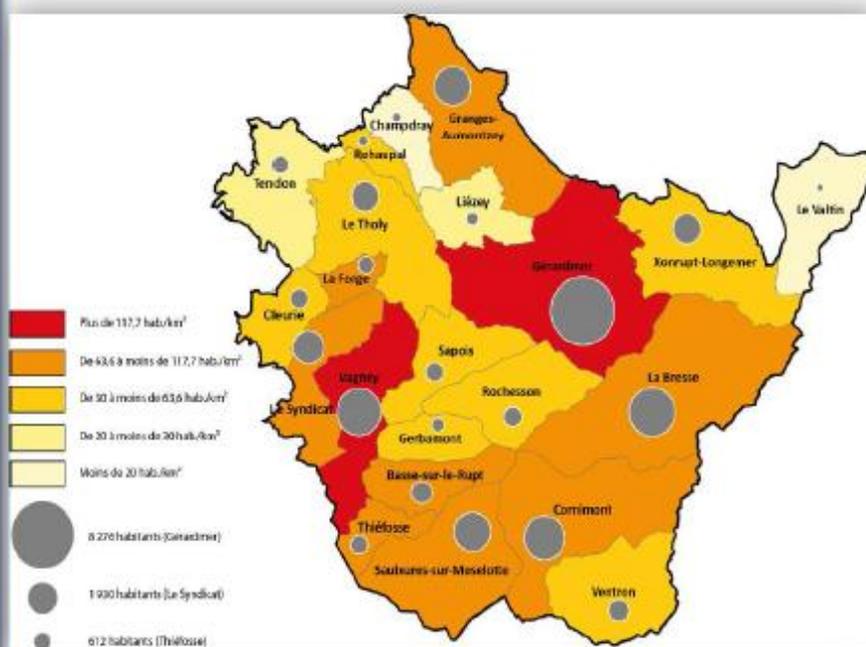
REPERES

22 communes
36 862 habitants
73 hab/km²

Population - 20 ans : 21,3 %
Vosges : 23,1 %
France : 24,4 %
Population + 60 ans : 30,2 %
Vosges : 27,6 %
France : 24,2 %

Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :
8,9 pour 1 000 hab
Vosges : 6,2
France : 4,7

- 37 salles de sports
- 3 bassins de natation
- 3 stations de ski
- 3 écoles de musique
- 4 cinémas
- 6 bibliothèques
- 2 centres culturels



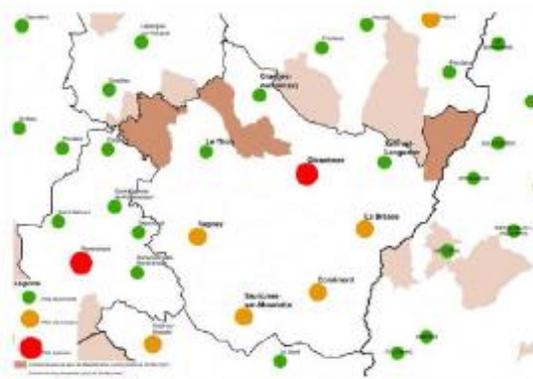
Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 8 communes (soit 36%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : Gérardmer.
- 4 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Vagney.
- 3 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : Granges-Aumontzey, Le Tholy, Xonrupt-Longemer.

Tous ces pôles de services sont bien répartis au sein des deux bassins de vie de Gérardmer et La Bresse. La ville centre et plusieurs centres bourg assurent ainsi une bonne couverture et un accès aux équipements sans trop de difficulté.

Toutefois, 10 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et on note pour certaines d'entre elles des temps d'accès aux services publics supérieurs à 20 minutes (notamment services de prestations sociales). La communauté de communes dispose aussi d'un taux d'équipements sportifs et de loisirs relativement important, qui s'explique par la présence de deux stations touristiques importantes.



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017



SITUATION 2017

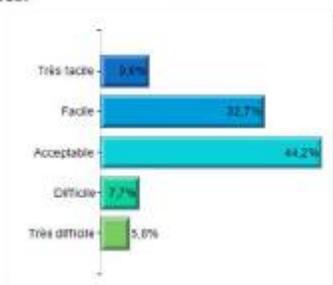
Démographie et densité

La nouvelle Communauté de Communes regroupe 10% de la population départementale et sa densité (74 hab/km²) de population est supérieure à la moyenne vosgienne. Mais l'évolution démographique reste négative et le territoire peine à conserver les jeunes adultes.

Globalement le territoire est confronté à un vieillissement de la population notamment dans les communes les plus peuplées ce qui nécessiterait une stratégie de développement de services pour accompagner cette évolution.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁵ seulement 13,5% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, près de 30% ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	1,4%
2	Autocar/bus	5,2%
3	Train	7,4%
4	CAF	19,5%
5	Accueil petite enfance	21,9%
6	Démarches administratives	22,3%
7	Gynécologue	29,6%
8	Hôpital	30,0%
9	Lycée	30,4%
10	Services postaux	31,0%
11	Activités périscolaires	31,6%
12	Médecin généraliste	32,4%
13	Activités culturelles	35,2%
14	Dentiste	37,9%
15	CPAM	40,0%
16	Urgences	41,0%

⁵ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- la mobilité : train et car.
- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital, urgences...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- les activités culturelles
- le lycée
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- Souhait de mettre en cohérence les différents équipements sportifs, culturels et sociaux au travers d'un schéma de services intercommunal.
- Importance de pouvoir fixer les familles avec une offre renforcée pour l'accueil de la petite enfance.
- Trouver des solutions adaptées pour maintenir un niveau d'accès aux soins de qualité : maintien du service d'urgences, projets de maisons de santé (Pôle de santé)...
- Volonté de mettre en réseau les offres culturelles existantes : programmation culturelle, cinéma, lecture publique, projet territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC).
- Soutenir et mieux structurer le développement touristique : services à la population résidente, organisation des offices de tourisme et stratégie d'attractivité.
- Accompagner le vieillissement de la population : services pour le maintien à domicile, portage de repas, offre de mobilité ...
- Disposer d'un réseau haut débit performant : enjeu majeur pour les familles, le tourisme et les entreprises.
- Organiser les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour apporter des services mutualisés aux petites communes (schéma de mutualisation).

SITUATION 2017

Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale correspondant au bassin de vie et constituant un outil pertinent pour mener une stratégie de développement territorial. • Un réseau de pôles de services assez dense avec une ville centre offrant des services de niveau supérieur. • Une bonne accessibilité aux agglomérations de Remiremont et d'Epinal. • 2 Maisons de Services au Public (MSAP) à La Bresse et Saulxures-sur-Moselotte. • Un positionnement au cœur du Massif Vosgien qui en fait un pôle touristique majeur. • Une activité économique encore dynamique notamment dans l'industrie et dans le domaine des services lié au tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une accélération de la baisse démographique avec un fort déficit migratoire et un vieillissement sensible de la population. • Pas de Maisons de Services au Public (MSAP) à Gérardmer et dans la zone de piémont. • Une offre de services pour le maintien à domicile des seniors insuffisante qui nécessiterait d'être renforcée. • Des zones blanches télécom et insuffisance d'accès au réseau Très Haut Débit. • Une présence médicale inférieure à la moyenne départementale, une seule Maison de Santé Pluridisciplinaire, un accès aux services d'urgence difficile pour certaines communes.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle communauté de communes capable de mutualiser les moyens et ressources et de conforter l'offre de services. • La réalisation en cours du projet de territoire pour définir une stratégie de développement et créer une cohésion entre les communes. • L'élaboration du schéma de mutualisation et du schéma de services pour repenser et optimiser les politiques publiques et l'offre de services à la population. • Un potentiel important pour le développement d'un tourisme 4 saisons créateurs de richesses et de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour construire une réelle solidarité entre les principales villes et les communes rurales. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire, notamment dans les communes de montagne. • Concurrence entre les stations qui pourraient porter préjudice à la qualité de certains services faute de mise en synergie entre eux. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour les services d'urgence et le renouvellement des médecins généralistes (notamment à Gérardmer)

Quelques enjeux pour les services

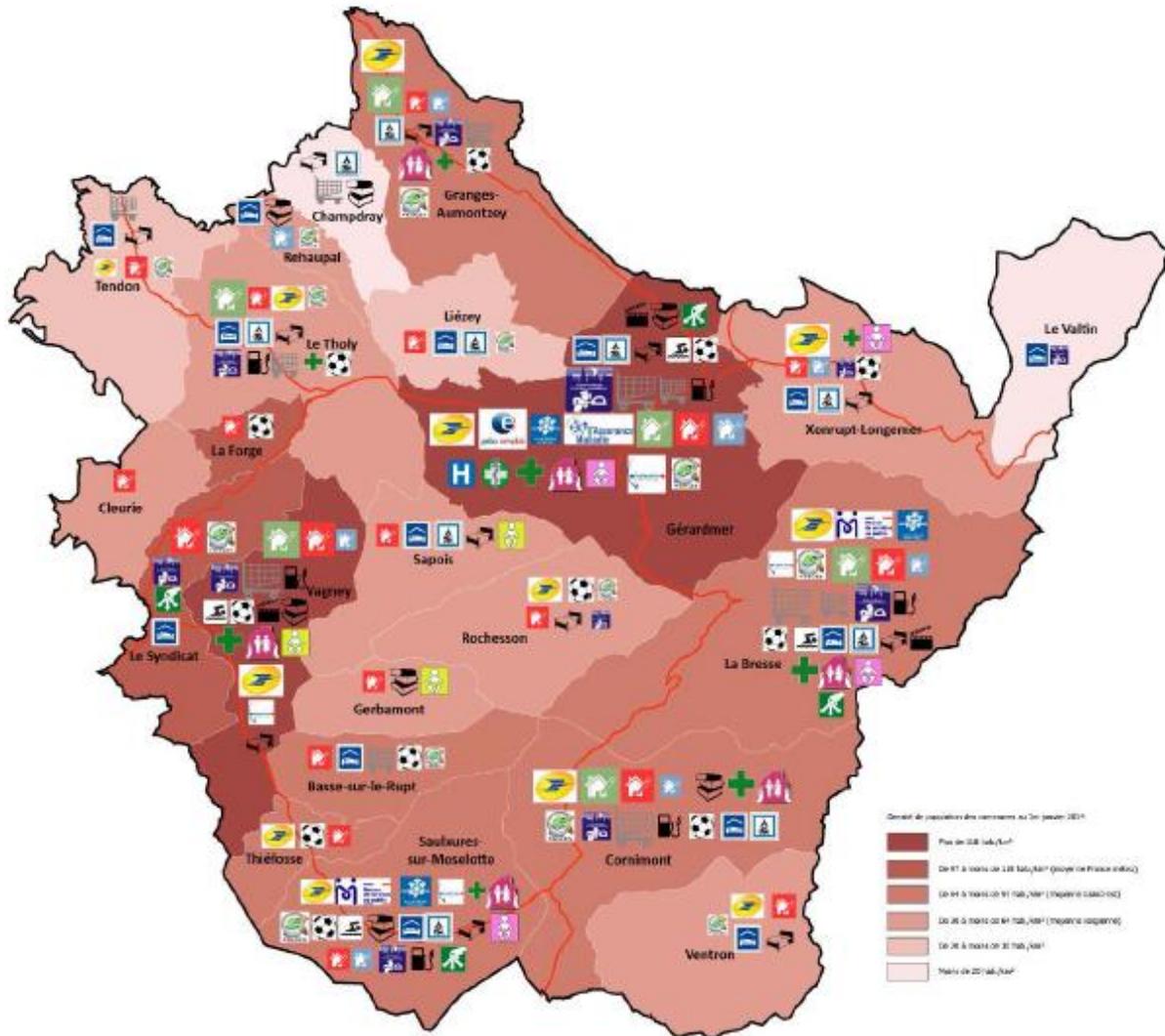
- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment en élaborant et mettant en œuvre le schéma de services à la population.
- Anticiper les besoins liés au vieillissement en renforçant l'offre de services pour le maintien à domicile des seniors.
- Conforter l'offre de soins au niveau hospitalier et des professionnels (mise en place d'un Pôle Santé et création d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire ?)
- Inventer des offres innovantes de mobilités adaptées aux territoires.
- Disposer d'un accès Très Haut Débit pour l'ensemble des communes et résorber les zones blanches, notamment dans les zones de montagne et les stations.
- Envisager l'ouverture d'une ou deux Maisons de Services au Public (Gérardmer, Vagney)
- Mettre en réseau les offres culturelles et l'accès aux équipements de loisirs notamment pour les jeunes.



Territoires Citoyens Conseils

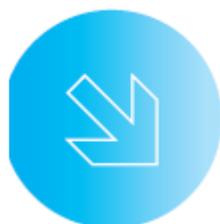
Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

SITUATION 2017



<p>Services publics (présence ou non) (point de service)</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueil de Petite Enfance Agence postale Librairie Maison des Services au Public Centre Primaire d'Enseignement Public Centre d'Éducation Familiale Maison d'Enfance Maison 	<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison Équipe territoriale adhérente (CERT/STAP) Atelier de prévention (département) Centre de Secours d'Urgence (CSU) 106 Centre de Secours (CSU) 107 Centre de Formation Intercommunale (CFI) 106 	<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> École maternelle École primaire en site École élémentaire 1 à 3 écoles élémentaires Écoles déléguées et plus Collège public 	<p>Jeunesse (présence ou non) (équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison 1 phélie 2 à 3 phélie 4 phélie et plus Maison de jeunes polyvalente Établissement d'hébergement pour personnes âgées 	<p>Tourisme, loisirs, culture (présence ou non) (équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison Centre de camping Chalet/Chalet Point de halage au vent Centre de grand jeu Centre Musée Point de France 	<p>Équipements, services publics (présence ou non) (équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécificité régionale Équipement sportif départemental 1 boulangerie 2 à 3 boulangeries 4 à 10 boulangeries 11 boulangeries et plus Centre social Équipement culturel de proximité (musée, bibliothèque, salles de spectacle, salles de concert, salles de cinéma, salles de danse, salles de théâtre) Maison d'habitation sociale (MHS) Médiathèque
--	---	--	--	--	--

Réalisation : Direction de la Prospective, des Constructivations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges



Fiche n°11

[Source des données : Caf 2022]

60

Prestations versées par la Caf aux familles et aux partenaires

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

	CCGHV	CCHV	Périmètre de la CTG
L'accompagnement des parents et des enfants			
Allocations Familiales	739	1 262	2 001
Complément Familial	119	224	343
Allocation de Rentrée Scolaire*	496	781	1 277
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	31	35	66
Allocation Journalière de Présence Parentale	NS	NS	NS
Allocation de Soutien Familial	104	157	261
L'enfance et la jeunesse			
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	263	492	755
Complément Mode de Garde	133	304	437
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	131	292	423
Complément Mode de Garde Association	NS	NS	NS
Complément Mode de Garde domicile	NS	NS	NS
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	33	64	97
Le logement et le cadre de vie			
Allocation Logement Familiale	134	230	364
Allocation Logement Sociale	343	331	674
Aide Personnalisée au Logement	449	548	997
La solidarité et l'insertion			
Prime d'Activité	941	1 254	2 195
Revenu de Solidarité Active	267	288	555
Allocation Adulte Handicapé	201	210	411
Montant prestations légales en €	11 559 506	16 224 269	27 783 775

NS : non significatif

* : nb bénéficiaires de l'ARS en décembre 2021



Fiche n°12

61

Synthèse - Questions à approfondir

Les constats en résumé

- Déprise démographique
- Solde migratoire élevé
- La faible part de bénéficiaires du RSA s'explique notamment par le vieillissement de la population
- Baisse d'attractivité
- Diminution du nombre d'emploi sur les CC
- Précarité des emplois (emploi saisonnier, SIAE)
- Des travailleurs aux ressources modestes
- Localisation du bassin d'emploi
- Problématique de mobilité
- Difficultés d'accès au logement (marché saturé, tarifs élevés)
- Besoin d'accompagnement administratif fort en matière d'accès aux droits (retraite, RSA, ...)
- Pas d'Ecole supérieure sur le périmètre CTG
- Offre de garde pour enfants de moins de 6 ans insuffisante
- Questionnement sur l'utilisation de manière optimale des prestations CAF par les familles
- Faible taux de couverture en matière de structures d'accueil adaptées pour les personnes en situation de handicap

À la lecture de ces constats, il paraît essentiel de s'intéresser aux causes et ainsi avoir une vue d'ensemble pour une meilleure compréhension des enjeux du territoire CTG.

Voici quelques réflexions qui peuvent contribuer à comprendre les constats évoqués ci-dessus :

Démographie : Un phénomène à l'échelle du département ! Toute la zone de montagne (et du piémont) du département est en déprise démographique. Fortement impactés par la crise économique et le vieillissement de leur population, tous les secteurs perdent des habitants à la fois en raison d'un solde naturel déficitaire et d'un déficit migratoire qui reste important.

Le périmètre CTG ne comportant pas d'Ecole supérieure, les étudiants qui souhaitent faire des études partent dans les villes (Nancy, Strasbourg etc.), 57% étudient hors du département des Vosges et ne reviennent pas forcément sur le territoire.

Economiquement, le périmètre CTG souffre d'une baisse d'attractivité en raison de la perte de nombreux emplois. Toutefois, le taux de chômage est de 6.4% pour le bassin d'emploi de Remiremont (CCHV) est de 9.6% pour le bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges (CCGHV). Il est important de prendre en compte la notion de précarité des emplois notamment avec les métiers du tourisme ou encore les SIAE (structure de l'insertion par l'activité économique).



Points de vigilance !

Le taux de chômage englobe un bassin d'emploi, soit au-delà d'un périmètre communautaire.

SIAE : sortie des personnes en contrat d'insertion des statistiques RSA malgré la précarité de leur emploi (durée, salaire etc.).

Identification d'un accroissement de la pauvreté et de la précarité recensé par les services du Conseil départemental des Vosges au travers des antennes « France Service » sur le périmètre CTG.

Difficultés d'accès au logement qui se fait de plus en plus ressentir, notamment avec une augmentation des coûts (loyer, inflation (immobilier, terrain), taux d'emprunt etc.) et la diminution du nombre de logements salubres vacants à destination des habitants (logement non saisonnier). Ce qui provoque des difficultés quant à l'acquisition de bien immobilier par des jeunes couples ou encore des familles monoparentales.

Diminution marquée du nombre de logements vacants auprès de nos partenaires sociaux, notamment depuis fin 2022. Une augmentation des besoins en logements qui a fait diminuer en 13 mois la liste des logements sociaux vacants de 50%.



Questions à approfondir

Est-ce le reflet d'une précarité et pauvreté qui augmentent et s'installent sur le périmètre CTG ?
Est-ce directement lié au manque de logements sur les territoires ?

Offre de garde pour enfants de moins de 6 ans insuffisante sur le périmètre CTG (individuelle et collective). De nombreux départs en retraite touchent l'accueil individuel avec une diminution du nombre d'assistants maternels, des tarifs qui ne cessent d'augmenter allant jusqu'à 6€ de l'heure de garde par enfant (plus frais consommables etc.) et une diminution de l'amplitude horaire de garde, de moins en moins d'accueil en horaires atypiques alors que les territoires de la CCHV et CCGHV proposent de nombreux emplois liés au tourisme et à l'industrie.

Grande diversité tarifaire entre les équipements (accueil de mineurs, périscolaire ...), notamment pour les personnes extérieures à la commune d'implantation de l'équipement.

Questionnement sur l'utilisation par les familles (QF CAF entre 0 et 710€ pour l'année 2023) des prestations de la CAF notamment avec :

- Aides loisirs
- Vacances en Famille
- Départ en colonie de vacances



Points de vigilance pour les prochaines années en matière de fréquentation des modes de garde.

Nombre d'enfants allocataires	Bassin de vie CC Gér. HV		Bassin de vie CCHV		Périmètre de la CTG	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1 815	100%	3 089	100%	4 904	100%	
< 3 ans	238	13%	414	13%	652	13%
3-5 ans	269	15%	486	16%	755	15%
6-11 ans	640	35%	1 049	34%	1 689	34%
12-15 ans	446	25%	810	26%	1 256	26%
16-17 ans	222	12%	330	11%	552	11%



La faible part des bénéficiaires de l'AAH sur le périmètre de la CTG peut s'expliquer par le faible taux de couverture en matière de structures d'accueil adaptées pour les personnes en situation de handicap. Seul l'association ADAPEI 88 propose une maison d'accueil spécialisée autisme implantée sur la commune du Tholy (territoire de la CCGHV).

La faible part des bénéficiaires du RSA sur le périmètre de la CTG peut s'expliquer par :

- Le vieillissement de la population
- Les dispositifs d'insertion, en nombre sur les territoires, font baisser le taux de bénéficiaires RSA malgré la précarité de l'emploi

La problématique de la mobilité sur le périmètre CTG est une réelle difficulté pour les travailleurs modestes.

Le diagnostic « Plan de Mobilité Simplifié » a démarré en 2023 sur quatre Communautés de Communes (CCGHV, CCHV, CCBHV et CCPVM) afin de trouver collégialement des solutions adaptées aux besoins de la population.

A noter, les travailleurs aux ressources modestes comprennent :

- Les travailleurs saisonniers
- Les contractuels des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Les contrats à temps partiel
- Les familles monoparentales

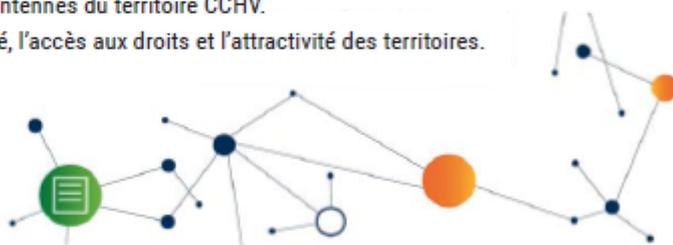
C'est aussi ... des forces et des richesses !

- Bon maillage des territoires avec la possibilité de faire sa scolarité sur le périmètre CTG de la maternelle au lycée.
- Trois communes n'ayant plus d'école (ou école en sommeil), ont développé un système de « navette » afin de véhiculer les enfants vers les établissements scolaires des communes voisines.
- Un développement de RPI sur deux communes permettant le maintien de la scolarité de plus de 70 enfants.
- Deux Réseaux parentalité.
- Actions annuelles avec un engagement fort des partenaires et de la population (ex : journée de la parentalité).
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles.
- Deux RPE connus et reconnus sur le périmètre CTG.
- Bon maillage des accueils péri et extrascolaire.
- Bonne couverture dans l'ensemble quant aux différents modes de garde.
- Volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble.
- Environnement « nature » qui permet de proposer des activités de plein-air, avec des déplacements limités.
- Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif (mise à disposition de locaux, de personnels, soutien financier etc.).
- Soutien des collectivités pour la formation BAFA et la formation BAFD, qui permet de contribuer à alléger le coût pour les stagiaires (autres soutiens financiers possibles sur le département : Caf, Cd88...).
- Des communes investies dans la mise en place de PEDT (projet éducatif de territoire).
- Structures associatives bien ancrées sur les territoires (Centre social ECSP, MCL, Résolfa etc.).
- Associations connues et reconnues par les usagers et partenaires.
- Réseau de partenaires riche.
- Investissement important des adhérents au sein des associations.
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population.
- Services publics de qualité.
- Bon maillage des « France Services » ou antennes sur le périmètre CTG.
- MSVS qui rayonne sur l'ensemble du périmètre CTG.
- Diversification et complémentarité des travailleurs sociaux et des accompagnements.
- Services identifiés par la population.
- Partage d'expérience de trois CTG : CCHV/CCGHV, CCPVM et CCBHV et possibilité de travail en commun et de mutualisation d'actions.



C'est un nombre important d'opportunités !

- Développement de projet social de qualité et adapté aux besoins de la population sur les 2 EPCI.
- Travail d'anticipation possible sur l'avenir (établissements scolaires, services péri et extrascolaire, etc.).
- Développement de stratégie pouvant allier éducation, bien-être des enfants et mutualisation humaine et financière.
- Développement de stratégie globale - Exemple : allier éducation, enfance/jeunesse, parentalité etc. et optimiser les dépenses pour les communes (locaux, travaux de rénovation, investissements etc.).
- Développer davantage le travail en partenariat avec la MSA, notamment dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural ».
- Portage et coordination des réseaux parentalité identifié avec une projection sur les futures animations et actions possibles.
- Développement d'un LAEP sur la CCGHV où la demande des parents se fait ressentir avec le besoin fort de rompre une forme « d'isolement parental ».
- Professionnaliser les accueillants LAEP dans une stratégie de mutualisation (contribuer à assurer un nombre de participants, partage des coûts, etc.).
- Réflexion engagée par le PETR du pays de Remiremont et ses vallées quant à la création d'une maison des Familles.
- Développement de projets en commun avec notamment le rassemblement des services d'accueils pour mineur (crèche, ALSH, périscolaire, etc.) sur un même site.
- Renouvellement du projet Centre Social ECSP.
- Déploiement du projet d'agrément Espace de Vie Sociale pour la MCL.
- Développement de nouvelles associations sur les territoires.
- Implication d'associations locales de plus en plus marquée dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité « CLAS ».
- Solliciter des financements ponctuels possibles sur le développement d'Animation de la Vie Sociale (CAF, MSA...).
- Création d'un Pass colo avec l'objectif de faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans à compter des vacances d'été 2024.
- Création d'un bonus handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Labellisation « France Service » en bi-sites les antennes du territoire CCHV.
- Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.



Sources :

- INSEE
- Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Données : 1^{er} semestre 2023
- CD88 - Les EPCI 2022 en chiffres – Communauté de Communes des Hautes Vosges – Données : octobre 2021
- CD88 - Les EPCI 2022 en chiffres – Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges – Données : octobre 2021
- CD88 (autres partenaires : Cellule IAE – MSVS...)
- MSA
- Caf des Vosges
- Education Nationale
- Vosgelis
- PETR Remiremont et ses vallées – Programme LAEDER
- PETR Pays de la Déodatie – Programme LAEDER
- CCHV
- CCGHV
- Partenaires associatifs du périmètre CTG
- Pilote et chargés de coopération CTG
- Interprétation : groupe de travail membre Cotech CTG



Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



Commune de Cornimont	
ALSH	Commune de Cornimont 15 Rue des Grands Meix 88310 Cornimont
	Espace Culturel et Social de la Pranzière Place de la Pranzière 88310 Cornimont
Commune de Granges Aumontzey	
EAJE	Les P'tits Loups 39 Rue des Champs de la Borde 88640 Granges Aumontzey
ALSH	Commune de Granges Aumontzey 1 Rue de Lattre de Tassigny – Granges sur Vologne 88640 Granges Aumontzey
Commune de la Bresse	
EAJE	Association Les Petits Amis de Oui-Oui 17 A Rue de la Clairie 88250 La Bresse
ALSH	Commune de La Bresse 12 Place du Champstel 88250 La Bresse
	Maison des Loisirs et de la Culture 7 A Rue de la Clairie 88250 La Bresse

Commune de Thiéfosse	
ALSH	Commune de Thiéfosse 1 Place de la Mairie 88290 Thiéfosse
	Association Familiale de Thiéfosse Mairie 88290 Thiéfosse
Commune de Ventron	
ALSH	Commune de Ventron 1 Place de la Mairie 88310 Ventron
Commune de Xonrupt - Longemer	
EAJE	Association La Maison des Petits 156 Route de l'Hôtel de Ville 88400 Xonrupt – Longemer
ALSH	Commune de Xonrupt – Longemer 12 Place du 22 octobre 1919 88400 Xonrupt – Longemer
Commune de Cleurie	
ALSH	Commune de Cleurie 1 Place des Anciens Combattants 88120 Cleurie
Commune de Tendon	
ALSH	Commune de Tendon 23 Route des Cascades 88460 Tendon

Commune de Le Syndicat	
ALSH	Commune de Le Syndicat 2 Route du Pont de Cleurie 88120 Le Syndicat

Commune de Vagney	
ALSH	Association Les P'tites Gueules 2 Rue des Ecoles 88120 VAGNEY
ALSH	Association La Cabane des Sotrés 8 Chemin du Tir 88120 Vagney

Commune de Sapois	
ALSH	Association Les Bout chots 44 Rue de Ménaurupt 88120 SAPOIS

Commune de Basse sur le Rupt	
ALSH	Commune de Basse sur le Rupt 27 Chemin Départemental 34 de Planois 88120 BASSE SUR LE RUPT
ALSH	Association Familiale 27 Chemin Départemental 34 de Planois 88120 BASSE SUR LE RUPT

Commune de Saulxures sur Moselotte	
EAJE	Commune de Saulxures sur Moselotte 309 Avenue Jules Ferry 88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Commune de Saulxures sur Moselotte (suite)	
ALSH	Commune de Saulxures sur Moselotte 309 Avenue Jules Ferry 88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Communauté de Communes des Hautes-Vosges	
RPE	Communauté de Communes des Hautes-Vosges 24 Rue de la 3 ^{ème} DIA 88310 CORNIMONT
LAEP	Communauté de Communes des Hautes-Vosges 24 Rue de la 3 ^{ème} DIA 88310 CORNIMONT

Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges	
Ludothèque	Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges 16 Rue Charles De Gaulle 88400 GERARDMER
RPE	Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges 16 Rue Charles De Gaulle 88400 GERARDMER

Commune de Gérardmer	
ALSH	Commune de Gérardmer 46 Rue Charles De Gaulle 88400 GERARDMER
ALSH	Maison de la Culture et des Loisirs 1 Boulevard de Saint-Dié 88400 GERARDMER
ALSH	ODCVL – La Mauselaine Parc d'Activité de la Roche 88000 EPINAL
EAJE	Commune de Gérardmer 46 Rue Charles De Gaulle 88400 GERARDMER



Annexe 3

Schéma de développement partagé



RETRO PLANNING PLAN D'ACTIONS CTG CCGHV-CCHV

		2024												2025												2026												2027												2028												
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Thématique : Petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire.	Action 1 : Déployer la Convention Territoriale Globale sur la CCGHV-CCHV	Objectif 1 : Permettre la connaissance de la Ctg sur l'ensemble des territoires																																																											
			Objectif 2 : Permettre le déploiement et l'efficacité de la Ctg sur l'ensemble des territoires																																																											
	Action 2 : Recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant	Objectif 1 : Recenser les offres de services existantes sur les territoires																																																												
		Objectif 2 : Permettre l'interconnaissance des acteurs et leurs actions																																																												
Objectif 3 : Communiquer sur les offres de services disponibles																																																														
Thématique : Petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire.	Action 3 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires	Objectif 1 : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs																																																											
			Objectif 2 : Capitaliser sur l'existant pour insuffler une "culture mutualisation"																																																											
Thématique : Accès aux droits	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire.	Action 4 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de l'accès aux droits	Objectif 1 : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs																																																											
			Objectif 2 : Capitaliser sur l'existant pour insuffler une "culture mutualisation" en matière d'accès aux droits																																																											
Thématique : Parentalité	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire.	Action 5 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de la parentalité	Objectif 1 : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs de la parentalité																																																											
			Objectif 2 : Impulser une "culture commune parentalité"																																																											
Thématique : Petite enfance	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire.	Action 6 : Assurer l'accueil du jeune enfant par l'optimisation des conditions de travail des professionnels sur l'ensemble du périmètre Ctg	Objectif 1 : Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur l'ensemble du territoire Ctg																																																											
			Objectif 2 : Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation																																																											
			Objectif 3 : Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels																																																											

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité Animation de la vie sociale Accès aux droits	Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire	1	Déployer la Convention Territoriale Globale sur la CCGHV – HV	1	Permettre la connaissance de la CTG sur l'ensemble des territoires
				2	Permettre le déploiement et l'efficience de la Ctg sur l'ensemble des territoires
		2	Recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant	1	Recenser les offres de services existantes sur les territoires
				2	Permettre l'interconnaissance des acteurs et leurs actions
				3	Communiquer sur les offres disponibles
Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité Animation de la vie sociale	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	3	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs
				2	Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation »
Accès aux droits	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	4	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de l'accès aux droits	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs
				2	Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation » en matière d'accès aux droits
Parentalité	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	5	Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de la parentalité	1	Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs de la parentalité
				2	Impulser une « culture commune parentalité »

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Petite enfance	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	6	Assurer l'accueil du jeune enfant par l'optimisation des conditions de travail des professionnels sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services, dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance sur l'ensemble du territoire CTG
				2	Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation
				3	Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels
Enfance Jeunesse	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	7	Contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels de l'enfance et de la jeunesse du périmètre CTG	1	Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services
				2	Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation
				3	Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels
Petite enfance Enfance Jeunesse	Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire	8	Soutenir les projets des structures qui entrent en adéquation avec les besoins des familles et dans une démarche de cohérence éducative de territoires	1	Impulser une démarche de cohérence éducative de territoires
				2	Identifier les moyens nécessaires à la mise en place d'un projet de cohérence éducative de territoires

THEMATIQUE	ORIENTATION SDSF	ACTION		OBJECTIF	
Jeunesse	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	9	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la jeunesse sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Parentalité	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	10	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la parentalité sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Accès aux droits	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	11	Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de l'accès aux droits sur l'ensemble du périmètre CTG	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Petite enfance Enfance	Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire	12	Veiller au maintien d'une répartition équitable des offres de garde pour les enfants de 0 à 12 ans	1	Recenser et capitaliser sur l'existant
				2	Insuffler une culture « mutualisation »
Animation de la vie sociale	Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants	13	Encourager et soutenir les actions des habitants	1	Encourager l'implication des habitants dans l'animation et la vie de leur territoire
				2	Accompagner et soutenir les initiatives et projets des habitants
Animation de la vie sociale	Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants	14	Création et animation d'un comité citoyen à l'échelle de la CTG	1	Création d'un espace d'expression des habitants et de développement de projet en faveur du projet social de territoire

Thématique : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 1 : Déployer la Convention Territoriale Globale sur la CCGHV et la CCHV	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- 22 communes / 35 976 habitants
- 1.4 ETP / 3 chargés de coopération
- Réajustement de la stratégie « Chargé de Coopération » à la suite de son bilan – fin 2023
- Développement de la nouvelle réorganisation en matière de stratégie « Chargé de Coopération » janvier 2024
- Création d'une instance mutualisée sur les 2 EPCI (Commission Ctg) en 2023
- Identification d'un fort besoin de coordination, de mise en réseau des acteurs sur les territoires

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels : déploiement, coordination et mise en réseau des acteurs sur l'ensemble et entre les territoires.

- Temps de travail réguliers en équipe Ctg (1 fois par semaine)
- Prise de contact et RDV auprès des différents acteurs (mairies, associations, partenaires etc.)
- Organisation de rencontres avec les professionnels des territoires par thématiques et / bassins de vie
- Participation active aux réunions / temps d'échanges organisés par les partenaires (Caf, associations, etc.)
- Développement de la carte interactive des « services à destination de la population »

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action

- 1/ Permettre la connaissance de la Ctg sur l'ensemble des territoires
- 2/ Permettre le déploiement et l'efficience de la Ctg sur l'ensemble des territoires

Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Connaissance de l'environnement de travail pour le pilote et les chargés de coopération.</p> <p>1/ Faire comprendre et connaître les fondements et enjeux de la Ctg.</p> <p>1/ Identifier les freins et leviers à la participation des acteurs, partenaires, élus et population.</p> <p>2/ Identification des chargés de coopération comme personnes ressources sur le périmètre Ctg par l'ensemble des partenaires, opérateurs sociaux et élus.</p> <p>2/ Porter la convention 2024/2028 et fédérer l'ensemble des partenaires.</p> <p>2/ Impulser « la dynamique Ctg » et mettre en place des projet / actions en cohérences avec les thématiques et besoins de la population.</p>	<p>1/ Nombre d'actions d'information recensées</p> <p>1/ Nombre de rencontres avec les acteurs</p> <p>1/ Nombre d'actions de communication mises en place</p> <p>2/ Nombre d'actions mises en place par les acteurs</p> <p>2/ Evolution de la fréquentation aux temps d'échanges « Ctg »</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>La Ctg est déployée de manière efficiente, sur l'ensemble du périmètre, en adéquation avec les besoins de chaque interlocuteur.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits	Orientation SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
Action 2 : Recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant	

Rappel du diagnostic

- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble
- Diversité et complémentarité des acteurs et des actions pour la population
- Développement de nouvelles associations sur les territoires
- Faible taux d'utilisation des aides aux loisirs Caf

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels des territoires, mise en place d'actions permettant de recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant.

- Recherche et veille sur les offres existantes et les communications déployées via :
 - ❖ Le diagnostic dans le cadre de la Ctg
 - ❖ Prise de contact avec les responsables des PETR
 - ❖ Contact avec les porteurs des CLS
 - ❖ Recueil des différents éléments recensés dans le cadre des enquêtes/questionnaires déployées sur les territoires par les structures
 - ❖ Temps de rencontres et d'échanges dans le cadre du comité citoyen
 - ❖ Temps de rencontre et d'échanges avec les employeurs, les professionnels et les bénévoles
 - ❖ Temps de rencontre et d'échange avec les Mairies et élus
 - ❖ Temps de bilans annuels de la Ctg et des différentes actions
- Participation à la diffusion des actions et événements à l'échelle du périmètre Ctg
- Soutien à la création de supports de communication regroupant les offres de services existantes d'un champ d'intervention et/ou d'un territoire
- Valorisation des dispositifs/aides déployés facilitant l'accès des habitants aux offres de services existantes
- Création d'une carte interactive

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Recenser les offres de services existantes sur les territoires 2/ Permettre l'interconnaissance des acteurs et leurs actions 3/ Communiquer sur les offres de services disponibles</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Etat des lieux des actions existantes dans les différents domaines 2/ Meilleure connaissance entre les différents acteurs 3/ Identification des lieux ressources par la population.</p>	<p>1/ Nombre d'actions recensées 1/ Nombre d'actions communiquées par les acteurs 2/ Nombre de rencontres entre les acteurs 2/ Nombre d'action découvertes par les acteurs 3/ Nombre d'actions de communication à destination de la population mises en place 3/ Evolution de la fréquentation des lieux</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>La communication sur les offres de services est déployée de manière efficiente et au plus proche de chaque habitant.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 3 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Création d'une instance mutualisée sur les 2 EPCI (Commission Ctg) en 2023
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif
- Association connues et reconnues par les usagers et partenaires
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et des actions pour la population

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires :

- Organisation de rencontres régulières entre les partenaires (connaître et faire connaître)
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail en matière de mutualisation

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action

- 1/ Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs
- 2/ Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation »

Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Les différents acteurs des territoires se rencontrent</p> <p>2/ Les différents acteurs des territoires se projettent sur des actions communes</p> <p>2/ Les différentes structures d'accueils de jeunes mutualisent leurs moyens pour permettre des projets de plus grandes envergures avec une mixité des territoires communautaires</p>	<p>1/ Nombre de rencontres entre les partenaires</p> <p>2/ Qualité des échanges et des propositions de projets de mutualisation</p> <p>2/ Nombre d'actions réalisées</p> <p>2/Niveau d'engagement et d'implication des structures en matière de « culture mutualisation »</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>La Ctg est déployée de manière efficiente, sur l'ensemble du périmètre, en adéquation avec les besoins de chaque interlocuteur.</p> <p>Tous les professionnels ont connaissance des offres de services existant dans leur domaine sur l'ensemble du périmètre Ctg.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	

Thématique : Accès aux droits	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 4 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de l'accès aux droits.	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité
- Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- MSVS qui rayonnent sur l'ensemble du périmètre
- Enjeux :

Développement de projets sociaux de qualité et adaptés aux besoins de la population sur les 2 EPCI.

Labellisation « France Services » en bi-sites des antennes du territoire CCHV et déploiement d'une « France Services » itinérante pour le territoire de la CCGHV.

Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires :

- Organisation de rencontres régulières entre partenaires de l'accès aux droits (connaitre et faire connaitre)
- Recensement des besoins de la population
- Recensement des moyens et des offres de services existantes
- Valorisation des actions et services existants (RPE, centre social, CCAS etc.)
- Analyse de la cohérence de l'existant et des besoins de la population
- Mise en réseau des professionnels
- Recensement des besoins en matière de formations des acteurs de terrain
- Mise en place de temps de travail en matière de mutualisation
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement de l'accompagnement / des actions en adéquation avec les besoins de la population (Frances Services, actions des professionnels, mutualisation des moyens matériels et humains etc.)

D'autres actions peuvent apparaitre tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs 2/ Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation » en matière d'accès aux droits</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Les différents acteurs des territoires se rencontrent 2/ Les différents acteurs des territoires se projettent sur des actions communes 2/ Mutualisation des moyens matériels, humains et / ou de communication</p>	<p>1/ Nombre de rencontres entre les partenaires 2/ Qualité des échanges et des propositions de projets de mutualisation 2/ Nombre d'actions réalisées 2/ Niveau d'engagement et d'implication des acteurs en matière de culture "mutualisation"</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Les territoires garantissent un niveau d'information et d'accompagnement adapté aux besoins identifiés sur l'ensemble du périmètre Ctg.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Parentalité	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 5 : Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de la parentalité.	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Découpage des PETR qui sépare les 2 EPCI
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- 1 réseau parentalité par EPCI
- Enjeux :

Développement de projets sociaux de qualité et adaptés aux besoins de la population sur les 2 EPCI.

Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.

Réflexion engagée par le PETR du pays de Remiremont et ses vallées quant à la création d'une maison des familles.

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires :

- Organisation de rencontres régulières entre partenaires de la parentalité (connaitre et faire connaitre)
- Recensement des moyens et des offres de services existantes
- Recensement des besoins en matière de formation des professionnels
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail en matière de mutualisation
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement de l'accompagnement / des actions en adéquation avec les besoins de la population
- Contribuer à la visibilité des réseaux Parentalité (Remiremont et Gérardmer)
- Développement d'un LAEP sur la CCGHV (demande des parents ressentie, avec un fort besoin de rompre une forme « d'isolement parental »).
- Développement de manière globale du service LAPE sur la CCHV.

D'autres actions peuvent apparaitre tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs de la parentalité 2/ Impulser une « culture commune parentalité »</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Recensement des formations existantes 1/ Recensement des besoins des professionnels en matière de formation 1/ Réflexion quant au déploiement des plans de formation et leurs financements 1/ Garantir l'accès des professionnels à une information des offres de services actualisée 2/ Partage de compétences, approches, outils et formations entre les professionnels 2/ Engager une réflexion sur la notion de la culture "Parentalité" 2/ Contribuer au développement d'une culture "Parentalité" avec une volonté commune et affirmée des élus, professionnels et institutions 2/ Impulser une convergence des acteurs</p>	<p>1/ Nombre de formations existantes identifiées 1/ Nombre de retours des professionnels et employeurs 1/ Nombre de rencontres 1/ Nombre de formations envisagées et/ou mises en place 2/ Nombre de professionnels participant aux rencontres 2/ Création d'un outil culture "Parentalité"</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Assurer un accès équitable en matière d'information et d'orientation dans le domaine de la parentalité à l'ensemble des familles et professionnels du périmètre Ctg</p> <p>La Ctg est déployée de manière efficiente, sur l'ensemble du périmètre, en adéquation avec les besoins de chaque interlocuteur.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	

Thématique : Petite enfance	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 6 : Assurer l'accueil du jeune enfant par l'optimisation des conditions de travail des professionnels sur l'ensemble du périmètre CTG	

Rappel du diagnostic

- Diminution du nombre d'assistants maternels sur le périmètre Ctg
- Diminution des modes de garde avec des horaires atypiques sur des territoires où le tourisme est une source économique forte
- Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic, les employeurs et professionnels des territoires, mise en place d'actions afin de contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels du périmètre Ctg dans le champ d'intervention de la petite enfance.

Actions en faveur de la pérennisation de l'offre de services par le biais de la formation / professionnalisation et des moyens :

- Engager un travail collectif et de mise en réseau des acteurs de la petite enfance
- Sensibiliser les professionnels et employeurs à l'accueil des stagiaires
- Réflexion sur l'organisation et le développement de temps de formation, conférences ... communs aux professionnels de la petite enfance et à l'échelle du périmètre CTG
- Réflexion et déploiement d'un plan de formation commun répondant aux besoins (SST, ...)
- Encourager les plans de formation professionnelle / les montées en compétences des métiers de la petite enfance
- Participer aux réflexions relatives aux projets d'investissement en relation avec la qualité de travail des professionnels (bâtiment, matériel etc.).

Actions qui découleront des temps de travail en coopération avec les professionnels et employeurs sur l'identification des besoins.

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance sur l'ensemble du territoire CTG</p> <p>2/ Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation</p> <p>3/ Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Les organisateurs apportent une réflexion commune sur l'identification des besoins de leurs équipes (ex : besoins en formation...)</p> <p>2/ Déploiement d'un plan de formation adapté aux besoins des professionnels en collaboration avec les employeurs</p> <p>3/ Projets d'investissements en relation avec la qualité de travail des professionnels (bâtiment, matériel etc.)</p>	<p>1/ Nombre de participants</p> <p>1/ Evolution du nombre de professionnels</p> <p>2/ Nombre de formations déployées</p> <p>2/ Nombre de rencontres</p> <p>3/ Nombre de projets d'investissements</p> <p>3/ Nombre de rencontres</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
Tous les enfants disposent d'un accueil de qualité et adapté pour chacun	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	

Thématiques : Enfance / Jeunesse	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 7 : Contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels de l'enfance et de la jeunesse du périmètre Ctg	

Rappel du diagnostic

- Diminution des modes de garde avec horaires atypiques sur des territoires où le tourisme est une source économique forte
- Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures
- Création d'un Bonus handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Problème de recrutement en matière de personnel qualifié et notamment sur les formations BAFA et BAFD
- Peu de capacité d'accueil et d'actions en faveur des adolescents sur le périmètre Ctg
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic, les employeurs et professionnel des territoires, mise en place d'actions afin de contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels du périmètre Ctg dans le champ d'intervention de la petite enfance.

Actions en faveur de la pérennisation de l'offre de services par le biais de la formation / professionnalisation et des moyens :

- Engager un travail collectif et de mise en réseau des acteurs de la petite enfance
- Sensibiliser les professionnels et employeurs à l'accueil des stagiaires
- Réflexion sur l'organisation et le développement de temps de formation, conférences ... communs aux professionnels de la petite enfance et à l'échelle du périmètre CTG
- Réflexion et déploiement d'un plan de formation commun répondant aux besoins (SST, ...)
- Encourager les plans de formation professionnelle / les montées en compétences des métiers de la petite enfance
- Participer aux réflexions relatives aux projets d'investissements en relation avec la qualité de travail des professionnels (bâtiment, matériel etc.).
- Contribuer à la réflexion menée quant à la valorisation des salaires BAFA et BAFD sur les territoires

Actions qui découleront des temps de travail en coopération avec les professionnels et employeurs sur l'identification des besoins.

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services 2/ Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation 3/ Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Les organisateurs apportent une réflexion commune sur l'identification des besoins de leurs équipes (ex : besoins en formation...) 2/ Déploiement d'un plan de formation adapté aux besoins des professionnels en collaboration avec les employeurs 3/ Projets d'investissements en relation avec la qualité de travail des professionnels (bâtiment, matériel etc.)</p>	<p>1/ Nombre de participants 1/ Evolution du nombre de professionnels 2/ Nombre de formations déployées 2/ Nombre de rencontres 3/ Nombre de projets d'investissements 3/ Nombre de rencontres</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
Tous les enfants disposent d'un accueil de qualité et adapté pour chacun	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	

Thématique : Petite enfance, enfance et jeunesse	Orientation SDSF : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire
Action 8 : Soutenir les projets des structures qui entrent en adéquation avec les besoins des familles et dans une démarche de cohérence éducative de territoires.	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- Peu d'enfants porteur de handicap accueillis dans les structures
- Création d'un Bonus Handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Peu de capacité d'accueil et d'action en faveur des adolescents sur le périmètre Ctg
- Difficultés de recrutement en matière de personnel qualifié et notamment sur les formations BAFA / BAFD

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparaît, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires, notamment sur une démarche de cohérence éducative de territoires.

- Organisation de rencontres régulières entre les partenaires de la petite enfance à la jeunesse (connaître et faire connaître)
- Recensement des moyens et des offres de services existants
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail autour de la démarche de cohérence éducative de territoires
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement des actions en adéquation avec les besoins de la population et en cohérence éducative de territoires
- Création d'un vivier de professionnels / bénévoles mutualisables et mobilisables
- Contribuer à la visibilité des offres existantes, à l'attractivité des territoires et à alimenter la « carte interactive »
- Création d'un visuel qualité « cohérence éducative de territoires »

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Impulser une démarche de cohérence éducative de territoires 2/ Identifier les moyens nécessaires à la mise en place d'un projet de cohérence éducative de territoires</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Engager une réflexion sur la notion de « démarche de cohérence éducative de territoires » avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance à la jeunesse. 1/ Engager une réflexion sur la notion de « démarche de cohérence éducative de territoires » avec l'éducation nationale sur les questions péri et extra-scolaires. 1/ S'appuyer sur les PEDT existants 1/ Impulser une convergence des acteurs 2/ Recensement des moyens existants et mutualisables 2/ Recensement des besoins des professionnels en matière de formation 2/ Partage de compétences, approches, outils et formations entre les professionnels</p>	<p>1/ Nombre de rencontres 1/ Nombre de structures engagées dans le projet 1/ Création d'un outil cadre « Cohérence Educative de Territoires » 2/ Nombre de formations envisagées et/ou de partage de compétences 2/ Nombre de professionnels participant aux rencontres</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Tous les enfants disposent d'un accueil de qualité et adapté pour chacun.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Jeunesse	Orientation SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur les territoires
Action 9 : Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la jeunesse sur l'ensemble du périmètre Ctg	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Peu d'enfants porteur de handicap accueillis dans les structures
- Peu de capacité d'accueil et d'action en faveur des adolescents sur le périmètre Ctg
- Difficultés de recrutement en matière de personnel qualifié et notamment sur les formations BAFA / BAFD
- Environnement « nature » qui permet de proposer des activités de plein-air, avec des déplacements limités
- Soutien des communes avec la mise à disposition de locaux, de personnels et de soutiens financiers
- Volonté des acteurs de terrain de travailler ensemble
- Communes investies dans la mise en place de PEDT
- Peu de capacité d'accueil et d'action en faveur des adolescents sur le périmètre Ctg
- Grande disparité de tarification des différents accueils
- Impact de la démographie sur la fréquentation des structures d'accueils avec une baisse à prévoir
- Création d'un Pass colo avec l'objectif de faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans à compter des vacances d'été 2024
- Création d'un Bonus Handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparaît, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires, notamment sur une démarche de mutualisation des moyens en matière de jeunesse.

- Organisation de rencontres régulières entre les partenaires de la jeunesse (connaître et faire connaître)
- Recensement des moyens et des offres de services existants
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail autour de la démarche de mutualisation
- Création d'un vivier de professionnels / bénévoles mutualisables et mobilisables

Descriptif de l'action (suite)

- Contribuer à la visibilité des offres existantes, à l'attractivité des territoires et à alimenter la « carte interactive »
- Réflexion sur l'organisation du collectif « inter'actifs » et / ou son déploiement à l'échelle du périmètre Ctg
- Soutenir la création et la diffusion d'un outil de communication sur les différentes structures d'accueils
- Améliorer la visibilité des offres pour les familles
- Ouverture d'un accueil jeune et d'un point informations sur la CCHV
- Entrer dans une démarche de cohérence éducative de territoires
- Permettre aux jeunes de bénéficier des actions proposées sur l'ensemble de leur territoire communautaire
- Intégrer les conseils municipaux de jeunes sur l'offre globale d'activité
- Déployer des actions de prévention

Enjeux :

Tous les jeunes ont accès à un lieu d'accueil adapté à leur tranche d'âge et à leurs besoins.

Les professionnels sont en mesure de proposer à chaque jeune une prise en charge personnalisée

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action

1/ Recenser et capitaliser sur l'existant

2/ Insuffler une culture « mutualisation »

Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Recensement des besoins des jeunes</p> <p>1/ Recensement de la répartition et de l'accessibilité des offres de services sur les territoires</p> <p>2/ Réflexion commune et identification de la stratégie de répartition des offres</p> <p>2/ Engager une réflexion stratégique pluriannuelle d'anticipation démographique (plan de formation, mutualisation des moyens humains et / ou matériel etc.) contribuant à maintenir l'attractivité des territoires</p> <p>2/ Maintenir la dynamique de réflexion stratégique pluriannuelle d'anticipation démographique</p> <p>2/ Les différentes structures d'accueils de jeunes mutualisent leurs moyens pour permettre des projets de plus grandes envergures avec une mixité des territoires communautaires</p> <p>Ajustement et / ou déploiement des offres</p>	<p>1/ Nombre de rencontres</p> <p>1/ Nombre de retours</p> <p>2/ Nombre de rencontres</p> <p>2/ Nombre de professionnels participant aux rencontres</p> <p>2/ Nombre d'actions et/ou de projets mutualisés</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Tous les jeunes de 12 à 17ans, ont la possibilité d'accéder à des lieux d'accueil et des activités adaptés pour consolider et renforcer les relations humaines et favoriser ainsi leur épanouissement et leur entrée dans la vie active.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Parentalité	Orientation SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur les territoires
Action 10 : Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la Parentalité sur l'ensemble du périmètre Ctg	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Découpage des PETR qui séparent les 2 EPCI
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- 1 réseau parentalité par EPCI
- Enjeux :

Développement de projets sociaux de qualités et adaptés aux besoins de la population sur les 2 EPCI.

Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.

Développement d'un LAEP sur la CCGHV (demande des parents ressentie, avec un fort besoin de rompre une forme « d'isolement parental »).

Développement de manière globale du service LAPE sur la CCHV.

Réflexion engagée par le PETR du pays de Remiremont et ses vallées quant à la création d'une maison des familles.

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires, notamment sur une démarche de mutualisation des moyens en matière de Parentalité.

- Organisation de rencontres régulières entre partenaires de la Parentalité (connaitre et faire connaitre)
- Recensement des moyens et des offres de services existantes
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail en matière de mutualisation
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement des actions en adéquation avec les besoins de la population
- Contribuer à la visibilité des réseaux Parentalité (Remiremont et Gérardmer)
- Permettre aux familles de bénéficier à minima, des actions proposées sur l'ensemble de leur territoire communautaire

D'autres actions peuvent apparaitre tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Recenser et capitaliser sur l'existant 2/ Insuffler une culture « mutualisation »</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Recensement des besoins des familles 1/ Recensement de la répartition et de l'accessibilité des offres de services sur les territoires 2/ Réflexion commune et identification de la stratégie de répartition des offres 2/ Ajustement et / ou déploiement des offres (Horaires adaptés, proximité et/ou l'accessibilité géographique, etc.)</p>	<p>1/ Nombre de rencontres 1/ Nombre de retours 2/ Nombre de rencontres 2/ Nombre de professionnels participant aux rencontres 2/ Nombre d'actions et/ou de projets mutualisés</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Assurer un accès équitable en matière d'information et d'orientation dans le domaine de la parentalité à l'ensemble des familles et professionnels du périmètre Ctg</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Accès aux droits	Orientation SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur les territoires
Action 11 : Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de l'accès aux droits sur l'ensemble du périmètre Ctg	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- MSVS qui rayonnent sur l'ensemble du périmètre
- Enjeux :

Développement de projets social de qualité et adapté aux besoins de la population sur les 2 EPCI.

Labellisation « France Services » en bi-sites des antennes du territoire CCHV et déploiement d'une « France Services » itinérante pour le territoire de la CCGHV.

Développement de projet en lien avec la mobilité, l'accès aux droits et l'attractivité des territoires.

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une volonté forte des acteurs de terrain de travailler ensemble et un besoin de coordination et de mise en réseau des acteurs sur les territoires, notamment sur une démarche de mutualisation des moyens en matière d'accès aux droits.

- Organisation de rencontres régulières entre les partenaires de l'accès aux droits (connaitre et faire connaitre)
- Recensement des moyens et des offres de services existants
- Mise en réseau des professionnels
- Mise en place de temps de travail autour de la démarche de mutualisation
- Contribuer à la visibilité des offres existantes et à alimenter la « carte interactive »
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement de l'accompagnement / des actions en adéquation avec les besoins de la population
- Permettre aux habitants de bénéficier à minima, des actions proposées sur l'ensemble de leur territoire communautaire
- Aller à la rencontre des habitants qui ne fréquentent aucune structure d'accompagnement aux droits en s'appuyant sur les projets d'autres structures (centre social ECSP, MCL, accueils jeunes, etc.)
- Identification et (in)formation d'un personne relais au sein de chaque communes (réfèrent CCAS, secrétaire de mairie etc.)

D'autres actions peuvent apparaitre tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Recenser et capitaliser sur l'existant 2/ Insuffler une culture « mutualisation »</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Recensement des besoins 1/ Recensement de la répartition et de l'accessibilité des offres de services sur les territoires 2/ Réflexion commune autour d'une stratégie de répartition des offres 2/ Permettre la proximité et / ou l'accessibilité géographique 2/ Identifier et / ou former une personne relais au sein de chaque maire (connaître les services existants et rediriger vers...) 2/ Identification de la stratégie de répartition des offres 2/ Ajustement et / ou déploiement des offres : Frances Services, Tiers lieux, actions et présence de proximité des professionnels en adéquation avec les besoins de la population.</p>	<p>1/ Nombre de rencontres 1/ Nombre de retours 2/ Nombre de personnes ressources identifiées 2/ Nombre de professionnels participant aux rencontres 2/ Nombre d'actions et/ou de projets mutualisés</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>Les territoires garantissent un niveau d'information et d'accompagnement adapté aux besoins identifiés sur l'ensemble du périmètre Ctg.</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Petite enfance, enfance	Orientation SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur les territoires
Action 12 : Veiller au maintien d'une répartition équitable des offres de garde pour les enfants de 0 à 12 ans	

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- Peu d'enfants porteur de handicap accueillis dans les structures
- Création d'un Bonus Handicap ALSH pour lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Difficultés de recrutement en matière de personnel qualifié et notamment sur les formations BAFA / BAFD
- Fragilité des accueils de la petite enfance sur les territoires (départ en retraite assistant maternel, etc.)

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparait, une nécessité de veiller au maintien d'une répartition équitable des offres de garde pour les enfants de 0 à 12 ans sur les territoires :

- Organisation de rencontres régulières entre les partenaires de la petite enfance et enfance (connaître et faire connaître)
- Recensement des moyens, des besoins et des offres de services existants
- Mise en réseau des professionnels
- Réflexion, déploiement et/ou ajustement des actions en adéquation avec les besoins de la population et en cohérence éducative de territoires
- Création d'un vivier de professionnels / bénévoles mutualisables et mobilisables
- Contribuer à la visibilité des offres existantes, à l'attractivité des territoires et à alimenter la « carte interactive »
- Création d'un visuel qualité « cohérence éducative de territoires »
- Contribuer à la réflexion menée quant à la valorisation des salaires BAFA et BAFD sur les territoires
- Maintenir l'offre de services existante en matière de petite enfance
- Etude et réflexion sur l'offre de garde, notamment avec la prise en compte des réformes de l'Etat.

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
1/ Recenser et capitaliser sur l'existant 2/ Insuffler une culture « mutualisation »	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1/ Recensement des besoins des familles 1/ Recensement de la répartition et de l'accessibilité des offres de services sur les territoires 2/ Réflexion commune et identification de la stratégie de répartition des offres 2/ Ajustement et / ou déploiement des offres 2/ Engager une réflexion stratégique pluriannuelle d'anticipation démographique (plan de formation, mutualisation des moyens humains et / ou matériel etc.) contribuant à maintenir l'attractivité des territoires et l'offre de garde. 2/ Engager une réflexion autour de la répartition et la coordination des offres 2/ Maintenir la dynamique de réflexion stratégique pluriannuelle d'anticipation démographique	1/ Nombre de besoins identifiés 1/ Nombre de retours des partenaires sollicités 2/ Niveau d'implication des professionnels et nombre de participants sur les temps d'échange 2/ Niveau d'engagement des employeurs et des professionnels en matière de projets de mutualisation
Impact social souhaité d'ici 2028	
Tous les enfants disposent d'un accueil de qualité et adapté pour chacun	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	

Thématique : **Animation de la Vie Sociale**

Orientation SDSF : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Action 13 : Encourager et soutenir les actions des habitants

Rappel du diagnostic

- Convention Territoriale Globale sur 2 territoires Communautaires
- Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles
- Réseau de partenaires riche
- Diversité et complémentarité des acteurs et actions pour la population
- Structures bien ancrées sur le territoire
- Associations connues et reconnues par les usagers et partenaires
- Investissement important des adhérents
- Communes investies dans le soutien de leur tissu associatif
- Vieillesse des bénévoles
- Difficultés de recrutement et d'engagement sur le long terme
- Difficultés de renouvellement d'administrateur bénévole dans les associations

Enjeux :

Renouvellement du projet Centre Social ECSP

Projet d'agrément EVS pour la MCL

Développement de nouvelles associations sur les territoires

Implication de plus en plus d'associations locales dans le CLAS

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparaît essentiel d'encourager et soutenir l'implication des habitants du périmètre Ctg dans l'animation et la vie de leurs territoires.

- Mettre en place des rencontres avec les différents (connaître et faire connaître)
- Mise en réseau des acteurs sur une échelle « plus locale » (déterminé en fonction des besoins des acteurs locaux et territoires)
- Participation à la diffusion des actions réalisées
- Engager une démarche de projet avec la jeunesse et stimuler l'ancrage territorial (chantier jeune, séjour solidaire, CMJ, etc.)
- Donner envie de s'investir pour son territoire
- Recenser et déployer les formations à destination des bénévoles
- Informer et former les partenaires et élus sur les techniques de mobilisation et d'engagement de la jeunesse
- Identification des personnes relais au sein de chaque mairie / association
- Création d'un vivier de bénévoles mutualisables et mobilisables
- Mobilisation des forces vives pour intégrer le comité citoyen
- Identification des chargés de coopération comme personne ressources et relais
- Organisation de temps d'échanges et de rencontres sur la notion d'engagement, bénévolat, de citoyenneté, de solidarité, d'envie d'agir, etc. (tables rondes, formations, expositions, etc.)
- Veille quant aux politiques de l'état sur ce champ d'intervention
- Création d'un recueil d'initiatives à l'échelle du périmètre Ctg comme support ressource et de valorisation
- Alimentation de la carte « interactive »

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action	
<p>1/ Encourager l'implication des habitants dans l'animation et la vie de leur territoire 2/ Accompagner et soutenir les initiatives et projets des habitants</p>	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<p>1/ Encourager et valoriser l'implication des habitants dans l'animation et la vie de leur territoire 1/ Développer des espaces d'échange et d'expression afin de créer du lien 2/ Permanences assurées par des professionnels pour informer, conseiller, accompagner et / ou soutenir les habitants dans la concrétisation et la vie de leur projet 2/ Développer des espaces d'échange et stimuler la mutualisation et le déploiement des actions 2/ Valorisation des initiatives des habitants 2/ Réfléchir à la mise en place d'un recueil d'initiatives des habitants à l'échelle du périmètre Ctg</p>	<p>1/ Nombre d'initiatives accompagnées 1/ Nombre de communes représentées au travers des initiatives 2/ Nombre de personnes relais identifiées 2/ Nombre de nouveaux projets accompagnés 2/ Nombre de projets déployés 2/ Concrétisation du projet "Recueil d'initiatives"</p>
Impact social souhaité d'ici 2028	
<p>L'ensemble des acteurs du périmètre Ctg collabore pour soutenir et impulser les initiatives des habitants en matière de projet culturel, sportif, citoyen et solidaire</p>	
Pilote/ responsable de l'action	
<p>L'équipe CTG</p>	
Echéances :	
<p>2024 à 2028</p>	

Thématique : Animation de la Vie Sociale	Orientation SDSF : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants
Action 14 : Création et animation d'un comité citoyen à l'échelle de la Ctg	

Rappel du diagnostic

En référence à l'ensemble du diagnostic de la Ctg sur l'intégralité des champs d'actions de la Ctg (synthèses SWOT de 1 à 11 et fiche 12 : synthèse)

Descriptif de l'action

Au regard des besoins recensés par le diagnostic et les professionnels, il apparaît important de favoriser l'implication de la population, notamment par le biais de la démocratie participative.

La création d'un comité citoyen contribuera au recensement des besoins (diagnostic, bilan etc.) auprès de la population, permettra une relation et une communication au plus proche de chacun.

Cette instance facilitera l'émergence et l'identification des initiatives de projets par et pour l'habitant.

- Réflexion sur la constitution du comité (Instances, élus, professionnels, habitants)
- Identification de l'organisation du comité et ses commissions
- Identification des rôles et missions de chacun
- Création de commissions citoyennes :
 - ❖ Petite-enfance,
 - ❖ Enfance, Jeunesse,
 - ❖ Parentalité,
 - ❖ Accès aux droits
 - ❖ Animation de la Vie Sociale
 - ❖ Vie associative
- Lancement du comité citoyen
- Rencontres entre les membres et instances

D'autres actions peuvent apparaître tout au long de la vie de la Ctg en fonction des besoins des territoires, acteurs, élus et habitants / familles.

Objectifs de l'action

1/ Création d'un espace d'expression des habitants et de développement de projet en faveur du projet social de territoire

Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des moyens • Réflexion sur la mise en forme et la mobilisation de la population • Implication des associations dans la vie du comité • Valorisation des initiatives locales • Faire vivre et animer un comité citoyen • Projection et gouvernance du comité citoyen à 2030 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes mobilisés Nombre de communes représentées Nombre de représentants par commissions Niveau d'engagement de la population, des partenaires et élus Nombre d'idées / de projets exprimées Nombre de projets déployés Viabilité estimée du comité citoyen à 2030
Impact social souhaité d'ici 2028	
Chaque habitant sera représenté au sein d'un comité citoyen en faveur du projet social de territoire	
Pilote/ responsable de l'action	
L'équipe CTG	
Echéances :	
2024 à 2028	



Annexe 4

Evaluation de la démarche



Par définition, l'évaluation s'appuie sur le bilan d'activités tout en s'en distinguant. Etape par étape, l'évaluation est avant tout une démarche qui permet de prendre de la hauteur, d'apporter des éléments d'analyse. L'évaluation repose sur des éléments clés : critères, indicateurs, questions évaluatives, croisement des regards.

1) Evaluation du diagnostic partagé chaque année

Document **Cartographie d'indicateurs socles par thématique** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote pour une présentation au Comité de Pilotage (COPIL) annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1.

2) Evaluation des actions / objectifs du schéma de développement chaque année

Document **Evaluation Fiches Action** complété par le chargé de coopération pilote et abondé en Comité Technique (COTECH) annuel de bilan avant le 31 décembre pour présentation au COPIL annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1.

Document **Synthèse Evaluation 2024-2028** complété par le chargé de coopération pilote avant le 31 décembre.

Document **Evaluation des moyens mobilisés par la Caf** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote avant le 31 décembre pour une présentation au COPIL annuel.

3) Evaluation de la démarche CTG avant le renouvellement de la convention

Questionnaire élaboré en concertation (*base documentaire Caf*), diffusé et traité par le chargé de coopération pilote lors de l'évaluation de fin de convention pour présentation au COTECH, puis au COPIL annuel, avant renouvellement de la CTG.

Document de **Synthèse de l'analyse** à la suite du recueil des données du questionnaire (*base documentaire Caf*) élaboré par le chargé de coopération pilote, abondé en COTECH (*regards croisés*) pour présentation au COPIL annuel.

4) Evaluation du pilotage de la CTG chaque année

Document **Fiche de fonction chargé de coopération** renseigné par le chargé de coopération et transmis à la Caf à sa prise de fonction.

Document **Rapport d'activité chargé de coopération CTG** complété par le chargé de coopération avant le 31 décembre pour transmission à la Caf (*condition de versement du bonus chargé de coopération*) et présentation au COPIL annuel.

1) Cartographie d'indicateurs socle annuels par thématique (dernières données disponibles)

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Données socio démographiques										
Enfants – de 3 ans										
Enfants 3/5 ans										
Enfants 6/11 ans										
Jeunes 12/18 ans										
Intervention sociale										
Nb total de rdv intervention sociale par famille et par événement										
Nb rdv famille dans l'évènement séparation										
Nb rdv famille dans l'évènement Décès enfant										
Nb rdv famille dans l'évènement décès parent										
Nb rdv famille dans l'évènement Parent seul										
Nb rdv famille dans l'évènement impayé de loyer										

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Parentalité										
Reap										
Nb porteurs										
Nb actions Carte prévision										
Clas										
Nb enfants										
Nb porteurs										
Nb collectifs										
Nb bénéficiaires										
Laep										
Nb porteurs et sites										
Nb heures ouverture										
Nb enfants / familles										
Promeneurs Du Net										
Nb Pdn parentalité										
Nb structures										

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Réseau parentalité										
Présent sur le Territoire intervention (Oui/non)										
Petite enfance										
Taux de couverture										
Nb places accueil collectif										
Nb place accueil familial										
Taux occupation réel accueil collectif										
Nb d'accompagnement lda										
Nb Ass Mat en activité										
Nb Ass Mat + de 55 ans										
Nb places accueil individuel										
Nb Etp Rpe										
Nb Etp/Ass Mat										
Nb de Mam										
Nb places Mam										

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Enfance - Jeunesse										
Périscolaire										
Nb Alsh périscolaire										
Nb places périscolaire										
Extrascolaire										
Nb Alsh extrascolaire										
Nb places extrascolaire										
Pedt										
Nb de Pedt dont nb label plan mercredis										
Ados										
Nb accueil ados										
Nb places acc ados										
Ps Jeunes										
Nb Ps jeunes										
Nb Etp Ps Jeunes										
Point Accueil Ecoute Jeunes										
Nb Paej										

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Promeneurs Du Net										
Nb Pdn jeunesse										
Nb structures Pdn jeunesse										
FJT										
Nb Fjt										
Nb lits Fjt										
Animation de la Vie Sociale (données issues de l'observatoire Senacs)										
Centres Sociaux										
Nb de Centres Sociaux et Territoire intervention										
Nb Etp										
Nb bénévoles										
Nb heures bénévoles										
Part des financeurs										
Espaces de Vie Sociale										
Nb d'Evs et Territoire intervention										
Nb Etp										
Nb bénévoles										
Nb heures bénévoles										
Part des financeurs										

	2024		2025		2026		2027		2028	
	CCGHV CCHV	Vosges								
Accès aux droits										
Nb France Services et/ou Msap										
Localisation										
Fréquentation										
Nb accueils sociaux										
Nb accueils administratifs Caf										
Taux fréquentation										
Taux occupation des plages d'ouverture										
Montant des prestations servies aux familles										

2) Evaluation annuelle Fiche Action

Thématique :	Orientation SDSF :
Action 1 :	

Rappel du diagnostic	
Descriptif de l'action	
Objectifs de l'action	
Evaluation de l'action	
Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
Pilote/ responsable de l'action	
Echéance (année)	
Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative	

2) Synthèse Evaluation

CTG des Communautés de Communes Gérardmer Hautes-Vosges – Hautes-Vosges

1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2028

Atteinte des objectifs :  Non atteint  Partiellement atteint  Atteint

Thématiques		2024	2025	2026	2027	2028
Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Parentalité Animation de la Vie Sociale - Accès aux Droits						
Action 1 Déployer la Convention Territoriale Globale sur la CCGH-CCHV	<u>Objectif 1</u> : Permettre la connaissance de la Ctg sur l'ensemble des territoires					
	<u>Objectif 2</u> : Permettre le déploiement de la Ctg sur l'ensemble des territoires					
Action 2 Recenser les offres de services pour une communication plus efficiente et proche de l'habitant	<u>Objectif 1</u> : Recenser les offres de services existantes sur les territoires					
	<u>Objectif 2</u> : Permettre l'interconnaissance des acteurs et leurs actions					
	<u>Objectif 3</u> : Communiquer les offres disponibles					
Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Parentalité - Animation de la Vie Sociale						
Action 3 Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires	<u>Objectif 1</u> : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs					
	<u>Objectif 2</u> : Capitaliser l'existant pour insuffler une « culture mutualisation »					

Thématiques		2024	2025	2026	2027	2028
Accès aux Droits						
Action 4 Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de l'accès aux droits	<u>Objectif 1</u> : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs					
	<u>Objectif 2</u> : Capitaliser sur l'existant pour insuffler une « culture mutualisation » en matière d'accès aux droits					
Parentalité						
Action 5 Impulser une dynamique de rencontres, d'échanges et de coopération entre les partenaires de la parentalité	<u>Objectif 1</u> : Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs de la parentalité					
	<u>Objectif 2</u> : Impulser une « culture commune parentalité »					
Petite Enfance						
Action 6 Assurer l'accueil du jeune enfant par l'optimisation des conditions de travail des professionnels sur l'ensemble du périmètre Ctg	<u>Objectif 1</u> : Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur l'ensemble du périmètre Ctg					
	<u>Objectif 2</u> : Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation					
	<u>Objectif 3</u> : Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels					

Thématiques		2024	2025	2026	2027	2028
Enfance - Jeunesse						
Action 7 Contribuer à optimiser la qualité des conditions de travail des professionnels de l'enfance et la jeunesse du périmètre Ctg	<u>Objectif 1</u> : Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services					
	<u>Objectif 2</u> : Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation					
	<u>Objectif 3</u> : Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels					
Petite Enfance – Enfance - Jeunesse						
Action 8 Soutenir les projets des structures qui entrent en adéquation avec les besoins des familles et dans une démarche de cohérence éducative de territoires	<u>Objectif 1</u> : Impulser une démarche de cohérence éducative de territoires					
	<u>Objectif 2</u> : Identifier les moyens nécessaires à la mise en place d'un projet de cohérence éducative de territoires					
Jeunesse						
Action 9 Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la jeunesse sur l'ensemble du périmètre Ctg	<u>Objectif 1</u> : Recenser et capitaliser sur l'existant					
	<u>Objectif 2</u> : Insuffler « une culture mutualisation »					

Thématiques		2024	2025	2026	2027	2028
Parentalité						
Action 10 Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de la Parentalité sur l'ensemble du périmètre Ctg	<u>Objectif 1</u> : Recenser et capitaliser sur l'existant					
	<u>Objectif 2</u> : Insuffler « une culture mutualisation »					
Accès aux Droits						
Action 11 Impulser une dynamique de mutualisation des moyens en faveur de l'accès aux droits sur l'ensemble du périmètre Ctg	<u>Objectif 1</u> : Recenser et capitaliser sur l'existant					
	<u>Objectif 2</u> : Insuffler « une culture mutualisation »					
Petite Enfance - Enfance						
Action 12 Veiller au maintien d'une répartition équitable des offres de garde pour les enfants de 0 à 12 ans	<u>Objectif 1</u> : Recenser et capitaliser sur l'existant					
	<u>Objectif 2</u> : Insuffler « une culture mutualisation »					

Thématiques		2024	2025	2026	2027	2028
Animation de la Vie Sociale						
Action 13 Encourager et soutenir les actions des habitants	<u>Objectif 1</u> : Encourager l'implication des habitants dans l'animation et la vie de leur territoire					
	<u>Objectif 2</u> : Accompagner et soutenir les initiatives et projet des habitants					
Action 14 Création et animation d'un comité citoyen à l'échelle de la Ctg	<u>Objectif 1</u> : Création d'un espace d'expression des habitants et de développement de projet en faveur du projet du social de territoire					



2) Evaluation des moyens mobilisés par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Récapitulatif des droits prévisionnels année N actualisés calculés pour les équipements sur la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

COMMUNE	Activités / Contrats	ALSH	PSU	LAEP	PSAL	AG	ACF	RAM	CLAS	Bonus Territoires	Bonus Handicap	Bonus Mixité	CEJ	Chargé de coopération Ctg
Communauté de communes														
	RPE													
	LAEP													
Basse sur le Rupt														
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
	ALSH extra asso familiale													
La Bresse														
	commune													
	ALSH extra MLC													
	ALSH péri MLC													
	ALSH péri commune													
	ALSH ado MLC													
	Multiaccueil Les Ptits Amis de Oui Oui													
Cleurie														
	ALSH communal													
Cornimont														
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
	ALSH extra ECSP													
	ECSP													
Saulxures sur Moselotte														
	Multiaccueil													
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
	ALSH ados commune													
Sapois														
	ALSH péri assos													
	ALSH extra assos													
Le Syndicat														
	ALSH péri commune													
Tendon														
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
Thiéfosse														
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
Vagney														
	ALSH péri asso													
	ALSH extra assos													
	ALSH extra assos													
	ALSH péri assos													
	La Cabane des Sotrés													
Ventron														
	ALSH péri commune													
	ALSH extra commune													
	Total global par aide en Euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	Total général en Euros	0,00												

Récapitulatif des droits prévisionnels année N actualisés calculés pour les équipements sur la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges

COMMUNE	Activités / Contrats	ALSH	PSU	LAEP	PSAL	AG	ACF	RAM	CLAS	Bonus Territoires	Bonus Handicap	Bonus Mixité	Chargé de coopération Ctg
Communauté de communes													
	RPE												
	Ludothèque												
Gérardmer													
	commune												
	ALSH péri communal												
	ALSH extra commune												
	ALSH ados commune												
	ALSH extra MCL												
	ALSH péri MCL												
	Halte garderie												
	Multi accueil												
	ALSH extra La Mouselaine												
	MCL												
Granges Aumontzey													
	ALSH péri commune												
	ALSH extra commune												
	ALSH ados commune												
	Micro-crèche association												
	commune												
Xonrupt-Longemer													
	ALSH péri												
	Multi accueil												
Total		0 €	0 €	0 €	0 €			0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
	Total global par aide en Euros	0 €											
	Total général en Euros	0 €											

3) Evaluation de la démarche CTG

Utilisation d'un questionnaire élaboré en concertation avec les partenaires recueillant un regard croisé sur l'évaluation de la démarche Ctg à minima auprès des élus, acteurs de terrain, habitants et signataires de la Ctg.

Elaboration d'une synthèse de l'analyse à la suite du recueil des données du questionnaire d'évaluation de la démarche.

Exemple de synthèse donné à titre indicatif

Synthèse de l'analyse

1. Apport de la CTG

- ✓ Entrer dans une démarche de structuration du PST sur la base d'un diagnostic
- ✓ Repositionner le chargé de coopération CTG à un niveau transversal au sein de la collectivité
- ✓ Identifier des acteurs constituant un groupe moteur CTG
- ✓ Développer des projets structurants qui ont marqué la CTG

2. Difficultés / freins

- ✓ Dissociation au départ des démarches CTG et PST
- ✓ Articulation difficile entre les 3 grands projets moteurs (Agenda 21 / Politique de la Ville / CTG)
- ✓ Sens et objectifs de la CTG encore mal compris et appropriés
- ✓ Organisation peu efficiente créant un manque d'articulation entre le stratégique et l'opérationnel

3. Améliorations envisagées

- ✓ Acculturer les nouveaux élus aux politiques sociales et familiales portées par la Caf et la démarche CTG
- ✓ Repenser la gouvernance de la CTG (pilotage et animation) pour une meilleure coordination transversale et partagée
- ✓ Retrouver une relation de confiance collaborative (rencontres annuelles avec les élus)
- ✓ Faire de la CTG un véritable levier de la

4. Vision « idéale » de CTG de demain

- ✓ S'adosser sur le diagnostic du prestataire pour coconstruire (Ville / Caf) les nouveaux axes de la CTG et sa déclinaison opérationnelle en lien avec le programme de mandature
- ✓ Promouvoir la participation citoyenne et la proximité avec les habitants dans cette CTG
- ✓ S'appuyer sur les forces vives du groupe moteur CTG pour assurer une meilleure coordination et transversalité globale pour la future CTG

4) FICHE DE FONCTION CHARGE DE COOPERATION

CTG CC XXXXX

Nom :

Prénom :

	A remplir par l'employeur	Commentaires CAF (validation, réserves, perspectives d'évolution...)
Employeur		
Qualification		
Situation fonctionnelle		
Temps (en ETP) consacré à sa fonction		
Temps (en ETP) consacré à sa fonction de coopération sur les thématiques enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement		
Montant du salaire affecté à la fonction de coopération		
Périmètre d'intervention (géographique)		
Financement de la coopération par une Collectivité signataire d'une CTG à hauteur de		

MISSIONS

ATTENDUS DU POSTE	
Activités du référentiel CNAF	Missions du chargé de coopération
<p>Objectif 1 : Mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance-jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Action 1.2 : Traduction d'orientations politiques en plan d'actions - Action 1.3 : Evaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire 	
<p>Objectif 2 : Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1 : Participation au diagnostic socio-économique du territoire - Action 2.2 : Evaluation des demandes et des attentes des familles et traduction des besoins - Action 2.3 : Contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission 	

ATTENDUS DU POSTE	
Activités du référentiel CNAF	Missions du chargé de coopération
<p>Objectif 3 : Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques - Action 3.2 : Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Action 3.3 : Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale 	
<p>Objectif 4 : Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 4.1 : Développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public - Action 4.2 : Conception et développement de supports d'informations - Action 4.3 : Développement et régulation des relations entre institutions, acteurs et population 	

Pour prétendre à un financement de la CAF, les ETP de chargés de coopération doivent :

- Etre financés par une Collectivité locale signataire d'une CTG
- Répondre aux attendus de la mission de chargé de coopération déclinés dans le référentiel CNAF
- Faire l'objet d'un rapport annuel d'activité transmis à la CAF

Les modalités de financement sont précisées dans la Convention d'Objectifs et de Financement « pilotage du projet de territoire- Chargé de coopération CTG ».

A

Le

Signature

4) RAPPORT D'ACTIVITE CHARGE DE COOPERATION CTG ANNEE N

TERRITOIRE CTG :

NOM ET PRENOM CHARGE DE COOPERATION :

EVALUATION DE L'ACTIVITE REALISEE SUR L'ANNEE (par missions de la fiche de fonction pe
Mission 1
Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :
Bilan quantitatif et qualitatif
Mission 2
Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :
Bilan quantitatif et qualitatif

Réservé CAF :

Commentaires Chargé de Conseil et de Développement :

Validation du territoire (*Responsable de Territoire*) :